AS/HO

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-<u>834</u>/PRES/PM/MASSN portant adoption du programme national pour la protection et la promotion de la famille 2011-2015.

Visa CF Y 0571 31-12-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution

VU le décret n° 2607-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2010-393/PRES/PM/MASSN du 29 juillet 2010 portant organisation du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale ;

Sur rapport du Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2010;

# **DECRETE**

<u>ARTICLE 1</u>:

Est adopté le programme national pour la protection et la promotion de la famille 2011-2015 dont le texte est joint en annexe au présent décret.

**ARTICLE 2**:

Le Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 decembre 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

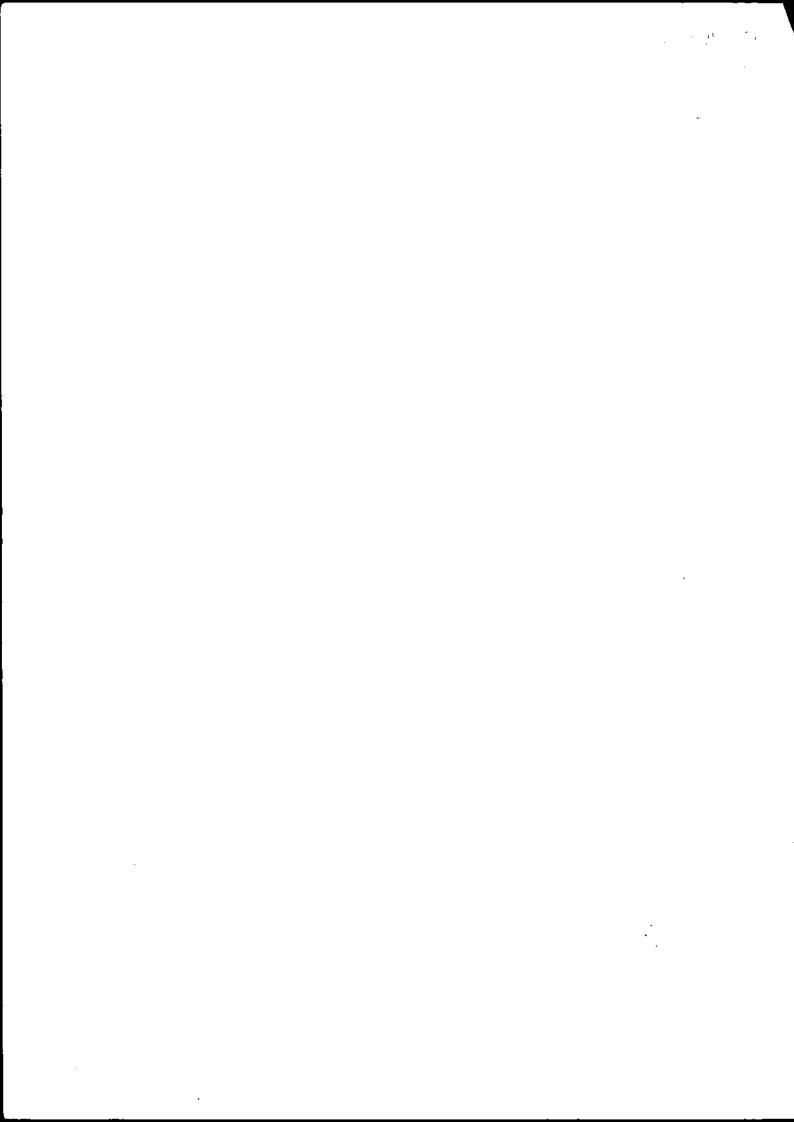
Le Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale

Pascaline TAMINI/BIHOUN

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

# PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA FAMILLE AU BURKINA FASO (PNPPF) 2011 - 2015



#### PRESENTATION DU PROGRAMME

TITRE: Programme National pour la Protection et la Promotion de la Famille (PNPPF)

PAYS: Burkina Faso

ORGANISME RESPONSABLE DE L'EXECUTION : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité

Nationale (Direction de la Protection et de la Promotion de la Famille)

SECTEUR D'INTERVENTION : action sociale

BENEFICIAIRES DU PROGRAMME : Les familles burkinabé

BUT DU PROGRAMME : Améliorer les conditions de vie et le statut des familles au Burkina Faso

## **ORGANISMES PARTENAIRES:**

Ministère de la santé ;

Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation ;

Ministère du Travail et de la sécurité sociale ;

Ministère de la Justice garde des sceaux ;

Ministère de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation ;

Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;

Ministère de la Culture, du tourisme et de la communication ;

Ministère de l'habitat et l'urbanisme ;

Ministère de l'Economie et des finances ;

Ministère de l'Environnement et du cadre de vie ;

Ministère de la Promotion des Droits humains ;

Ministère de la Promotion de la Femme ;

Les ONG, Associations, Communes, partenaires techniques et financiers.

COUT DU PROGRAMME: 15 774 625 000 FCFA

SOURCES DE FINANCEMENT: 1- Gouvernement

2- Partenaires

**DUREE DU PROGRAMME: 05 ans** 

**DEBUT:** Janvier 2011

FIN: Décembre 2015

Lors du Sommet de Maputo en juillet 2003 sur la famille, les chefs d'Etat et de gouvernement, ont donné mandat à « la Commission des Affaires sociales de l'Union africaine » en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires sociaux, d'élaborer un plan d'action sur la famille comme contribution de l'Afrique à la célébration du 10ème anniversaire de l'année internationale de la famille en 2004. Ce plan d'action doit servir d'instrument guide aux Etats membres pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux. Il a en effet été expressément recommandé aux pays concernés, de s'en inspirer pour élaborer leurs politiques et programmes appropriés en faveur de la famille qui tiennent compte de leurs besoins et exigences spécifiques.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations au Burkina Faso, que le gouvernement s'est engagé avec l'appui technique de l'UNFPA, à élaborer un plan d'action national pour la promotion de la famille au Burkina Faso dont la première étape a consisté à l'analyse de la situation de la famille au Burkina Faso qui a été réalisée en octobre 2004.

S'inspirant de cette étude et du plan d'action sur la situation de la famille en Afrique adopté en 2004, le MASSN a entamé l'élaboration d'un programme national pour la protection et la promotion de la famille (PNPPF) en 2008 par la mise en place d'un comité multisectoriel composé par des membres des ministères concernés et de la société civile. Ce comité était chargé de proposer un draft prenant en compte les plans sectoriels des différents ministères impliqués.

En octobre 2008, un atelier national de validation a permis de regrouper des participants provenant des ministères partenaires, des institutions nationales et internationales, des autorités coutumières et religieuses, des associations et ONG, des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, et du syndicat national des travailleurs de l'action sociale.

Un atelier de finalisation regroupant les mêmes acteurs a été ensuite organisé en 2009 et a permis, d'une part de prendre en compte et d'intégrer toutes les observations et les amendements qui ont été faits lors de l'atelier national de validation et d'autre part de revoir le budget du programme en l'adaptant à sa nouvelle configuration et surtout pour le rendre conforme aux normes et standards actuels utilisés par les partenaires.

Le PNPPF est un document consensuel et de portée nationale dont le processus d'élaboration a été long du fait des différentes implications et l'ambition d'établir une réelle congruence entre les préoccupations majeures des populations (selon les résultats de l'analyse de la situation de la famille) et les plans sectoriels des ministères et des autres partenaires impliqués.

Au terme de ce processus, le PNPPF comprend six axes :

- Axe 1 : La lutte contre la pauvreté de la famille, qui comporte 02 sous programmes ;
- Axe 2: La promotion des droits fondamentaux de la famille, qui comporte 03 sous programmes;
- Axe 3: La promotion d'un environnement et d'un cadre de vie sain pour la famille, avec 02 sous programmes;
- Axe 4 : Le renforcement de la protection sociale de la famille, avec 01 sous programme ;
- Axe 5 : La promotion de meilleures conditions de vie pour les groupes spécifiques, avec 01 sous programme;
- Axe 6 : Le renforcement des capacités des acteurs de la promotion de la famille, qui compte 02 sous programmes.

Au niveau institutionnel, le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale est chargé de la coordination de l'exécution du programme en partenariat avec chaque acteur en fonction des domaines de compétences. Chaque sous-programme est placé sous la tutelle technique et administrative du MASSN à travers les directions techniques impliquées dans l'exécution du programme.

Avec l'appui du Secrétariat Général, la Direction Générale de la Promotion de la Famille et des Services Spécialisés assurera :

- la coordination générale des différents sous-programmes ;
- le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

Quant à la Direction de la Protection et de la Promotion de la Famille, elle aura en charge:

- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents sous-programmes en collaboration avec les autres partenaires;
- la mobilisation des ressources ;
- l'appui technique aux ONG et Associations.

Le coût total du programme national pour la protection et la promotion de la famille est de quinze milliards sept cent soixante quatorze millions six cent vingt cinq mille (15 774 625 000) francs CFA.

#### LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABBEF : Association Burkinabé pour le Bien-être Familial

AEMO: Action Educative en Milieu ouvert

AFVP: Association Française des Volontaires du Progrès

AG: Assemblée Générale

AGR : Activités Génératrices de Revenus

CADBE : Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant CARFO : Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires

CNLS : Conseil National de Lutte contre le SIDA
CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CONAPO: Conseil National de la Population

CONASUR : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

PNDS: Plan National de Développement Sanitaire

CBDF: Coalition Burkinabè pour les Droits des Femmes

CCC: Communication pour le Changement de Comportement

CDE: Convention relative aux Droits de l'Enfant

CEDEF: Convention relative à l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard de la Femme

CHR: Centre Hospitalier Régional

CNDH: Commission Nationale des Droits Humains

CNIB : Carte Nationale d'Identité Burkinabè
CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

DPPF: Direction de la Protection et de la Promotion de la Famille

CPF: Code des Personnes et de la Famille
DEP: Direction des Etudes et de la Planification
DEPE: Direction de l'Encadrement de la Petite Enfance

DGPFSS : Direction Générale de la Promotion de la Famille et des Services Spécialisés

DPASSN : Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale DRASSN : Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

DRH: Direction des Ressources Humaines
DSF: Direction de la Santé de la Famille

EBCVM: Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages

EECE: Espace d'Entraide Communautaire pour l'Enfance

EDS: Enquête Démographique et de Santé

EVF: Education à la Vie Familiale

FAARF: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes INSD: Institut National de la Statistique et de la Démographie

IPC : Initiative Privée et Communautaire contre le VIH/SIDA au Burkina Faso

IST: Infections Sexuellement Transmissibles

JIF: Journée Internationale de la Famille

MASF: Ministère de l'Action Sociale et de la Famille

MASSN: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

MEDEV : Ministère de l'Economie et du Développement

METSS: Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale

MGF: Mutilations Génitales Féminines
MMR: Maternité au moindre risque

MPF: Ministère de la Promotion de la Femme
OEV: Orphelins et autres Enfants Vulnérables
OIT: Organisation Internationale du Travail

OBC: Organisation à Base Communautaire

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS: Organisation mondiale de la santé
ONF: Observatoire National de la Famille
ONG: Organisation Non Gouvernementale
OSEO: Œuvres Suisses d'Entraide Ouvrière
OUA: Organisation de l'Unité Africaine
ONU: Organisation des Nations Unies
PAM: Programme Alimentaire Mondial

PAN/E: Plan d'Action National pour l'Enfance

PF: Planification Familiale

PDDEB : Plan Décennal de Dèveloppement de l'Education de Base

PEC: Prise en Charge

PNAS: Politique Nationale d'Action Sociale

PNPPF: Programme National pour la Protection et la Promotion de la Famille

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

PVVIH: Personnes vivant avec le VIH

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SDASSN : Service Départemental de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

SIDA : Syndrome de l'immuno Déficience Acquise

SSS: Services Sociaux Spécialisés

SNDIPE: Stratégie Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance SP/CNLS: Secrétariat Permanent du Comíté National de Lutte contre le SIDA SP/PAN-E: Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Enfance

SPSF: Service Protection Sociale de la Famille

SR: Santé de la Reproduction
TGI: Tribunal de Grande Instance
UAB: Union des Assurances du Burkina

UAB : Union des Assurances du Burkina
UNESCO : Organisation des Nations Unis pour la Science et la Culture

UNESCO: Organisation des Nations Unis pour la Science et la UNFPA: Organisation des Nations Unies pour la population UNICEF: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

VAD: Visite à Domicile

VIH : Virus de l'Immuno déficience Humaine

ZAR: Zones aménagées récréatives

# **TABLE DES MATIERES**

PRESENTATION DU PROGRAMME	
PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME	11
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
TABLE DES MATIERES	VI
INTRODUCTION	
I. CONTEXTE GENERAL ET SITUATION DE LA FAMILLE AU BURKINA FASO	2
1,1 CONTEXTE GENERAL	2
1.1.1 Situation géographique et administrative	2
1.1.2 Situation démographique	
1.1.3 Situation socio-sanitaire	
1,1,3.1 La santé	3
1.1.3.2 L'eau, l'assainissement et l'hygiène	3
1.1.4 Situation socioculturelle	
1.1.5 Situation socio-éducative	
1.1.5.1 L'éducation préscolaire	
1.1.5.2 L'enseignement de base	
1.1.5.3 L'enseignement secondaire	
1.1.5.4 L'enseignement supérieur	
1.1.5.5 L'éducation non formelle	
1.1.6 Situation économique	
1.2 SITUATION DE LA FAMILLE AU BURKINA FASO	
1.2.1 Considérations conceptuelles	
1.2.1.1 La famille	
1.2.1.2 Le mariage	
1.2.1.3 La parenté	
1.2.2 Aperçu sur la situation de la famille au Burkina Faso	
1.2.2.1 Contexte juridique de la famille burkinabé	
A. La famille burkinabè et le droit coutumier	7
B. La famille burkinabè et le droit moderne	8
C. Les caractéristiques de la famille burkinabè d'aujourd'hui	
> La famille nucléaire monogamique ou polygamique	
La famille élargie	8
La famille entourée de satellites	8
La famille monoparentale	
> La famille recomposée	9
D. Les fonctions de la famille	9
> La fonction de reproduction biologique de la famille	9
> La fonction de reproduction des rapports sociaux de genre	9
> La fonction de sécurité économique de la famille	10
Les fonctions affectives, sociales et culturelles de la famille	10
Famille et santé	10
Familie et éducation	
Famille et religion	
Famille et communication interpersonnelle	13
1.2.2.2 Conditions de vie des familles	
A. Famille, environnement, eau et habitat	
B. La situation des enfants, des adolescents et des femmes au sein de la famille	14
La situation des enfants	14
> La situation des adolescent (e)s	
La situation des femmes	

1,2.2	La vulnérabilité des familles	16
A.	es familles à risque	
B.	es familles et les groupes spécifiques	16
ختر	es orphelins et autres enfants vulnérables	16
<b>*</b>	es personnes handicapées	16
4	es personnes âgées	17
1.2.2		17
1,3	ACTIONS ET MESURES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA	
FAM	LE, DE L'ENFANT ET DE LA FEMME	17
1.3.1	Au plan international	18
٤	a Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination faites à	l
l'égai	des Femmes	18
٠	a plate forme d'action de Beijing (1995)	18
*	a convention relative aux droits de l'enfant	
۶	e sommet mondial des enfants tenu en septembre 1990 à New York	18
4	a conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD)	
<b>&gt;</b>	a déclaration et le programme d'action de Copenhague	
-	e programme d'action de Vienne (1982)	18
خز	agenda 21 et la déclaration de Rio	
4	a proclamation de l'Année Internationale de la Famille	19
خلأ	a ratification de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant	19
1.3.2	Au plan africain	19
1.3.3	Au plan national	
1.3.3		
1.3.3		
1.3.3	· · · · ·	
1.4	PROBLEMES PRIORITAIRES	21
II.	CONTENU DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION D	E LA
FAM	LE	
2.1	LES OPTIONS STRATEGIQUES	
2.1.1	Fondement du programme national pour la protection et la promotion de la famille	22
2.1.2	Vision du programme national pour la protection et la promotion de la famille	23
2.2	BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROTECTION ET LA	
	OTION DE LA FAMILLE	24
2.2.1	But du programme	24
2.2.2	Objectifs du programme	
2.2.3		24
2.2.3		25
2.2.3	AXE II: PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FAMILLE	26
2.2.3		R
LE\$	AMILLES	28
2.2.3	AXE IV: AMELIORATION DES SYSTEMES ET MECANISMES DE PROTECTION	
SOC	LE DES FAMILLES	
2,2.3	AXE V : PROMOTION DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES GROUPE	\$
SOC	NUX SPECIFIQUES	29
2.2.3	AXE VI : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PROMOTION D	ΣE
	MILLE	30
2.3	LES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME	30
	Bénéficiaires directs	30
2.3.2	Bénéficiaires indirects	31
HI.	ADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISME DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE DI	U
	RAMME	

3.1	ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE	31
3.1.1	Les pouvoirs publics	31
3,1,2	Les collectivités territoriales	31
3.1.3	Les ONG, les organisations de la société civile (OSC) et les leaders coutumiers et religieux	x.32
3.1.4	Les partenaires techniques et financiers	32
3.2	LE DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI/EVALUATION DU PNPPF	
3.3	LA MOBILISATION DES RESSOURCES	
3.3.1	Les ressources financières et les modalités de financement	33
3.3.2	Les ressources humaines Les ressources matérielles	34
3.3.3	Les ressources matérielles	35
3.4	LES STRATEGIES D'INTERVENTION DU PROGRAMME	
3.4.1	Le plaidoyer	35
3.4.2	Le partenariat intersectoriel et la participation communautaire	35
3.4.3	Le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences des acteurs et des	
bénéfici		35
3.4.4	La mise en place d'un observatoire national de la famille	
3.5	LES MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION	
3.5.1	Le suivi	36
3.5.1.1	Au niveau régional	36
3.5.1.2	Au niveau provincial et/ou départemental	36
3.5.2	L'évaluation	37
IV.	HYPOTHESES ET RISQUES	38
BIBLIO !	GRAPHIE	39
ANNEX	ŒS	40

#### INTRODUCTION

La famille est l'unité de base de la société. « Elle est au centre d'interactions multiples et multiformes qui forgent les individus, hommes comme femmes en les pétrissant des valeurs qui seront la pierre angulaire de leurs comportements ».1

C'est pourquoi elle est le lieu privilégié où doivent s'opérer d'abord les transformations si l'on veut instaurer de nouveaux types de rapports basés sur l'égalité, la justice, les responsabilités partagées et la confiance réciproque entre ses membres.

Conscient de cette réalité et reconnaissant le rôle premier de la famille dans le développement et la survie de l'individu tout au long de son existence, le gouvernement burkinabé a adopté des mesures politiques et juridiques en vue de la promotion et de l'épanouissement de cette entité sociale. Il s'agit notamment de :

- l'adoption de la Constitution du 02 juin 1991 qui stipule en son article 23 que " la famille est la cellule de base de la société. L'Etat lui doit protection";
- l'adoption du Code des Personnes et de la Famille en 1989 et qui est entré en vigueur en 1990 ;
- l'adoption de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) de 1995 qui fonde ses stratégies sur la sécurité humaine;
- l'élaboration en 2000 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et sa révision en 2003 ;
- l'adoption de la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) en juillet 2007.

En outre, notre pays a souscrit aux principes directeurs de la Déclaration de l'Année Internationale de la Famille (A.I.F) en 1994 dont l'objectif est de susciter une prise de conscience des problèmes auxquels les familles sont confrontées et de promouvoir des actions en leur faveur.

En dépit de ces dispositions juridiques et mesures politiques, la famille connaît aujourd'hui de profondes mutations qui se manifestent par des crises affectant ses membres et plus particulièrement les femmes et les enfants. En effet, la pauvreté au sein des familles, les considérations socioculturelles, les mutations sociales et d'autres causes exogènes ont créé des conditions de vie précaires pour de nombreuses familles.

C'est pour apporter des réponses à ces multiples problèmes que le gouvernement, à travers le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), s'est engagé avec l'appui de ses partenaires à élaborer un Programme National pour la Protection et la Promotion de la Familie (PNPPF). Cette initiative traduit aussi l'adhésion de notre pays aux recommandations de l'Union africaine qui invite tous les pays membres à élaborer et à mettre en œuvre leur plan d'action. Les plans des différents pays doivent s'inspirer du plan d'action sur la famille en Afrique adopté en avril 2004 à Cotonou (Bénin).

Dans ce sens, le présent programme national pour la protection et la promotion de la famille a été élaboré sur la base des résultats de l'analyse de la situation de la famille au Burkina Faso, des orientations de la PNAS et du plan d'action sur la famille en Afrique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MASF, La famille burkinabě/dynamique et perspective, juillet 1995

Un comité de suivi et d'élaboration du programme a été mis en place par le MASSN et a travaillé en étroite collaboration avec une consultante pour la production du document qui comprend essentiellement :

- la synthèse de l'analyse de la situation de la famille au Burkina Faso;
- les axes prioritaires ;
- les programmes, les objectifs poursuivis, les résultats attendus, et les activités à mettre en œuvre.

# I. CONTEXTE GENERAL ET SITUATION DE LA FAMILLE AU BURKINA FASO

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

## 1.1.1 Situation géographique et administrative

Situé au cœur de l'Afrique Occidentale, le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé qui s'étend sur une superficie de 274 200 km². Il fait frontière avec les Républiques du Mali au nord et à l'ouest, du Niger à l'est et, au sud, avec les Républiques de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin.

Son climat, de type soudano-sahélien, se caractérise par une longue saison sèche couvrant la période d'octobre à mai et d'une saison pluvieuse de courte durée allant de juin à septembre. Les conditions climatiques sont très défavorables à la production agricole qui constitue la principale activité pratiquée par 80% de la population essentiellement rurale.

Au plan administratif, le Burkina Faso est subdivisé en collectivités territoriales et en circonscriptions administratives. Il compte actuellement 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont deux ont un statut particulier : Ouagadougou et Bobo-Dioutasso qui sont subdivisées en arrondissements ; et plus de 8000 villages.

Sur le plan politique, le Burkina Faso a renoué avec la démocratie et le multipartisme par l'adoption d'une constitution le 2 juin 1991.

#### 1.1.2 Situation démographique

Au plan démographique, le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) réalisé par l'INSD en 2006 indique une population totale de 14 017 262 habitants dont 6 768 739 hommes (48,3%) et 7 248 523 femmes (51,7%). Le ratio homme/femme est de 93 hommes pour 100 femmes. La supériorité numérique des femmes n'est pas une particularité du RGPH 2006; en effet, aussi bien en 1985 qu'en 1996, les femmes représentaient plus de la moitié de la population, soit respectivement 51,9% et 51,8% de l'ensemble. La population est essentiellement jeune, la tranche d'âge de 0 à 20 ans représente 57,0% en 2006.

Entre 1996 et 2006, la population burkinabé a connu un accroissement annuel moyen de 3,1% contre 2,4% entre 1985 et 1996 et 2,7% entre 1975 et 1985.

Selon les mêmes sources, 3 181 967 habitants de cette population vivent en milieu urbain soit 22,7% et 10 835 295 en milieu rural soit 77, 3%. C'est une population qui se caractérise par une fécondité élevée (6,2 enfants par femme en 2006), sa jeunesse (49,62% a moins de 15 ans) et par un nombre assez important de personnes âgées (5,01%). Le taux brut de natalité est de 46% (48% en milieu rural et 38% en milieu urbain) et celui de la mortalité est de 14,8%.

L'espérance de vie à la naissance est de 56,7 ans selon les sources de l'INSD en 1996. Par ailleurs, on note au sein de cette même population, d'importants mouvements internes et externes. Ces mouvements migratoires constituent des facteurs de dégradation accélérée des sols et milieux écologiques disponibles compromettant ainsi l'avenir des générations futures.

Il est important de noter que selon le recensement effectué par le Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (1992), 5 747 688 Burkinabè vivent hors du pays. C'est une migration qui est fortement masculine et constitue un facteur de fragilisation des familles.

#### 1.1.3 Situation socio-sanitaire

La situation socio-sanitaire générale est très précaire en termes d'accessibilité géographique et financière des populations aux services de santé, de fréquence et de persistance des endémo-épidémies, du VIH/SIDA, de la mortalité et de la morbidité élevées, notamment maternelle et infantile.

#### 1.1.3.1 La santé

Dans ce secteur, on enregistre encore de nombreuses pathologies causées par un environnement insalubre et malsain, telles que le paludisme, les diarrhées, les infections des voies respiratoires, les affections de la peau.

La situation générale se caractérise par une couverture sanitaire insuffisante en infrastructures, un ratio personnel/population en deçà des normes de l'OMS, et par une insuffisance d'équipements, de matériels techniques et de médicaments de base, qui justifient la faible qualité des prestations.

En 2005, le taux de morbidité général était de 10,9%. Quant à l'état nutritionnel, l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages de 2003 (EBCVM 2003) indique les données suivantes : retard de croissance : 44,5%; émacié : 19,0%; insuffisance pondérale : 42,2%; participation au programme nutrition : 15,8%; participation au programme croissance : 40,5%.

## 1.1.3.2 L'eau, l'assainissement et l'hygiène

Au niveau de la couverture en eau potable, les données font ressortir les sources d'approvisionnement suivantes : robinet (6,1%), forage/fontaine (54,4%), (autres 0,2%).

S'agissant de l'assainissement, en 2005, 63,5% des ménages utilisaient la nature comme lieu d'aisance et 27% utilisaient les latrines ordinaires. La majorité des ménages gèrent les ordures ménagères à domicile soit en constituant un tas d'immondice devant ou à l'intérieur des habitations ou en les entreposant dans des fosses. Jeter les ordures dans les rues ou sur les routes est une pratique recensée dans environ un ménage sur dix (10,3%)<sup>2</sup>.

#### 1.1.4 Situation socioculturelle

Le pays compte environ 60 groupes ethniques qui se distinguent par leurs pratiques, les normes sociales, interdits et valeurs. En dépit de ces différences, traditionnellement, ces sociétés partageaient des valeurs

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et sur la pauvreté, 2005.

communes que sont la solidarité, l'entraide, le soutien moral et financier, le respect mutuel, le pardon, qui constituaient le socle de la cohésion et de l'intégration sociale de tout le groupe.

Le patriarcat demeure encore le système de parenté prédominant, faisant de l'homme le détenteur de tous les pouvoirs : pouvoir de décision, de gestion des biens familiaux souvent aux dépens de la femme. Le système matrilinéaire des quelques ethnies (Lobi, Dagara, Gouin, Turka, Karaboro) avec une forte référence à l'oncle maternel prouve que le contrôle social reste encore principalement le fait des hommes.

Les femmes, bien que majoritaires, demeurent encore, du fait des pesanteurs socioculturelles, insuffisamment impliquées dans les activités de la vie communautaire notamment dans les prises de décision, et sont victimes de pratiques néfastes telles les Mutilations Génitales, le lévirat et le mariage précoce et/ou forcé.

#### 1.1.5 Situation socio-éducative

Le Burkina Faso figure parmi les pays où le taux de scolarisation reste faible en dépit des efforts consentis. L'indicateur de développement humain durable en 2007 le place au 176ème rang sur 177 selon le rapport mondial sur le développement humain durable du PNUD.

## 1.1.5.1 L'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire est le premier maillon du système éducatif et joue un rôle important dans le développement intégral de l'enfant dans ses premières années de vie. Elle concerne les enfants de 3 à 6 ans et a connu son développement à partir de 1985 avec la création des ex-garderies populaires appelés aujourd'hui centre d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) publics. A ces structures, s'ajoutent les CEEP privés dans les grandes villes et les Espaces d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE) ou Bisongo en langue nationale mooré dans les zones rurales et péri – urbaines. Les structures préscolaires constituent des services d'appui des familles, notamment les femmes dans l'encadrement, la garde, la protection et l'éducation des enfants. Les structures formelles d'éducation préscolaire sont au nombre de 335 et celles non formelles au nombre de 155 en 2007-2008.

En 2007, sur une population d'âge préscolaire estimée à 1 514 231 enfants, 41 278, soit un taux de 2,70%, ont eu accès aux structures préscolaires. Ce faible taux s'explique par le faible niveau de revenus des parents, l'inaccessibilité géographique et l'insuffisance de moyens matériels et humains de ces structures pour assurer un bon encadrement des enfants.

Tableau n°1: Evolution des effectifs selon le type de structures d'éducation préscolaires

Périodes	Structures formelles		Structures	Total	Effectifs			- Taux
	Publiq ues	Privées	non formelles	I Otal	Filles	Garçons	Total	IQUX
2003-2004	63	150	52	265	10 395	10 410	20 805	1,17%
2004-2005	82	154	77 .	313	11 954	12 421	24 375	1,34%
2005-2006	88	202	97	387	13 120	14 072	27 192	1,45%

Source: DPEPE/MASSN, 2006.

#### 1.1.5.2 L'enseignement de base

Le taux brut de scolarisation au primaire était de 71,8% en 2007 avec 77,9% pour les enfants de sexe masculin et 65,7% pour les enfants de sexe féminin. On note cependant de fortes disparités entre provinces, entre milieu urbain et milieu rural. Bien qu'en net progrès, le taux de scolarisation reste faible au regard de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015.

## 1.1.5.3 L'enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire, on note également un faible taux de scolarisation évalué à 26,4% au titre de l'année scolaire 2007-2008 dont 22,5% pour les filles. Tout comme au primaire, on constate une inégalité entre garçons et filles. Ces disparités existent également entre milieux urbain et rural.

## 1.1.5.4 L'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, l'offre reste en deçà de la demande en raison du rythme d'accroissement de la population scolarisable. En 2007-2008 on dénombrait environ 280 étudiants pour 100 000 habitants.

#### 1.1.5.5 L'éducation non formelle

En matière d'alphabétisation, « les actions qui avaient connu un essor en 2000-2002, ont commencé à ralentir à partir de 2002, voire à régresser, suite notamment au retrait du programme d'accompagnement alimentaire du PAM.

En 2007, le taux d'alphabétisation général était de 28,7% avec un ratio meilleur chez les hommes comparativement aux femmes. Par ailleurs, 80% de ceux qui complètent le cycle d'alphabétisation initial ne poursuivent pas au niveau de la formation complémentaire de base encore moins dans la formation technique spécifique qui est pourtant plus pertinente pour l'amélioration de leur productivité. Les femmes sont les plus nombreuses dans cette situation (86%)»<sup>3</sup>. Or, selon l'UNESCO, pour qu'un pays amorce son développement, ce taux doit atteindre 40%.

#### 1.1.6 Situation économique

L'enclavement géographique du Burkina constitue l'un des principaux obstacles au développement économique et social de sa population dont près de 85% sont des agriculteurs. Son développement est en partie tributaire du climat qui connaît une dégradation ces dernières années. Cette dégradation se manifeste par une extension de la zone sahélienne, la baisse de la pluviométrie et une réduction de la durée de la saison pluvieuse fragilisant le secteur agropastoral dont dépendent entièrement ces 85% de la population.

Depuis 1991, le Burkina Faso a opté clairement pour une économie de marché, fondée sur les principes de la libre entreprise. Dans cette perspective, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de la communauté financière internationale, d'importantes réformes économiques et structurelles afin de créer les conditions de promotion de l'initiative privée et de réalisation d'une croissance durable, nettement supérieure à la croissance démographique. Après plus de dix années d'ajustement sans interruption (1991-2002), l'économie nationale a progressé au rythme moyen de 5% par an, en termes réels, contre une poussée démographique de 2,4% par an.

Selon les informations données par le Ministère de l'économie et du développement dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de juillet 2004, au cours de cette décennie, les objectifs de

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, Ministère de l'Economie et du Développement, janvier 2004.

croissance ont été contrariés en 1993 (-1,5%) et en 2000 (1,6%), d'une part, du fait de l'adversité et des aléas naturels et, d'autre part, du fait des crises sociopolitiques dans la sous-région. Ainsi, au cours de la période 1990-1994, la croissance économique s'est établie à 3,3% en moyenne par an en termes réels. La période 1995-1999, du fait des effets de la dévaluation et des conditions climatiques plus favorables, a été caractérisée par un rythme de croissance plus soutenue, 7,1% en moyenne par an.

Malgré les nombreuses intempéries, le Burkina Faso a enregistré ces dernières années un taux de croissance économique de l'ordre de 4,5% (2003) et de 5,2% (2004). En 2009, cette croissance s'est établie à 3,2% contre 5,3% en 2008. Cependant, cette performance est en deçà des ambitions du pays et n'est que faiblement ressentie par les populations.

Malgré des progrès macroéconomiques notables réalisés, l'économie nationale reste handicapée par sa faible capacité à répondre avec promptitude aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques : (i) faiblesse des capacités nationales notamment du capital humain, (ii) insuffisance des infrastructures de développement économique.

L'économie, non seulement a été marquée lors de la décennie écoulée par une croissance erratique, mais elle a évolué sur un fond de persistance de la pauvreté. Toujours selon le CSLP, les résultats des trois enquêtes prioritaires effectuées par le Gouvernement en 1994, 1998 et 2003 décrivent une aggravation de l'incidence de la pauvreté. Sur la base d'un seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 FCFA en 2003 contre 72 690 FCFA par personne et par an en 1998, la proportion des pauvres est passée de 45,3% à 46,4%, soit une aggravation de 1,1 point. Comparativement à 1994, elle s'est globalement accentuée de 2 points (en 1994, l'incidence de la pauvreté était estimée à 44,5% pour un seuil de 41 099 FCFA par adulte et par an).

En ce qui concerne l'activité économique, le RGPH 2006 rapporte que sur une population résidente de 14 017 262 habitants, la population en âge de travailler (15 ans ou plus) au Burkina Faso est de 7 443 564 habitants, soit 53,1% de la population résidente. La population active occupée de 15 ans ou plus est de 5 285 860. Les hommes comptent plus d'actifs occupés (54,3%) que les femmes (45,7%). La part des actifs occupés du milieu rural représente 81,2% de l'effectif total d'actifs occupés, contre 18,2% en milieu urbain. La structure de la population active occupée est jeune à l'image de la population de l'ensemble du pays. Le secteur primaire absorbe l'essentiel des actifs occupés (80,4%) contre 16% pour le secteur tertiaire et seulement 3,6% pour le secteur secondaire. Le secteur primaire reste le principal pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso.

Cette caractéristique de la situation de l'emploi a des effets sur l'organisation et les conditions de vie de la famille.

#### 1.2 SITUATION DE LA FAMILLE AU BURKINA FASO

#### 1.2.1 Considérations conceptuelles

## 1.2.1.1 La famille

Les sociologues définissent la famille comme étant « un groupe de personnes unies par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption, caractérisé par une résidence commune constituant une maisonnée où chacun inter agit et communique avec l'autre dans leur rôle social respectif et maintenant une culture commune »<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Projet de plan d'action sur la famille en Afrique en tant que contribution de l'Afrique à la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'AIF, avril 2004.

Selon le langage juridique pur et au sens large, la famille correspond à l'ensemble des parents et alliés d'une même personne ; au sens restreint, la famille correspond au « domus », un groupe formé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

#### 1.2.1.2 Le mariage

Le mariage est « l'acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays »<sup>5</sup>. Au Burkina Faso, selon le droit moderne, « le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme, régie par les dispositions du Code des Personnes et de la Famille »<sup>6</sup>.

#### 1.2.1.3 La parenté

La parenté se définit comme le rapport entre personnes qui descendent les uns des autres ou qui ont un ascendant commun, ou le rapport entre des personnes unies par une alliance ou par une adoption.

## 1.2.2 Aperçu sur la situation de la famille au Burkina Faso

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays africains, la famille est confrontée à un système dualiste : d'une part, le droit coutumier non codifié avec le poids de la tradition et, d'autre part, le droit moderne. Bien que les mariages coutumiers, religieux et les unions libres ne soient pas reconnus par la loi, de nombreuses familles sont toujours régies par la coutume.

## 1.2.2.1 Contexte juridique de la famille burkinabè

## A. La famille burkinabé et le droit coutumier

Dans le système traditionnel, le mariage est le résultat de l'accord entre deux familles dans lequel il n'est guère tenu compte, le plus souvent, du consentement des intéressés. Les filles sont données très tôt en mariage, et les grossesses interviennent alors au moment où la jeune femme n'est pas physiquement et psychologiquement préparée à les supporter.

Le système matrimonial incorpore les mariages précoces, les mariages forcés, les mariages préférentiels. En dépit de l'absence de statistiques fiables, force est de constater que les pratiques du lévirat, du sororat et de la polygamie demeurent courantes.

La famille traditionnelle est composée de tous les descendants de la même lignée et vit dans des habitats groupés sous l'autorité d'un chef (masculin) appelé chef de famille. Elle est régie par des valeurs traditionnelles, des croyances et des coutumes et le chef de famille a la responsabilité d'organiser la production, de gérer les biens, de protéger les membres contre d'éventuelles agressions extérieures, de subvenir à leurs besoins vitaux et de régler les conflits.

Du point de vue des croyances, l'homme et la femme étaient considérés comme des êtres complémentaires et non comme des êtres égaux. La femme jouit du statut de mère et a beaucoup de devoirs envers les membres de la famille : protection, éducation, production, assistance, alimentation et entretien. La solidarité à l'égard des personnes âgées, des personnes handicapées et autres groupes en

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le Petit Larousse Illustré, 1996

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Code des personnes et de la famille

situation de vulnérabilité était un devoir collectif. L'éducation, la socialisation et l'éthique étaient transmises par les oncles, les tantes, les grands-parents, les sages de la communauté.

Sur le plan économique, la logique traditionnelle privilégiait les échanges de biens uniquement pour leur valeur sociale plutôt que leur valeur monétaire.

#### B. La famille burkinabé et le droit moderne

Au Burkina Faso, la règlementation de la famille a longtemps été une préoccupation des autorités politiques. A cet effet, une commission nationale de codification a été créée le 31 octobre 1983 avec pour charge l'élaboration d'un code des personnes et de la famille. Ses dispositions juridiques visent à mettre fin au dualisme juridique en indiquant que, dorénavant, les pratiques coutumières cessent d'être sources de droits pour les familles.

Les principes du code des personnes et de la famille sont les suivants : l'unicité de la loi (la même loi pour tous les Burkinabè), l'égalité de droit entre l'homme et la femme, l'égalité de droit entre les enfants vis-à-vis de leurs géniteurs et quelle que soit l'origine de leur filiation (dans le mariage, hors mariage, ou dans le cas de l'adoption), la forme nucléaire de la famille.

# C. Les caractéristiques de la famille burkinabè d'aujourd'hui

On distingue plusieurs types de famille :

## La famille nucléaire monogamique ou polygamique

Elle est composée de l'époux et de l'épouse ou de l'époux et des épouses vivant exclusivement avec leurs enfants. Ce type de famille est fréquent en ville et semble être un modèle de nos jours au regard des difficultés actuelles que rencontrent les familles.

#### La famille élargie

Elle est composée soit de familles nucléaires avec leurs enfants auxquels se joignent d'autres personnes ayant des liens de parenté avec le chef de famille ou avec l'épouse. Ce type de famille est plus fréquent en milieu rural, et en milieu semi-urbain où tous les membres vivent sous l'autorité d'un chef de famille.

#### La famille entourée de satellites

C'est le type de famille prédominant en milieu urbain. Elle comprend, outre la famille nucléaire, des individus sans aucun lien de parenté direct avec les membres de la famille. Ce sont le plus souvent des élèves ou des parents éloignés séjournant dans ces familles pour une longue durée.

## La famille monoparentale

Dans ce type de famille, vivent les enfants avec l'un des parents géniteurs (la femme ou l'homme) entourés d'autres enfants ou personnes ayant des liens de parenté ou non avec le chef de ménage. C'est un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur du fait des divorces, des séparations ou des décès et les enfants en sont les premières victimes.

#### La famille recomposée

Avec l'évolution de la société, on assiste à l'apparition d'un nouveau modèle de famille : la famille recomposée. Le phénomène est récent mais tend à devenir fréquent, surtout au niveau des couples divorcés où les conjoints ont la possibilité de constituer un nouveau couple avec un autre partenaire.

La famille recomposée échappe au modèle traditionnel de famille mais trouve sa place dans la société contemporaine. Les hommes recomposent, dans la plupart des cas, plus facilement une famille que les femmes. Dans de nombreux cas, l'enfant se trouve face à un véritable réseau parental. D'un côté, il vit une nouvelle organisation familiale qui se traduit souvent par une nouvelle cohabitation et, de l'autre, dans le cadre de l'exercice du devoir parental, celui des parents qui n'a pas la garde de l'enfant va lui offrir, à son tour, un autre milieu familial pouvant présenter des profils divers.

Toutes ces évolutions, que ce soit en ville ou en campagne, s'expliqueraient par la conjugaison de plusieurs facteurs dont les plus significatifs sont :

- les nouvelles conceptions de la famille ;
- les migrations et plus spécifiquement la grande mobilité des hommes ;
- les nouvelles valeurs véhiculées par les médias;
- le développement de l'économie de marché et moderne qui prend le pas sur l'économie de subsistance et qui impose de nouveaux modes de vie;
- la faiblesse des revenus des populations ;
- l'effritement des valeurs morales.

#### D. Les fonctions de la famille

## > La fonction de reproduction biologique de la famille

L'une des fonctions essentielles de la famille est la reproduction biologique en vue d'assurer la pérennité du groupe. La femme joue un rôle primordial dans l'accomplissement de cette fonction. « La femme donneuse et porteuse de vie contribue ainsi à élargir le cercle de la famille. La famille burkinabè demeure pro-nataliste compte tenu de la représentation sociale de l'enfant considéré comme source de sécurité pour les vieux jours »<sup>7</sup>

Malheureusement, plusieurs femmes meurent en donnant la vie en l'absence d'une bonne planification familiale et d'une prise en charge médicale adéquate à temps pendant leurs grossesses. Le taux de mortalité maternelle est de 484 pour 100 000 naissances vivantes selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), 1998.

#### La fonction de reproduction des rapports sociaux de genre

Sur le plan social, la famille reste le lieu privilégié où se jouent et/ou se consolident les rapports entre les membres de la famille. Espace d'intimité, elle offre également la possibilité de dessiner la carte des relations de genre entre hommes et femmes, entre filles et garçons et entre parents et enfants. C'est dans la famille que sont apprises aussi les règles de fonctionnement de la société et où se tissent également les rapports sociaux entre les membres.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> La famille burkinabè : Dynamique et perspective, juin 1995.

De nos jours, en dépit de l'influence de divers facteurs qui sont à l'origine de nouveaux types de familles, le patriarcat demeure encore le système de parenté prédominant où l'homme, considéré comme le chef de famille, est le détenteur de tous les pouvoirs.

En milieu rural, ces rapports sont davantage plus inégalitaires au détriment de la femme qui n'a d'autres choix que de se soumettre; ces rapports étant légitimés par la tradition et sous-tendus par une conception traditionnelle de la vie en famille.

Dans la répartition des ressources familiales et des fruits du travail, il n'est pas toujours tenu compte de la femme qui pourtant est constamment sollicitée pour l'exploitation des champs familiaux et la production d'autres biens.

# La fonction de sécurité économique de la famille

L'une des fonctions de la famille est d'assurer la survie de ses membres en mettant à la disposition de chacun, les ressources dont il a besoin. L'accomplissement de cette responsabilité passe par l'exercice d'un emploi permanent ou temporaire qui procure à son détenteur un salaire, un gain ou un bénéfice. Dans la famille, homme et femme doivent donc contribuer à la réalisation de cet objectif par l'exercice d'un emploi.

Malheureusement, les conditions d'exercice de l'emploi, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, dans le secteur informel ou structuré, limitent l'accès des familles à un revenu permanent et suffisant. En effet, les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vies des ménages de 2003 indiquent que le revenu annuel d'un ménage (d'environ 7,8 personnes) se chiffre à 532.045 F dont 50,4% de revenus non monétaires (auto consommation y compris logement pour soi) et 49,6% de revenu monétaire.

Dans l'ensemble, on retient que les revenus sont faibles et précaires. Selon les données de la même enquête en 2003, l'indice de pauvreté urbaine a pratiquement doublé entre 1994 et 2003 passant de 10,4% à 19, 9%. La contribution du milieu rural à cette pauvreté d'ensemble, bien qu'en baisse, demeure très importante avec 92,2% en 2003 contre 96,2% en 1994.

Dans ce contexte difficile, la satisfaction des besoins essentiels reste très préoccupante. La majorité des familles mênent une vie de subsistance. Cette situation a de graves répercussions sur l'harmonie et la cohésion de la famille: dislocation liée à l'instabilité spatiale et professionnelle pour des raisons de survie, l'exode rural et les migrations, le travail des enfants, l'exclusion sociale des personnes âgées et des personnes handicapées. Lorsque les revenus sont disponibles, leur mauvaise utilisation constitue souvent une entrave à l'épanouissement des membres.

# Les fonctions affectives, sociales et culturelles de la famille

Ces fonctions regroupent plusieurs aspects:

#### Famille et santé

D'un point de vue de la santé morale et spécifiquement sur le plan affectif, la famille est le lieu où l'individu peut trouver refuge, protection, réconfort moral et financier. Mais qu'en est-il dans la réalité ?

Sur le plan de la santé physique, la situation est peu reluisante et se caractérise par :

- la fréquence de pathologies infectieuses, parasitaires et autres maladies hydriques dues essentiellement à un environnement malsain ;
- les difficultés d'accès des ménages à l'eau potable;
- les épidémies meurtrières telles que la méningite cérébro-spinale, la rougeole, le choléra, la fièvre jaune ;
- l'infection à VIH/SIDA et les IST;
- la pratique de l'excision qui affecte la santé et le bien-être de la petite fille et de la femme.

Sur le plan nutritionnel, 29% des enfants de 0 à 5 ans, et 14% des femmes en âge de procréer sont touchées par une malnutrition chronique due à une insécurité alimentaire et aux carences nutritionnelles fréquentes.

En 1998, le taux de mortalité maternelle était de 484 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 105,3 pour 1000<sup>8</sup>.

La pandémie du VIH/SIDA est devenue un problème majeur de santé publique et de développement au Burkina Faso comme partout en Afrique sub-saharienne. Elle affecte la structure de la famille car la mort des parents entraîne une dislocation des familles. Les enfants devenus orphelins sont à la charge d'autres familles avec lesquelles ils ont des liens de parenté. Or, celles-ci ne disposent toujours pas de ressources suffisantes pour une meilleure prise en charge tant du point de vue de leur santé, de leur alimentation que surtout de leur éducation.

Dans d'autres cas, ces ménages sont dirigés par les grands-parents. Ils doivent désormais prendre en charge leurs petits-fils qui autrefois constituaient leur seul soutien. Dans le pire des cas, les orphelins sont laissés à eux-mêmes et obligés de jouer le rôle d'adultes.

Les nombreux efforts consentis par le gouvernement avec l'appui des partenaires financiers ont contribué à diminuer le taux de prévalence de l'infection à VIH au sein de la population, principalement active de 15-49 ans. « Ce taux en constante baisse était de 2,7% en 2004 contre 4,2% en 2002, 6,54% en 2001 et 7,17% en 1997 selon les estimations de l'OMS/ONUSIDA). Comparativement à la situation en Afrique Subsaharienne (8%), le Burkina Faso a enregistré d'importants progrès qui traduisent l'engagement et la volonté politique en matière de lutte contre cette pandémie »<sup>9</sup>.

En 2008, le taux de prévalence de l'infection à VIH est estimé à 1,8% (Rapport 2008, ONUSIDA). Mais, la pandémie demeure un défi au regard de la forte prévalence dans certaines zones et de la mobilité de la population.

#### Famille et éducation

L'évolution actuelle de la famille burkinabé n'offre pas toujours les meilleures conditions d'éducation et d'épanouissement à l'enfant, notamment en ville où l'éducation des enfants est de plus en plus laissée aux domestiques par les parents souvent absents.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de l'Economie et du Développement, janvier 2004

<sup>9</sup> Idem page

Les cas de divorces, de séparation des parents, suite à des conflits auxquels assistent souvent les enfants, les affectent psychologiquement. Les problèmes vécus par les parents dans leurs rapports ont donc de graves répercussions sur l'éducation des enfants et leur socialisation. Malheureusement, au Burkina Faso, les cas de conflits conjugaux sont fréquents. L'apprentissage des valeurs sociales et morales, de la citoyenneté se fait aussi par le truchement de l'école qui relève de la responsabilité de l'Etat.

L'école joue donc un rôle important dans l'éducation des enfants, et le désir des parents de scolariser leurs enfants est de plus en plus manifeste. Toutefois, il est apparu la nécessité d'une collaboration étroite entre les parents et les institutions d'enseignement, les Associations des Parents d'Elèves (APE) et l'Association de Mères Educatrices (AME).

La décision des parents de scolariser leurs enfants et de les orienter tout au long du cursus est cependant fonction d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels il convient de retenir :

- la situation économique des parents ;
- l'importance accordée à l'éducation scolaire et aux valeurs qu'elle véhicule ;
- le degré d'attachement aux traditions.

Dans les milieux où l'éducation est valorisée et où la famille connaît une certaine stabilité résidentielle, affective et économique, les enfants ont plus de chance d'être scolarisés. Inversement dans les familles pauvres ou celles qui vivent souvent des conflits, on observe un faible taux de scolarisation, et/ou un déclin des résultats scolaires des enfants. L'encadrement des jeunes enfants de 0 à 6 ans apparaît comme un luxe et reste l'apanage des seuls privilégiés des grandes villes.

Il a été aussi établi qu'il existe une forte corrélation entre le niveau de vie des parents et la scolarisation des filles et garçons. Les ménages les plus pauvres scolarisent leurs filles 2 fois moins que leurs garçons surtout en milieu rural. Alors que dans les ménages les plus riches, l'égalité de chances d'accès des filles à l'école primaire est plus proche de celle des garçons surtout en milieu urbain.

D'une manière générale, l'éducation de l'enfant est confrontée à divers facteurs limitant qui sont notamment :

- l'ignorance de certains parents ;
- l'irresponsabilité de certains parents ;
- l'éclatement de la structure familiale ;
- la sous-scolarisation des filles ;
- la méconnaissance de l'importance de la tranche d'âge de 0 à 3 ans ;
- le coût élevé de la scolarisation par rapport aux revenus des parents;
- l'inaccessibilité géographique.

Il en découle l'accroissement du nombre d'enfants vivant dans la rue estimé à 2.146 en mai 2002 dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso, ainsi que la traite et autres pires formes de travail des enfants.

## Famille et religion

En plus des traditions, le christianisme et l'islam constituent des systèmes de référence, les repères qui guident les pratiques quotidiennes des familles, et justifient les représentations qu'elles ont de la société et de ses normes.

La religion est également le canal par lequel se transmettent les valeurs spirituelles. Malheureusement, des dérives quant à l'esprit de la religion sont souvent à l'origine du départ de l'enfant dans la rue. C'est le cas notamment de la mendicité des élèves de certains foyers coraniques qui a pris une autre forme et amène l'enfant à rester plusieurs heures hors du domicile.

## Famille et communication interpersonnelle

La communication est le moyen par lequel les membres de la famille peuvent établir le dialogue, exprimer leurs besoins, régler les conflits et trouver des solutions aux problèmes liés à la vie de la famille (éducation des enfants, vie sexuelle, santé des enfants et de la femme, responsabilités, gestion des biens, etc.). Certains parents ne disposent cependant pas de compétences et de connaissances suffisantes en matière de communication pour jouer pleinement leur rôle.

L'enquête de base menée dans le cadre de l'élaboration du programme national d'Education à la Vie Familiale (EVF) par le MASSN a révélé que les problèmes de communication entre parents eux-mêmes et parents-enfants sont réels et sont sources de conflits et d'incompréhension dans les familles. Les enfants et les parents n'ont plus le même référentiel ni la même perception et conception de la vie et des valeurs sociales.

L'une des causes de ce déficit de communication est le faible niveau d'éducation des familles en matière d'éducation à la vie famillale (EVF). L'EVF est un processus d'apprentissage continu visant à améliorer la qualité de la vie des familles en leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences. Ces rudiments indispensables contribuent à établir et à entretenir des relations humaines satisfaisantes et permettent de réagir de manière positive face à des situations difficiles et de changement.

## 1,2,2,2 Conditions de vie des familles

#### A. Famille, environnement, eau et habitat

La détérioration des ressources naturelles, la pression démographique, la surexploitation des terres cultivées en milieu rural, la dégradation de l'espace urbain, la pollution et l'insalubrité sont autant de facteurs négatifs qui compromettent le bien-être, la santé et la qualité de vie des familles.

Cette situation est à l'origine de l'insécurité alimentaire des familles. Une étude sur la santé et l'assainissement menée en avril 1999 a établi que 4,8 millions de personnes étaient en risque de ne pas manger à leur faim, 4,2 millions connaissent une insécurité alimentaire, dont 1,7 millions de manière chronique, et 2,5 millions de manière passagère.

Sur le plan nutritionnel, le niveau de couverture des besoins énergétiques reste encore en dessous de la norme des 2500 Kilocalories<sup>10</sup> requises par l'OMS. 44,5% des enfants de 0 à 5 ans ont un retard de croissance, et 13% des femmes en âge de procréer souffrent de malnutrition chronique.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> La kilocalorie est l'unité de base de la valeur énergétique des rations alimentaires. En moyenne une femme adulte a besoin de 2000 kilocalories par jour et un homme de 2500 kilocalories.

Concernant l'habitat, les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 1999 indiquent qu'il existe trois types de logements :

- les logements à bâtiment unique (27,1%);
- les logements à plusieurs bâtiments (35,6%);
- et les cases (34,4%).

Selon le rapport final 2003 de l'analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages, les matériaux de toit utilisés sont les suivants : tôles : 41,1% ; paille/bois : 30,2% ; terre : 27,8% et les matériaux des mûrs : terre : 83,0% et le ciment : 11,4%.

En matière d'assainissement, la même enquête établit que 63,5% des ménages font leurs besoins dans la nature, et les douches sans conduits sont encore dominantes (65,6%). Malgré le dispositif mis en place par les mairies, le mode d'évacuation des ordures ménagères demeure les transferts vers les tas d'immondices.

# B. La situation des enfants, des adolescents et des femmes au sein de la famille

#### La situation des enfants

Le statut de l'enfant dans la famille est lié à celui de la mère. La valeur attachée à l'enfant constitue la référence dans les pratiques en matière de procréation. Selon la conception traditionnelle, les enfants accroissent le prestige des parents, renforcent les liens matrimoniaux et garantissent la sécurité de la vieillesse et la survie de la lignée. La situation des enfants est d'une manière générale précaire aussi bien sur le plan de la santé, de la nutrition que de l'éducation en raison de la pauvreté de leurs parents.

Les enfants sont aussi de plus en plus victimes de trafic, car mis à contribution (surtout par les parents pauvres) dans la recherche des moyens de survie de la famille.

Une étude réalisée par l'UNICEF sur « travail et trafic des enfants : situation du Burkina Faso » en novembre 2003 a établi que 51,7% des enfants de moins de 14 ans exercent une activité économique souvent dangereuse pour leur santé physique et morale dans les domaines des travaux domestiques, du secteur informel, de l'agriculture de l'élevage et de l'orpaillage.

Concernant le trafic des enfants, le Burkina Faso figure parmi les pays de la sous région où le phénomène prend de l'ampleur. Une étude réalisée par la Banque Mondiale et l'ONG. « Terre des hommes » en 2002 révèle que le travail d'exploitation et le trafic des enfants concernent 165.000 enfants migrants âgés de 6 à 17 ans et le premier motif de départ de ces enfants demeure la pauvreté.

Ces dernières années, des miltiers d'enfants sont en situation particulièrement difficile : 7000 enfants vivent dans la rue (mendiants, abandonnés, réfugiés, filles en danger moral) víctimes de marginalisation et parfois d'exclusion sociale. Ils sont dans ces conditions exposés à la drogue, à la prostitution et à la délinquance.

## La situation des adolescent (e)s

La population burkinabé, selon le RGPH de 2006, est caractérisée par sa jeunesse avec un taux de 49,62% de moins de 15 ans. L'adolescence qui se situe entre 10 et 19 ans se manifeste par des changements physiques et psychologiques. C'est une période au cours de laquelle l'adolescent (e) remet en cause tout ce qui semblait acquis et s'engage dans un autre univers pour développer des idées et des valeurs qui lui sont propres. Cependant, il reste toujours dans cette quête d'identité personnelle dépendant de la famille qui doit lui apporter tout le soutien jusqu'à la maturité.

Sur le plan socioculturel, certaines pratiques affectent négativement la vie des adolescent(e)s : ce sont les mariages précoces, les mariages forcés entraînant une maternité précoce et de nombreuses grossesses. Par exemple dans la région Est du pays de 1998 à 2001, 567 filles ont été victimes de mariage forcé. Ces pratiques traditionnelles et discriminatoires rendent vulnérable la jeune fille, qui se voit interdire le droit d'accès aux opportunités d'éducation scolaire.

Sur le plan sanitaire, c'est à cette période que survient chez les adolescent(e)s la sexualité précoce qui les exposent aux IST/VIH/SIDA, aux grossesses précoces et non désirées chez la jeune fille, entraînant des avortements clandestins pouvant causer la mort ou un dysfonctionnement de l'appareil de reproduction.

L'instabilité de la vie familiale, caractérisée dans de nombreux cas par la pauvreté, les conflits, limite la capacité des parents à exercer un contrôle sur les adolescent(e)s qui adoptent librement des comportements à risque conduisant le plus souvent inéluctablement à la délinquance juvénile, la criminalité, la prostitution des filles, aux grossesses non désirées, et à l'abandon des enfants.

#### La situation des femmes

En milieu rural et dans de nombreuses familles modernes, le statut de la femme dans la famille n'a pas véritablement changé, en dépit des textes juridiques reconnaissant ses droits, ses capacités et le rôle qu'elle joue dans le développement du pays. L'image traditionnelle de la femme au foyer subsiste encore. La division sexuelle du travail lui confère de multiples tâches et responsabilités que sont la reproduction biologique (procréation) la reproduction sociale (soins des enfants et des personnes âgées, alimentation des membres de la famille, éducation des enfants, tâches domestiques) la production (participation à l'exploitation des champs familiaux, production sur ses lopins de terre etc.). Elle est aussi présente dans le secteur informel où elle s'adonne au petit commerce et autres activités rémunératrices.

Lorsqu'elle exerce un emploi salarié, elle assume parallèlement ses rôles traditionnels et contribue financièrement aux charges quotidiennes de la famille quoique cela ne soit pas apprécié à sa juste valeur.

Malgré ses responsabilités, la femme est souvent victime de violence qui prend des formes diverses : violences physiques, sexuelle, morale et psychologique. S'il existe des dispositions juridiques pour la protéger contre ces pratiques, elle ignore souvent leur existence. Lorsqu'elle a accès à l'information concernant les lois qui la protègent, généralement elle ne peut guère les faire valoir en raison des multiples blocages culturels et socio-économiques.

#### 1.2.2.3 La vulnérabilité des familles

#### A. Les familles à risque

Ce sont les familles qui sont dans l'incapacité d'assurer les fonctions essentielles de production, de mobilisation de ressources nécessaires à la survie de leurs membres, de reproduction et de socialisation. Sont également considérées comme familles à risque celles dans lesquelles l'individu perd le sens de la sécurité individuelle et collective.

Au Burkina Faso, ces familles sont nombreuses en raison de la pauvreté qui limite les moyens de survie. Un grand nombre de familles à risque le sont en raison de circonstances diverses. C'est le cas de familles réfugiées, déplacées, des familles migrantes, des familles monoparentales sans ressources et de celles qui se trouvent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins par suite de la détérioration de l'environnement.

## B. Les familles et les groupes spécifiques

S'il est vrai que de nombreuses familles burkinabé sont aux prises avec des difficultés socioéconomiques, toutes ne vivent pas cette situation de la même manière. Certains groupes au sein des familles du fait de handicaps divers (état physique, statut social, âge) sont en majorité dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins élémentaires. Ce sont notamment : les orphelins et autres enfants vulnérables (OEV), les personnes handicapées et les personnes âgées.

## Les orphelins et autres enfants vulnérables

« Un enfant vulnérable, est une personne de moins de 18 ans, victime ou exposé à des risques sur les plans alimentaires, sanitaire, éducatif, moral, psychologique, matériel, juridique et de logement, etc. nécessitant une protection sociale spécifique ponctuelle ou permanente »<sup>11</sup>. Une analyse de la situation des OEV, réalisée en 2003 par le MASSN et le PNUD révèle qu'au Burkina Faso, 2,100 millions d'enfants de 0 à 19 ans vivent dans cette situation.

#### Les personnes handicapées

Selon le recensement général de la population et de l'habitation de 1996, le nombre de personnes handicapées au Burkina Faso est de 168.698 soit 87.872 hommes et 80.826 femmes. Selon les estimations de l'OMS, ils seraient environ de 1 200 000 sur les 12 millions de Burkinabé. L'une des caractéristiques majeures des personnes handicapées au Burkina Faso est leur analphabétisme (99%), ce qui limite considérablement leur accès à la formation et à l'emploi.

Dans la société traditionnelle, les familles, en dépit de quelques préjugés assuraient toutes les sécurités sociales en accordant aux personnes handicapées les considérations humaines nécessaires à leur bienêtre. Cette culture sociale mettait à l'abri de la mendicité les personnes handicapées d'une manière générale.

Ces personnes sont de nos jours l'objet d'abandon, d'isolement, de stigmatisation, de considérations stéréotypées, toutes choses qui constituent des facteurs de marginalisation et d'exclusion sociale.

<sup>11</sup> Rapport de synthèse de l'atelier de restitution des résultats de l'atelier national de concertation sur la problématique des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV), février 2003

La situation des personnes handicapées est aggravée par :

- l'insuffisance notoire des services d'appui (services d'interprétation, assistance personnelle) y compris les aides techniques (appareils, cannes, béquilles, fauteuils roulants, tricycles, etc.);
- l'insuffisance de structures spécifiques pour les handicaps lourds (écoles spéciales, ateliers protégés, unités spécialisées, etc.);
- la difficulté d'accès à l'information et à la communication (publications en braille...);
- le faible niveau d'accès aux prestations en matière de santé de la reproduction.

#### Les personnes âgées

Selon les estimations de la population par l'iNSD en 2006 (RGPH), les personnes âgées de plus de 55 ans étaient de 911 974 dont 467 502 femmes et 444 472 hommes. 88,83% de cette cible vie en milieu rural et 97,89% est analphabète. Elles sont souvent frappées par la pauvreté, l'absence de couverture sociale et dans certains cas victimes de rejet, et d'exclusion sociale. Elles rencontrent d'énormes difficultés : santé, alimentation, transport, accès au sport et aux loisirs, précarité des revenus.

En outre, les personnes âgées subissent de plus en plus les conséquences du VIH/SIDA car devenant des tuteurs d'orphelins ou entretenant des malades de SIDA. Les femmes âgées sont particulièrement exposées à l'exclusion sociale. Très souvent accusées de « mangeuses d'âmes » dans certaines sociétés, elles sont exclues de leurs communautés. Environ 1000 femmes vivant dans cette situation sont accueillies dans les structures de prise en charge en milieu urbain ou semi urbain (deux à Ouagadougou, une à Téma-Bokin et une à Dédougou).

#### 1.2.2.4 Le dispositif de protection sociale de la famille au Burkina Faso

L'une des fonctions essentielles de la famille est de faire en sorte que chaque membre de la famille puisse bénéficier d'une assistance sociale en vue de couvrir les besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se soigner, se loger décemment) et de prendre en charge les personnes âgées, les handicapées, et tous ceux qui dans leur existence rencontrent des difficultés : les orphelins, les veuves, etc. Cette mission de la famille se trouve de nos jours, affaiblie et déstabilisée par les mutations sociales, la pauvreté des familles, la pandémie du VIH/Sida.

Au Burkina Faso, 9 personnes sur 10 n'ont pas accès à une couverture sociale. Le système actuel de protection ne couvre que les travailleurs salariés des secteurs privés et publics. La majorité des travailleurs des autres secteurs de la vie économique en sont exclus. Les systèmes de mutuelles, stratégie ayant pour avantage de favoriser la protection sociale de tous les membres de la famille et de toutes les couches sociales sont encore très peu développés (136 systèmes d'assurance de santé au total en 2003 qui ne couvrent que 4% environ de la population).

# 1.3 ACTIONS ET MESURES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE, DE L'ENFANT ET DE LA FEMME

Plusieurs mesures et actions, ont été entreprises au niveau international, africain et national pour donner à la famille la place qui est la sienne en tant qu'unité de base de la structure sociale et vers laquelle les efforts doivent être orientés.

## 1.3.1 Au plan international

# La Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination faites à l'égard des Femmes

Adoptée par l'AG de l'ONU le 18 décembre 1979 et ratifiée par le Burkina Faso le 28 Novembre 1984, elle est l'instrument juridique fondamental le plus complet en faveur des femmes. Elle énonce de ce fait les principes de base au plan international et prévoit des mesures destinées à assurer l'égalité des droits des femmes dans le monde entier.

## La plate forme d'action de Beijing (1995)

Elle prône l'émancipation de la femme et de la jeune fille et vise à éliminer toutes les entraves qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée.

#### La convention relative aux droits de l'enfant

Adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, elle réaffirme dans son préambule l'importance de la famille pour l'enfant. Elle stipule que « la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien être de tous ses membres, en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté ».

# Le sommet mondial des enfants tenu en septembre 1990 à New York

Il accorde la priorité aux enfants en ces termes : "les enfants d'abord". Ceux-ci doivent être les premiers à bénéficier des progrès de l'humanité et les derniers à en subir les échecs. Conformément à la déclaration et au programme national issus dudit sommet, le gouvernement burkinabé a adopté en 1991 un programme national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant.

# > La conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD)

La conférence Internationale sur la Population et le Développement s'est tenue au Caire en 1994. Le programme d'action qui en découle met l'accent sur les nombreux liens qui existent entre la population et le développement, et sur la nécessité de satisfaire les besoins de chaque homme et de chaque femme, plutôt que de réaliser des objectifs démographiques.

# La déclaration et le programme d'action de Copenhague

Adoptés en 1994 lors du Sommet Mondial pour le Développement Social, ils reconnaissent que la famille constitue l'unité de base de la société. A ce titre elle joue un rôle clé dans le développement social, et doit être renforcée et protégée.

#### Le programme d'action de Vienne (1982)

Ce programme a été conçu sur la base du principe selon lequel les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font partie des droits universels de la personne. Il préconise aux familles d'avoir plus d'égard envers les Personnes Agées.

## L'agenda 21 et la déclaration de Rio

Ils portent sur l'environnement et le développement humain durable et adapté. Ils relatent le rôle de la femme dans la promotion du développement durable. Ils mettent aussi l'accent sur l'impact de la gestion rationnelle des ressources naturelles sur la société, le bien- être et la qualité de la vie de la famille.

## > La proclamation de l'Année Internationale de la Famille

En décembre 1989, dans sa résolution 44/82, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 1994, Année Internationale de la Famille (AIF). Cette proclamation constitue un engagement solennel des États à susciter une réflexion approfondie sur des stratégies nationales pour le bien-être familial.

#### La ratification de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant

Le 31 août 1991 la CDE est ratifiée par le Burkina Faso, elle vise à protéger les enfants de la discrimination, la négligence, des abus et à promouvoir leur droit.

## 1.3.2 Au plan africain

- l'adoption en 1993, au Caire en Egypte, de la résolution CM/Res. 1466 (LVIII) recommandant aux Etats membres d'accorder la priorité aux préparatifs et à la célébration de l'AIF;
- l'organisation par l'OUA et la CEA d'une réunion du groupe ad hoc d'experts sur les conséquences des changements socio-économiques sur la famille africaine à Addis-Abeba (Ethiopie/en décembre 1993);
- l'adoption d'un programme national sur la Promotion de la Famille en Afrique en avril 2004 au Bénin comme contribution au dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Famille (l'AIF) sur recommandation des chefs d'Etats et de gouvernements lors du sommet de Maputo en juillet 2003.

## 1.3.3 Au plan national

De nombreuses initiatives visant la promotion de la famille ont été réalisées aussi bien au niveau institutionnel, juridique, qu'organisationnel. A titre d'exemples :

## 1.3.3.1 Au niveau institutionnel

- la création d'un ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale avec une direction centrale chargée de la Protection et de la Promotion de la Famille;
- la création d'une direction de la santé de la famille au niveau du ministère de la santé;
- la création d'un ministère de la Promotion de la Femme en vue d'assurer la promotion socioéconomique de la femme;
- la création d'une Commission Nationale de Lutte contre les Discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS);
- la création d'une Commission Nationale de mise en œuvre des stratégies Nationales et du programme national pour le renforcement des femmes dans le processus de développement (CONAPAF);
- la création d'un comité national de lutte contre la pratique de l'excision ;
- La création d'un comité de suivi du programme national pour l'enfance chargé de coordonner et de suivre les activités en faveur de l'enfant (S/P PAN-Enfance);
- la signature d'un protocole d'accord bilatéral entre la République du Mali et le gouvernement du Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants en juin 2004 et d'un protocole multilatéral avec 8 autres pays en juillet 2005.

## 1.3.3.2 Au niveau juridique et politique

- Une volonté politique manifeste de promotion du bien-être des familles traduite par l'adoption de la LIPDHD et du CSLP;
- L'adoption en 1989 du Code des Personnes et de la Famille, document de base de la protection sociale et juridique de la famille au Burkina Faso;
- l'adoption en juin 1991 de la Constitution du Burkina Faso;
- l'adoption d'une politique de planification familiale par la Zatu n° ANIV0081/CNR/MEF-SN du 24 octobre 1986 comme une composante du bien-être de la famille;
- l'adoption du code pénal par la loi n° 043/96 ADP du 13 novembre 1996, protégeant l'intégrité de la famille, interdisant la bigamie, la dot, le mariage forcé, l'excision, l'abandon du domicile conjugal;
- l'adoption du décret n° 99-080/PRES/PM/MASF/MEF portant organisation et fonctionnement d'un fonds national pour l'enfance;
- l'élaboration, la mise en œuvre de politiques, plans programmes et projets axés sur le bien-être de la famille : Programme National d'Education à la Vie Familiale (PN/EVF), Stratégie Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (SNDIPE), Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), Programme national pour l'Enfance (PANE), Service de Protection Sociale (SPS), Politique Nationale Genre ;
- la création d'une Direction de la Protection et de la Promotion des personnes âgées ;
- la création d'une Direction de la Protection et de la Promotion des personnes handicapées.

# 1.3.3.3 Au niveau organisationnel

- la commémoration le 15 mai de chaque année de la journée internationale de la famille depuis 1994;
- la création d'un fonds national de solidarité le 10 mai 2001 pour répondre au souci des familles vulnérables :
- la création d'un Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) qui apporte un appui aux familles en cas de sinistre;
- la création d'un comité national de gestion de stock de sécurité (CONAGESS) qui constitue des réserves de céréales pour agir contre la spéculation en période de crise alimentaire;
- l'organisation de l'opération Bayiri en faveur des familles rapatriées de la Côte d'Ivoire;
- l'organisation de journées promotionnelles en faveur des groupes spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, enfant, etc.);
- la commémoration chaque année (18 mai) de la journée nationale de lutte contre la pratique de l'excision;
- l'organisation d'une journée du refus de la misère ;
- la création d'un fonds d'indemnisation des familles victimes de violences en politique, etc.

#### 1.4 PROBLEMES PRIORITAIRES

Si des efforts sont consentis pour la promotion de la famille, beaucoup reste à faire en raison des nombreuses difficultés et préoccupations auxquelles la famille est confrontée :

- la faiblesse des revenus ;
- la persistance de la pandémie du VIH/SIDA;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles rétrogrades;
- la non valorisation de la position de la femme;
- le faible niveau d'accès des familles aux services sociaux de base;
- le faible niveau d'information et l'accès limité des familles aux prestations de la Santé de la Reproduction (SR);
- la marginalisation des groupes défavorisés;
- la difficulté d'insertion socio-économique des familles déplacées, réfugiées et migrantes;
- le faible niveau de protection sociale des familles ;
- le faible niveau de connaissance des familles en matière d'éducation à la vie familiale ;
- le faible niveau de connaissances et d'application des textes et instruments juridiques de protection sociale de la famille;
- l'insuffisance de financement des programmes de promotion socio-économique de la famille;
- le faible niveau de compétences en matière de gestion de programmes/projets de promotion de la famille;
- la faiblesse du dispositif institutionnel et de coordination des actions en faveur de la promotion de la famille.

L'analyse de la situation de la famille montre qu'elle connaît de profondes mutations et transformations liées à des facteurs endogènes et surtout exogènes qui ont des implications non seulement sur sa structure mais aussi sur ses fonctions.

En dépit des actions multiformes entreprises aussi bien par l'Etat que par les autres acteurs au développement en faveur de la famille, celle-ci ne parvient pas à faire face au nouvel environnement économique, social et politique et à accomplir pleinement ses fonctions principales que sont la protection de ses membres, la solidarité, et les divers soutiens. On assiste plutôt à de fréquents conflits dans les foyers (entre époux entre parents et enfants), à l'incapacité de nombreux parents (surtout les plus pauvres) d'assurer la scolarisation des enfants, de communiquer efficacement avec les adolescents pour éviter les comportements à risque, tels que la prostitution, la drogue, la délinquance etc.

La famille se trouve donc fragilisée et dans bien des cas, les conditions dans lesquelles vivent les femmes, les enfants, les jeunes, les adolescents et les personnes âgées suscitent beaucoup d'inquiétudes. Cette situation interpelle l'Etat et ses partenaires sur l'urgence d'orienter leurs interventions vers le développement durable de la famille.

# II. CONTENU DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA FAMILLE

#### 2.1 LES OPTIONS STRATEGIQUES

## 2.1.1 Fondement du programme national pour la protection et la promotion de la famille

En tant qu'élément de base de la société, la famille est une institution dont le rôle dans le processus de développement de la société est incontournable. En effet, facteur de production et de reproduction, la famille est la première cellule chargée de forger les individus, hommes comme femmes en les pétrissant des valeurs qui seront la pierre angulaire de leurs comportements. Elle est également le lieu spécifique et privilégié des échanges, de l'éducation, de la santé, des soins, de l'environnement immédiat et de la protection de ses membres surtout les plus vulnérables.

Cependant, force est de reconnaître que la famille burkinabé est aujourd'hui marquée par de profondes mutations sociales (nucléarisation et détérioration de la cohésion familiale, contraintes économiques, etc.) qui affectent ses membres, particulièrement les femmes et les enfants. Il se pose alors un problème de santé, d'éducation, d'insertion socio-économique, créant ainsi des conditions de vie précaires.

Par ailleurs, dans le domaine de la famille différents projets et programmes ont été développés par le département en charge de l'action sociale :

- le projet « d'information et de sensibilisation sur le code des personnes et de la famille » a permis de vulgariser et de promouvoir les droits de la famille de 1995 à 2000;
- le projet « Promotion santé sexuelle et reproductives des adolescentes (PSADO) » a permis de renforcer les compétences de vie des adolescentes mariées et non mariées pour une plus grande connaissance de leurs droits et une utilisation des services de santé de la reproduction dans toute la zone d'intervention du projet (Bazèga et Gourma);
- le centre de production et de formation pour jeunes filles ainsi que le centre de formation des aides familiales encadrent les jeunes filles déscolarisées de 14 à 16 ans en vue de favoriser leur insertion socio économique.

Cependant ces initiatives ne se sont pas toujours inscrites dans un cadre cohérent global et programmatique. Cette situation fait de nos jours qu'il est difficile d'avoir une visibilité des résultats obtenus encore moins de les capitaliser. Pour y remédier, il s'avère nécessaire pour le département chargé de l'action sociale de se doter d'un programme national pour la protection et la promotion de la famille permettant ainsi de fixer à moyen terme des choix et des objectifs. Mieux, il permettra de répondre de façon adaptée et rationnelle aux besoins des familles.

Par ailleurs, l'élaboration de ce programme national, d'une part, traduit l'engagement du gouvernement à travers le MASSN de créer les conditions nécessaires à la promotion de la famille, et d'autre part, montre l'adhésion de notre pays aux recommandations de l'Union Africaine invitant tous les pays membres à élaborer et à mettre en œuvre leur plan en s'inspirant du programme national sur la famille adopté en avril 2004 à Cotonou au Bénin.

Enfin, le MASSN en élaborant ce programme national affirme sa volonté de participer à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), document de référence en matière d'orientation

pour le développement. Il est arrimé à son axe 2 : « garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ».

Il traduit également son engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Parmi ces objectifs, on peut noter la réduction de l'extrême pauvreté et la faim l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la santé maternelle, le combat contre le VIH/SIDA, qui constituent des conditions essentielles pour le bien-être des familles.

Le présent programme national de protection et de promotion de la famille s'inscrit en cohérence avec la Politique nationale d'action sociale, notamment à son axe (1) « Amélioration des conditions de vie des familles ». Il s'agira ainsi de favoriser l'accès des ménages notamment ceux défavorisés aux facteurs de production, aux services sociaux de base. En outre, il permettra de développer des actions de plaidoyers et de sensibilisation à l'endroit des communautés au sein desquelles persistent de multiples formes de discriminations à l'encontre de la femme et de la jeune fille. Un accent particulier sera mis sur la vulgarisation et le respect des textes en faveur de l'enfant, de la femme et de la famille.

Cet important outil qu'est le programme national servira aussi de cadre de référence pour tous les acteurs et les partenaires qui souhaitent accompagner le département dans sa quête du bien être familial.

# 2.1.2 Vision du programme national pour la protection et la promotion de la famille

Premier cadre d'épanouissement de l'individu, la famille constitue la cellule de base pour la production et la mise en commun des ressources, le lieu d'expression de la solidarité et de l'entraide entre ses membres et s'identifie comme le vecteur privilégié de la transmission des valeurs de savoir-être et de savoir-faire.

Ce cadre normatif de la famille unie, solidaire et prospère se rattache naturellement aux grandes options nationales de développement social, économique et culturel de référence au niveau national. En particulier la vision prospective à l'horizon 2025 de « faire du Burkina une Nation solidaire, de justice et de progrès qui consolide son rayonnement au plan international » s'enracine dans le nécessaire épanouissement des familles burkinabé.

De même la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) et la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable posent les jalons et énoncent des repères fondamentaux pour assurer la prospérité et le rayonnement des familles, par l'accès aux facteurs de production et aux services sociaux de base, la promotion de la solidarité nationale à l'endroit des faibles et des démunies, la lutte conte toutes les formes d'inégalités et de discriminations.

Toutes ces perspectives confèrent au PNPPF la vision suivante : une famille burkinabé rayonnante et prospère composée de membres unis et solidaires, mus par les valeurs de travail et cultivant l'esprit de progrès dans le cadre de la construction de la Nation, en tirant le meilleur parti de l'ouverture sur le monde.

Cette vision de la famille burkinabé soutenue par les ambitions affichées se traduira spécifiquement par :

- l'accès équitable des ménages burkinabé aux facteurs de production nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels et élémentaires de chaque membre ;
- l'accessibilité aux services sociaux de base en termes de santé, éducation, logement et assainissement;

 la solidarité et la production particulière pour les personnes vulnérables et défavorisées à travers l'aplanissement des inégalités, l'élimination des discriminations et la promotion du genre.

# 2.2 BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA FAMILLE

# 2.2.1 But du programme

Le programme national pour la protection et la promotion de la famille a pour but d'améliorer les conditions de vie et le statut des familles au Burkina Faso.

## 2.2.2 Objectifs du programme

Le programme a pour objectif général de contribuer à la protection et à la promotion de la famille au Burkina Faso.

En termes d'objectifs spécifiques, il s'agit de :

- renforcer la protection juridique et sociale des membres de la famille au Burkina Faso;
- promouvoir le statut de la famille au Burkina Faso.

## 2.2.3 Description du programme par axe prioritaire

Six axes prioritaires ont été retenus sur la base des préoccupations majeures identifiées dans l'analyse de la situation de la famille ainsi qu'il suit :

- Axe 1 : Lutte contre la pauvreté des familles
- Axe 2 : Promotion des droits fondamentaux de la famille
- Axe 3 : Promotion d'un environnement et d'un cadre de vie sain pour les familles
- Axe 4 : Amélioration des systèmes et mécanismes de protection sociale des familles
- Axe 5 : Promotion de meilleures conditions de vie pour les groupes sociaux spécifiques
- Axe 6 : Renforcement des capacités des acteurs de la promotion de la famille

### 2.2.3.1 AXE I: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES FAMILLES

	ATION DES CONDITIONS ECON	OMIC	QUES DES FAMILLES
Objectif général : Contribuer à l'acc		mille	
Objectif spécifique  1.Créer des activités gènératrices de revenus au profit des membres de familles	Résultat attendu  Les activités génératrices de revenus sont créées au profit des membres de familles.		Actions à mener  Apporter des appuis économiques à 11 250 membres de familles démunies à travers la création d'activités génératrices de revenus  Renforcer les capacités des membres de familles démunies dans la mobilisation et la gestion de fonds pour les activités génératrices de revenus.
2.Renforcer les capacités d'insertion socio-économique des groupes spécifiques	Les capacités d'insertion socio-économique des groupes spécifiques sont renforcées.		Développer des stratégies d'insertion socio- économique et professionnelles des enfants et jeunes vivant dans la rue et ceux issus des structures d'éducation spécialisée Apporter un appui psychosocial et économique aux personnes infectées et/ou affectées par le VIH/Sida.
3.Faciliter l'accès des femmes chefs de ménages démunies vivant dans les zones rurales à la terre et aux autres moyens de production.	Les femmes chefs de ménages démunies vivant dans les zones rurales ont accès à la terre et aux autres moyens de production.	5-	Renforcer les capacités opérationnelles des femmes responsables de groupements et associations et chefs de ménages démunis.
			AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.
Objectif général : Améliorer les cor		t pro	······································
Objectif spécifique	Résultat attendu		Actions à mener
4.Accroître l'accès des membres des familles au système éducatif formel, non	L'accès au système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle		Renforcer les capacités des centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS) :  Apporter un appui à la scolarisation des enfants
formel et à la formation professionnelle.	des membres des familles s'est accru.		issus des familles démunies et à l'alphabètisation des femmes
professionnelle.	s'est accru.		issus des familles démunies et à l'alphabétisation des femmes  Développer des stratégies de promotion des services sociaux de proximité et des activités socioéducatives
101111111111111111111111111111111111111		9-	issus des familles démunies et à l'alphabètisation des femmes  Développer des stratégies de promotion des services sociaux de proximité et des activités socioéducatives  Organiser des campagnes d'IEC/CCC d'appui aux programmes sanitaires de prises en charge des maladies liées à la Santé de la Reproduction
professionnelle.  5.Accroître l'accès des familles aux systèmes de prévention et	s'est accru.  L'accès des familles aux systèmes de prévention et de soins de santé s'est	9-	issus des familles démunies et à l'alphabètisation des femmes  Développer des stratégies de promotion des services sociaux de proximité et des activités socioéducatives  Organiser des campagnes d'IEC/CCC d'appui aux programmes sanitaires de prises en charge des maladies liées à la Santé de la

### 2.2.3.2 AXE II: PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FAMILLE

		RATION DU STATUT DE LA FAMI		
Ubje	Objectif spécifique	promotion des droits de la famill Résultat attendu	e. 	Actions à mener
1.	Vulgariser les textes relatifs aux droits de la famille dans les 45 provinces.	Les textes relatifs aux droits de la famille sont vulgarisés dans les 45 provinces.	1-	protection juridique et sociale
			3-	membres de la famille  Organiser des actions de sensibilisation (IEC/CCC) et de plaidoyers sur les textes relatifs aux droits de la famille
			4-	Organiser une campagne d'établissement de pièces d'état civil et de mariage collectif dans les 45 provinces
2.	Développer des actions de lutte contre les violences et	Des actions de lutte contre les violences et discrimination à l'égard des femmes et des	5-	Créer et équiper de 45 services sociaux de la justice et des maisons d'arrêt (appui technique et matériel) ;
	discrimination à l'égard des femmes et des enfants	enfants sont développées.	6-	Organiser des actions d'IEC/CCC et multimédia de lutte contre les violences et discrimination à l'égard des enfants
			7-	Renforcer les capacités d'intervention des structures de protection des enfants
3.	Développer des actions de protection et de	Des actions de promotion de l'éducation des jeunes en	8-	Renforcer les capacités des structures privées et publiques d'éducation spécialisée
	promotion de l'éducation des jeunes en circonstance particulièrement difficile.	circonstance particulièrement difficile sont développées	9-	Reproduire et diffuser les textes relatifs aux normes et standard de gestion des structures d'éducation spécialisée.

### SOUS-PROGRAMME 4 : LUTTE CONTRE LES PRATIQUES, ATTITUDES ET COMPORTEMENTS NEFASTES AU SEIN DE LA FAMILLE.

Objectif général : Contribuer à la promotion de l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille dans les 45 provinces.

bien-être de la famille dans les Objectif spécifique	Résultat attendu	Actions à mener
Renforcer les     compétences et les     capacités des acteurs sur la lutte contre les	Les compétences et les capacités des acteurs sur la lutte contre les pratiques, attitudes et comportements	Concevoir un manuel de prise en charge psychosociale et juridique des personne victimes pratiques, attitudes et comportemen néfastes au sein de la famille;
pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille, en particulier des femmes	néfastes au bien-être de la famille sont renforcées.	2- Former et suivre les actions de lutte contre le pratiques, attitudes et comportements néfaste au sein de la famille.
et des enfants.	·	3- Réaliser de 03 études sur les pratiques, attitude et comportements néfastes au bien-être de famille (violences conjugales, mariages forcé et/ou précoces, maltraitance des enfants et de filles domestiques)
		4- Construire 13 centres d'accueil provisoires por femmes et enfants victimes de violence familiales dans les 13 régions;
		5- Organiser 05 rencontres de concertation entre partenaires de la lutte contre les pratiques attitudes et comportements néfastes au bien être de la famille,
		6- Renforcer et étendre la mise en œuvre du proje « Mettre fin aux mariages forcés et o précoces » dans 11 régions.
2. Sensibiliser les populations pour l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille et la prise en charge des victimes, en particulier les femmes et les enfants	Les populations sont sensibilisées pour l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille.	7- Organiser des actions d'IEC/CCC, de plaidoye et de lobbying pour l'abandon des pratiques attitudes et comportements néfastes au bier être de la famille.
	RCEMENT DES RELATIONS FAMI	
	renforcement des relations interp	
Objectif spécifique	Résultat attendu	Actions à mener
Accroître les     connaissances, les     compétences et les	Les connaissances, les compétences et les attitudes positives des populations sur	<ol> <li>Organiser 2 700 causeries au profit de populations sur les différents thèmes de l'éducation à la vie familiale;</li> </ol>
attitudes positives des populations sur leur responsabilité au sein de la cellule familiale.	leur responsabilité au sein de la cellule familiale sont renforcées	2- Elaborer et reproduire les outils de sensibilisations et les modules de formation su l'EVF pour les écoles de formation professionnelle;
		, ,

### 2.2.3.3 AXE III : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT ET D'UN CADRE DE VIE SAIN POUR LES FAMILLES

	IOTION D'UN ENVIRONNEMENT S	
Objectif général : Promouvoir u	n environnement sain pour les fa	
Objectif spécifique	Résultat attendu	Actions à mener
Doter les familles de connaissances et de	Les familles sont dotées de connaissances et de moyens	1- Créer 45 zones aménagées récréatives pour les familles (ZAR) ;
moyens appropriés en matière de protection et de gestion de l'environnement familial.	appropriés en matière de protection et de gestion de l'environnement familial.	2- Appui en moyens matériels permettant aux familles et aux organisations d'assurer la protection et la gestion de l'environnemen familial;
		3- Organiser 2700 causeries sur la restauration e la protection de l'environnement au profit des familles dans les 45 provinces;
Favoriser l'accès des familles vivant en milieu	Les familles vivant en milieu rural ont accès à l'eau	4- Organiser des actions d'IEC/CCC sur l'hygiène et gestion des points d'eau potable
rural à l'eau potable	potable.	5- Équiper des familles en matériels de transpor et de conservation d'eau
SOUS-PROGRAMME 7 : ASSAI	 NISSEMENT DU CADRE DE VIE D	DE LA FAMILLE
Objectif général : Promouvoir u	in cadre de vie sain pour les famil	illes
Objectif spécifique	Résultat attendu	Actions à mener
Renforcer les     connaissances, les     compétences et les	Les connaissances, les compétences et les attitudes des familles pour	Organiser des actions d'IEC/CCC pou renforcer les acquis des familles en matière d'assainissement de leur cadre de vie
attitudes des familles pour l'assainissement de leur cadre de vie.	l'assainissement de leur cadre de vie sont renforcées	2- Renforcer les capacités opérationnelles e sanitaires des familles et associations intervenant dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement
4. Faciliter l'accès des familles les plus démunies à un logement décent.	Les familles les plus démunies ont des facilités d'accès à un logement décent	3- Apporter un appui financier aux familles démunies pour l'accès à un logement décent

### 2.2.3.4 AXE IV : AMELIORATION DES SYSTEMES ET MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE DES FAMILLES

	mécanismes de la protection soc	, a   C	<del></del>
Objectif spécifique	Résultat attendu		Actions à mener
Accroître l'offre de services de protection sociale au profit des populations indigentes et des groupes à risques.	L'offre de services de protection sociale au profit des populations indigentes et groupes à risques s'est accrue.	2-	Organiser des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur la protection sociale des indigents et groupes à risques  Apporter des appuis matériel et financier aux familles en difficulté et aux structures de prise en charge de personnes indigentes et de
		3-	groupes à risque  Renforcer le cadre juridique et les normes d'intervention pour la prévoyance et la
		4-	protection sociale des personnes  Organiser la prise en charge des individus et de familles indigentes

### 2.2.3.5 AXE V : PROMOTION DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES GROUPES SOCIAUX SPECIFIQUES

)bje	ctif général : Contribuer à l	'abandon de l'exclusion sociale d	les g	roupes sociaux spécifiques.
	Objectif spécifique	Résultat attendu		Actions à mener
1.	Améliorer les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques.	Les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques sont améliorées	1-	Renforcer les capacités de prise en charge de groupes sociaux spécifiques
2.	Renforcer les mesures de prévention et de répression de l'exclusion sociale.	Les mesures de prévention et de répression de l'exclusion sociale sont renforcées.	3-	Procéder à la relecture et à la mise e application des textes sur la protection socia des groupes sociaux spécifiques;  Promouvoir une meilleure connaissance de textes et instruments juridiques en faveur de groupes sociaux spécifiques au sein de famille.

### 2.2.3.6 AXE VI : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE

SOUS-PROGRAMME 10 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES COMPETENCES DES **ACTEURS** Objectif général : Renforcer les compétences humaines et les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre des actions de promotion de la famille. Actions à mener Objectif spécifique Résultat attendu 1. Renforcer les Les compétences techniques 1- Organiser la formation des acteurs de la mise compétences techniques des acteurs de la mise en en œuvre de la PNPPF. des acteurs de la mise œuvre du programme sont en œuvre du programme renforcées. de promotion de la famille 2. Mettre en place un Le dispositif institutionnel de 2- Mettre en place des dispositifs inter ministériel dispositif institutionnel suivi de la mise en œuvre du de mise en œuvre et de suivi du PNPPF de suivi de la mise en PNPPF est mis en place. œuvre du PNPPF. 3- Suivre le fonctionnement du dispositif interne de mise en œuvre du PNPPF 4- Réaliser des documentaires sur les activités du PNPPF SOUS-PROGRAMME 11: COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION Objectif général : Assurer le bon fonctionnement de la mise en œuvre du PNPPF Actions à mener Résultat attendu Objectif spécifique La mise en œuvre du PNPPF Suivre et évaluer la mise en œuvre du PNPPF. est suivie et évaluée 1. Suivre et évaluer au niveau externe le PNPPF 2. Suivre et évaluer au niveau interne le PNPPF 3. Collecter, traiter et produire des données sur la mise en œuvre du PNPPF

### 2.3 LES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME

### 2.3.1 Bénéficiaires directs

Les cibles directes du programme national sont les familles dans toutes leurs dimensions et formes. Toutefois des actions ciblées seront orientées particulièrement à l'endroit des groupes spécifiques au sein des familles notamment, les enfants et jeunes vivant dans la rue, les personnes âgées, les personnes handicapées, les orphelins et autres enfants vulnérables et les exclus sociaux.

### 2.3.2 Bénéficiaires indirects

Ils sont constitués de structures relevant des secteurs public et privé, de la société civile (ONG et Associations, les groupements pré coopératifs) et des personnes ressources (leaders coutumiers, religieux) qui viennent en appui aux actions de promotion à l'endroit des familles. Ces différents acteurs pourront bénéficier de renforcement de capacité et de compétences.

### III. CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISME DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### 3.1 ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

La question de la promotion de la famille est transversale et nécessite de ce fait une synergie d'actions dans la mise en œuvre des activités du programme. Pour plus d'efficacité et d'efficience des actions, le PNPPF sera mis en œuvre par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale en collaboration avec tous les partenaires impliqués. Ce partenariat mettra en présence les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales, les associations, les responsables coutumiers et religieux ainsi que les partenaires techniques et financiers.

### 3.1.1 Les pouvoirs publics

L'Etat joue un rôle d'orientation, de coordination et de régulation des actions de protection et de promotion des de la famille. Il devra créer à cet effet des conditions favorables pour une consolidation de la cohésion sociale et la solidarité nationale et mettre en place des stratégies pour lutter contre toutes les formes de discriminations au sein de la famille, en particulier à l'égard des groupes défavorisés.

Le MASSN est la structure qui assure la mission gouvernementale de protection et de promotion de la famille. A ce titre, il sera chargé de la coordination de la mise en œuvre du présent programme à travers la mise en place d'un mécanisme cohérent et efficace de coordination, de concertation et de régulation de toutes les interventions. Cela s'effectuera à travers des actions :

- de formation et d'accompagnement des acteurs intervenant dans la promotion et la protection des personnes handicapées;
- de mise en place de dispositifs adéquats d'intervention;
- de proposition de textes de lois et de mise en application des conventions et traités ratifiés par le Burkina Faso dans le cadre de la protection et de la promotion des familles;
- de mobilisation des partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre efficiente du PNPPF implique la collaboration étroite avec d'autres ministères et institutions. Leur implication se fera à travers la prise en compte de la protection et de la promotion de la famille dans la réalisation des activités relevant de leurs domaines de compétence.

### 3.1.2 Les collectivités territoriales

Les collectivités décentralisées sont des partenaires privilégiées de la mise en œuvre du PNPPF au niveau local. Elles disposent de prérogatives et de compétences pour contribuer à la promotion des actions de solidarité et de cohésion ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions de protection et de promotion des personnes au niveau local et régional.

A cet égard, les conseils régionaux et municipaux participeront activement à la mise en œuvre du PNPPF à travers des initiatives propres et des actions conjointes avec le pouvoir central, les organisations de la société civile, les responsables coutumiers et religieux ainsi que les partenaires au développement.

### 3.1.3 Les ONG, les organisations de la société civile (OSC) et les leaders coutumiers et religieux

Les organisations de la société civile, notamment les associations et les organisations à base communautaire professionnelles œuvrant dans le domaine de la promotion et la protection de la famille sont des actrices clés de la mise en œuvre du PNPPF. A cet effet, leur concours sera sollicité, en vue de :

- contribuer à la mobilisation sociale, à l'information et à la sensibilisation des populations sur les problématiques touchant la famille;
- participer à la promotion des valeurs sociales et à lutter contre toutes formes de discriminations au sein des familles;
- participer à la mobilisation des ressources financières ;
- participer au plaidoyer pour une prise en compte de la situation des personnes défavorisées dans les politiques de développement;
- contribuer au suivi et à l'évaluation du PNPPF.

Les responsables traditionnels et religieux sont garants des valeurs sociales, culturelles et religieuses partagées. A ce titre, ils constitueront des personnes ressources dont la contribution sera essentielle à la promotion des valeurs positives et à l'éradication des pesanteurs socio-culturelles dans la mise en œuvre du présent programme.

### 3.1.4 Les partenaires techniques et financiers

La mise en œuvre du PNPPF se fera avec le concours des partenaires de la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée. Ils contribueront à la mise en œuvre, à travers :

- la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des sous programmes ;
- le renforcement des capacités institutionnelles, juridiques et techniques des acteurs impliqués;
- le suivi et l'évaluation des plans d'action.

### 3.2 LE DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI/EVALUATION DU PNPPF

Un comité de suivi de la mise en œuvre du PNPPF sera mis en place. Ce comité est la structure de concertation composée des services de l'Etat et des Associations de la Société Civile.

Ce comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale aura pour mission d'orienter et suivre l'exécution du programme ; il se réunira une fois par an.

La Direction générale de la promotion de la famille et des services sociaux spécialisés à travers la Direction de la protection et de la promotion de la famille sera chargée :

- de la coordination de la mise en œuvre du programme ;
- de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des différents sous-programmes en collaboration avec les autres partenaires;
- de la mobilisation des ressources ;
- du plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers;
- de l'appui technique aux ONGs et Associations.

Au niveau déconcentré, les directions régionales du MASSN seront chargées :

- de la coordination régionale des activités du programme ;
- de l'appui technique aux DPASSN, ONGs, OBC...;
- du plaidoyer auprès des structures régionales partenaires ;
- de la planification des activités au niveau régional;
- de l'organisation des rencontres de concertation avec les acteurs du programme au niveau régional;
- de l'élaboration des rapports d'activités.

### 3.3 LA MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre du programme national nécessite des ressources humaines, matérielles et financières.

### 3.3.1 Les ressources financières et les modalités de financement

Le coût estimatif du PNPPF pour les cinq années (période 2011-2015) est de quinze milliards sept cent soixante quatorze millions six cent vingt cinq mille (15 774 625 000) francs CFA. Il est important de noter que plusieurs programmes et sous programmes rentrent dans la programmation des acteurs sur le terrain, de ce fait la capitalisation de ces ressources est facilitée et ne nécessitera pas de ressources nouvelles.

Tableau 2 : Coûts des activités par programme (en F CFA)

	20US PROOPMUSES	COULTION	<u></u>	F	PROGRAMMATION		
AXES	SOUS PROGRAMMES	COUT TOTAL	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
	Sous-programme 1 ; amélioration des conditions économiques des familles	865 000 000	156 125 000	199 562 500	146 125 000	204 562 500	158 625 000
1 3XA	Sous-programme 2 : amélioration de l'accès des familles aux : services sociaux de base.	3 311 875 000	672 975 000	674 475 000	661 475 000	674 475 000	628 475 000
	TOTAL AXE I	4 176 875 000	829 100 000	874 037 500	807 600 000	879 037 500	787 100 000
	Sous-programme 3 : amélioration du statut de la famille.	1 331 000 000	268 200 000	235 700 000	275 700 000	275 700 000	275 700 000
AXE II	Sous-programme 4 : lutte contre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au sein de la famille.	2 838 500 000	586 400 000	585 900 000	567 900 000	552 900 000	545 400 000
	Sous-programme 5: renforcement des relations familiales	2 097 500 000	43 500 000	513 500 000	513 500 000	513 500 000	513 500 000
	TOTAL AXE II	6 267 000 000	898 100 000	1 335 100 000	1 357 100 000	1 342 100 000	1 334 600 000
	Sous - programme 6 : promotion d'un environnement sain pour les familles	1 992 500 000	410 500 000	410 500 000	410 500 000	380 500 000	380 500 000
AXE III	Sous-programme 7 : assainissement du cadre de vie de la famille	366 750 000	62 250 000	110 250 000	75 750 000	75 750 000	42 750 000
	TOTAL AXE III	2 359 250 000	472 750 000	520 750 000	486 250 000	456 250 000	423 250 000
AXE IV	Sous-programme 8 : renforcement des mécanismes de protection sociale.	1 427 875 000	288 900 000	330 775 000	269 400 000	269 400 000	269 400 000
	TOTAL AXE IV	1 427 875 000	288 900 000	330 775 <b>00</b> 0	269 400 000	269 400 000	269 400 000
AXE V	Sous-programme 9 : lutte contre l'exclusion sociale des groupes spécifiques.	578 000 000	63 000 000	206 750 000	206 750 000	50 750 000	50 750 000
	TOTAL AXE V	578 000 000	63 000 000	206 750 000	206 750 000	50 750 000	50 750 000
	Sous-programme 10 : renforcement des compétences humaines et les capacités institutionnelles.	676 125 000	210 125 000	154 000 000	104 000 000	104 000 000	104 000 000
AXE VI	Sous-programme 11 : suivi, supervision et évaluation	289 500 000	67 400 000	52 400 000	57 400 000	52 400 000	59 900 000
	TOTAL AXE VI	965 625 000	277 525 000	206 400 000	161 400 000	156 400 000	163 900 000
·	TOTAL GENERAL DU PNPPF	15 774 625 000	2 829 375 000	3 473 812 500	3 288 500 000	3 153 937 500	3 029 000 000

Le financement du PNPPF se fera principalement par les ressources publiques notamment le budget de l'Etat et les ressources des collectivités territoriales. La contribution des ONG et Associations, du secteur privé ainsi que celle des partenaires techniques et financiers viendront en appui à la réalisation des programmes et projets du plan opérationnel.

### 3.3.2 Les ressources humaines

Le programme national sera exécuté principalement par les agents des structures centrales et déconcentrées (DRASSN, DPASSN, etc.). Des points focaux seront identifiés dans les ministères impliqués dans la promotion de la famille. L'apport humain des associations et organisations non gouvernementales par le biais du partenariat sera également sollicité.

### 3.3.3 Les ressources matérielles

L'existence des structures déconcentrées du MASSN sur toute l'étendue du territoire constitue un atout majeur à l'exécution du plan d'action. Cependant, la construction d'un certain nombre d'infrastructures de prise en charge s'avère nécessaire pour la mise en œuvre de certains programmes.

Le renforcement des capacités opérationnelles par la dotation des structures en moyens logistiques, de communication, et d'équipement est également envisagé.

### 3.4 LES STRATEGIES D'INTERVENTION DU PROGRAMME

La mise en œuvre du présent programme nécessitera l'imbrication de différentes stratégies.

### 3.4.1 Le plaidoyer

Pour palier aux nombreux problèmes vécus par les familles et permettre une amélioration de leurs conditions de vie ainsi que la promotion de leurs droits fondamentaux, des actions de plaidoyer seront menées auprès des autorités administratives, communales, politiques, coutumières et religieuses, des partenaires techniques et financiers, des associations et ONG. Ces plaidoyers auront pour but de susciter leur adhésion, leur appui technique et financier au présent plan.

### 3.4.2 Le partenariat intersectoriel et la participation communautaire

Le développement du partenariat et le renforcement de la collaboration intersectorielle permettront une meilleure coordination des actions et l'implication effective des structures intervenant dans le domaine de la promotion de la famille.

Par ailleurs, la participation communautaire suscitera l'adhésion et l'implication effective des communautés dans la mise en œuvre du programme, en les impliquant à la fois comme actrices et bénéficiaires. Pour ce faire, les leaders d'opinion et les organisations à base communautaire seront mis à contribution en tant que relais pour l'exécution des actions de promotion de la famille au sein des communautés.

### 3.4.3 Le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences des acteurs et des bénéficiaires

Il s'agira à ce niveau de renforcer les capacités opérationnelles du MASSN et des autres acteurs en les dotant de ressources humaines, matérielles, logistiques et financières nécessaires à la mise en œuvre du programme tant aux niveaux central que déconcentré.

Il s'agira également d'ériger des infrastructures de prise en charge à travers le développement du service social de proximité. Cette stratégie consistera, d'une part à accorder un accompagnement psychosocial aux personnes dans le besoin dans leur-milieu de vie, et d'autre part, à renforcer la prise en charge des membres de la famille et des groupes spécifiques par leur communauté.

En outre, la mise en œuvre du présent programme exige de la part des acteurs des compétences appropriées. Pour cela, la stratégie du renforcement des compétences des acteurs va consister à les doter de connaissances dans des domaines ciblés en vue d'une plus grande efficacité des actions. Cela se fera à travers la formation, le recyclage, la supervision et le suivi évaluation. Les populations quant à elles pourront bénéficier en plus des activités de sensibilisation, des formations sur certains aspects spécifiques de la famille.

### 3.4.4 La mise en place d'un observatoire national de la famille

La mise en place d'un observatoire national de la famille (ONF) permettra aux acteurs et intervenants dans le domaine de protection et de la promotion de la famille d'avoir à tout moment une photographie de la situation de la famille pour développer des stratégies adaptées. D'autre part, elle permettra aux décideurs de disposer d'un cadre de référence susceptible de donner des informations précises sur la famille pour quider les grandes orientations.

L'ONF permettra de disposer régulièrement de statistiques et d'indicateurs en la matière et veillera à l'application des textes relatifs aux droits de la famille.

### 3.5 LES MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION

### 3.5.1 Le suivi

Le suivi consistera à examiner de manière continue le déroulement des activités afin de s'assurer que tout est conforme au programme national.

Le suivi (physique et financier) sera assuré par un comité composé de représentants du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, des départements ministériels impliqués dans l'exécution du programme national, des partenaires au développement, et des partenaires techniques et financiers.

Le comité de suivi du programme sera chargé de :

- adopter les plans annuels des différents programmes ;
- arbitrer les allocations des ressources;
- apprécier les rapports techniques et financiers;
- effectuer des missions sur le terrain ;
- valider les résultats des évaluations internes et externes.

Le comité de suivi du programme se réunira une fois par trimestre. Toutefois, il peut se réunir à la demande de son président. En outre, le comité assurera un suivi au niveau national, régional, provincial et/ou départemental.

### 3.5.1.1 Au niveau régional

La direction régionale de l'action sociale et de la solidarité nationale, de concert avec les structures déconcentrées des départements ministériels impliqués sera chargée de :

- apporter un appui technique dans l'évaluation des plans annuels des directions provinciales de l'action sociale et de la solidarité nationale;
- effectuer des supervisions mensuelles ;
- apprécier les rapports techniques et financiers.

### 3.5.1.2 Au niveau provincial et/ou départemental

Les directions provinciales de l'action sociale et de la solidarité nationale, également de concert avec les départements ministériels impliqués dans l'exécution du PNPPF, seront chargées de superviser les activités de terrain et de dresser des rapports périodiques.

### 3.5.2 L'évaluation

L'évaluation cherchera à déterminer de manière systématique et objective le niveau d'exécution des activités. Aussi, permettra-t-elle au besoin de réorienter les actions en fonction des objectifs de départ.

L'évaluation du programme national comprendra des évaluations en cours d'exécution et une évaluation finale. Les évaluations en cours d'exécution seront internes et se feront sur la base de l'exploitation des rapports suivants :

- rapports d'exécution des programmes ;
- rapports de suivi/supervision;
- rapports d'audit financier et comptable.

L'évaluation finale du PNPPF sera externe et se fera avec la participation des partenaires au développement et du Ministère de l'action Sociale et de la Solidarité Nationale.

### IV. HYPOTHESES ET RISQUES

Les risques majeurs susceptibles d'entraver le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation du PNPPF sont :

- la faible appropriation du présent programme par tous les acteurs sociaux ainsi que les partenaires techniques et financiers ne favoriserait pas l'atteinte optimale des objectifs ;
- l'instabilité sociopolitique pourrait constituer un obstacle car elle annihile les conditions favorables pour toute entente sociale ou de solidarité utiles à la mise en œuvre du présent programme ;
- les crises humanitaires et la persistance des catastrophes naturelles qui peuvent constituer un handicap à la mise en œuvre du programme. En effet, la survenance de tels phénomènes, du fait de l'urgence qui les caractérise, mobilise davantage de ressources tant humaines que matérielles affectant du même coup l'exécution du plan;
- l'insuffisance des capacités des différentes structures en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation des activités du programme peut limiter l'atteinte des objectifs;
- la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles ainsi que le SIDA peuvent hypothéquer la réussite du PNPPF.

En effet, les conséquences des situations ci-dessus évoquées engendreront d'une part, des problèmes de communication et/ou de mobilisation de ressources ; et d'autre part, certaines urgences nécessiteront des interventions ponctuelles d'assistance au détriment de la prévention et de la promotion sociale pronée par la Politique nationale d'action sociale.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- 1. Réflexion fondamentale sur la famille au Luxembourg, Ministère de la famille et de la solidarité, mai 1994.
- 2. Analyse de la situation du secteur de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, version provisoire, mai 2004.
- 3. Analyse de la situation de l'enfant et de la femme au Burkina Faso, BF-UNICEF, 1999.
- 4. Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD 1ère édition, février 1996.
- 5. Rapport du séminaire de réflexion sur l'éducation à la vie familiale, mars 1992 Ouagadougou.
- 6. Rapport général du séminaire de réflexion sur les droits et devoirs des femmes et des familles au BF, Octobre 1995 Bobo-Dioulasso.
- 7. Rapport du Burkina Faso relatif à l'organisation de l'année Internationale de la famille, juillet 1993.
- 8. Rapport de l'Année Internationale de la famille, 1994.
- 9. La famille Burkinabè d'hier et d'aujourd'hui, conférence mondiale de la famille arabe et Africaine, Benghazi (Libye), mars 1990.
- 10. Analyse de la situation des orphelins et autres enfants vulnérables, Rapport final, mai 2003.
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, MEDEV, 2000.
- 12. La famille Burkinabè, Dynamique et perspectives, UNICEF, 1995.
- Politique Nationale de la Population, CONAPO, 2000.
- 14. Emploi et pauvreté au Burkina Faso, METSS, Avril 2002.
- 15. Etude de base pour l'élaboration d'un programme national sur l'éducation à la vie familiale, MASF, 1996.
- Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, 2004.
- 17. INSD, RGPH, 2006.
- 18. INSD, Annuaire Statistique 2006, édition novembre 2006.
- INSD, Analyse des résultats de la RGPH, 1996.
- Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et sur la pauvreté, 2005.

## **ANNEXES**

### **ANNEXE** I

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROTECTION ET

LA PROMOTION DE LA FAMILLE AU BURKINA FASO

¥	AXE I : LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES FAMILLES	RETE DES FAMILLES			
SO	VIS-PROGRAMME 1: AMELIORA	SOUS-PROGRAMME 1: AMELIORATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES DES FAMILLES			10 mm m m m m m m m m m m m m m m m m m
ි ල	jectif général : Contribuer à l'acci	Objectif général : Contribuer à l'accroissement des revenus des familles.			
ි	jectif spécifique 1 : Créer des act	Objectif spécifique 1 : Créer des activités génératrices de revenus au profit des membres de familles.	e families.		
<b>&amp;</b>	sultat attendu : Les activités géne	Résultat attendu : Les activités génératrices de revenus sont crèées au profit des membres de familles.	de familles,		
<u>1</u>	Po	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources/moyens de	Hypothèses/risques ou suppositions
<u></u>	Action à mener	Activités programmées		verifications	importantes
	1	Activité 1- Identifier 11 250 membres de familles démunies et leurs besoins en AGR dans les 45 provinces	- Nombre de familles bénéficiaires identifiées	-fiches d'identification -rapports d'activités -fichier disponible	
	a travers la creation d'activités génératrices de revenus	Activité 2 - Octroyer une subvention à 11 250 membres de familles démunies pour la réalisation des AGR dans les 45 provinces	<ul> <li>Nombre de familles bénéficiaires de la subvention</li> <li>Types d'AGR réalisés</li> </ul>		
2		Renforcer les capacités des Activité 3- Apporter un appui au renforcement de membres de familles démunies capacités de 11 250 membres de familles dans la dans la mobilisation et la création et la gestion des activités génératrices de activités génératrices de activités génératrices de revenus revenus.	nombre de familles bénéficiant d'un appui	-accord de virement relevé de banque -montant des fonds disponibles	<ul> <li>indisponibilité des ressources</li> <li>faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux et les PTF</li> </ul>
		Activité 4- Apporter un appui technique à 11 250 familles démunies dans la mobilisation de fonds pour les AGR;	nombre de familles démunies ayant mobilisées des fonds pour leurs AGR	-rapport d'activités	
		Activité 5- Former les 11 250 membres de familles démunies en gestion rationnelle de leurs AGR.	nombre de families démunies formées	rapport de formation -rapport d'activités -modules dispensés	

0	bjectif spécifique 2 : Renforcer l	Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités d'insertion socio-économique des g	omique des groupes spécifiques.			
loc_	ésultat attendu : Les capacités (	Résultat attendu : Les capacités d'insertion socio-économique des groupes spécifiques sont renforcées.	ques sont renforcées.			·,
	Développer des stratégies Activité 1- d'insertion socio- stratégies économique et enfants et j professionnelles des enfants spécialisée	stratégies Activité 1- Réalisation d'une étude sur les socio- stratégies d'insertion socioprofessionnelles des et enfants et jeunes issus des structures d'éducation es enfants spécialisée	effectivité de l'étude	rapport de l'étude	e posta se posta si pri se	
	et jeunes vivant dans la rue et ceux issus des structures d'éducation spécialisée	Activité 2 Appui à l'insertion socioéconomique à 250 jeunes vivant dans la rue	nombre de jeunes appuyés	rapport d'activités	- faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux	
<u> </u>	4. Apporter un appui psychosocial et économique aux personnes infectées	Apporter un appui Activité 3- Créer des AGR au profit de 2 250 psychosocial et économique conjoints et/ou enfants infectés des publics cibles aux personnes infectées du MASSN dans les 45 provinces	nombre de conjoints ou enfants bénéficiaires	rapport d'activitès	•	
	et/ou affectées par le VIH/Sida.	Activité 4- Réaliser des sorties de suivi des AGR des 2250 conjoints et/ou enfants infectés des publics cibles du MASSN dans les 45 provinces	nombre de VAD réalisés	rapport d'activités	- indisponibilité des ressources - faible anatopriation du programme	
······································		Activité 6- Organiser 20 000 VAD au profit de personnes infectées parmi les groupes cible du MASSN	nombre de VAD réalisés	rapport d'activités	par les différents acteurs sociaux	
<u>.</u>	bjectif spécifique 3 : Faciliter l'a	Objectif spécifique 3 : Faciliter l'accès des femmes chefs de ménages démunies vivant dans les zones rurales à la terre et aux autres moyens de production.	vant dans les zones rurales à la terr	e et aux autres moyen:	de production.	لسسننا
<u> </u>	ésultat attendu : Les femmes of	Résultat attendu : Les femmes chefs de ménages démunies vivant dans les zones rurales ont accès à la terre et aux autres moyens de production.	rurales ont accès à la terre et aux ai	utres moyens de produ	ction.	
	5. Renforcer les capacités opérationnelles des femmes responsables de groupements et	capacités Activité 1- Renforcer les capacités se femmes organisationnelles de 100 femmes responsables de groupements et associations à travers des et formations.	nombre de femmes responsables de groupements et associations bénéficiaires	rapport d'activitès		
	associations et chefs de ménages démunis.	Activité 2- Organiser de 45 sessions de formation au profit de 1125 femmes chefs de mènages démunies en technique de conservation et de transformation de produits agricoles	nombre de femmes formées en technique de conservation et de fransformation de produits agricoles	Rapport des sessions de formation	<ul> <li>indisponibilité des ressources</li> <li>faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux</li> </ul>	<del>· · · · · · · · · · · · · · · · · · · </del>
	,	Activité 3- Organiser 45 sessions de formation au profit de 1125 femmes chefs de ménages démunies en gestion simplifiée.	nombre de femmes formées en gestion simplifiée,	Rapport des sessions de formation		

į,

général : Améliorer les conditions sanitaires, éducatives et professionnelle.  attendu : l'accès au système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle.  attendu : l'accès au système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle des membres des familles s'est accru.  attendu : l'accès au système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle des membres des familles s'est accru.  inforce l'accidité l'. Construire 12 centres d'éducation et de promotion sociale dans les 13 deplors l'accide de centres construits  Activité 2. Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS):  Activité 4. Doter en viers s'est adans les centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS)  Activité 4. Doter en viers de formation pour leur installation  Activité 5. Réaliser une étude évaluative sur les Rapport de l'étude d'évaluation  Activité 6. Réaliser une étude d'impact sur les gapont de l'étude d'évaluation  Activité 5. Réaliser une étude d'impact sur les gapont de l'étude d'évaluage inter rapport d'activités du centre de formation des aides d'spontible  Activité 5. Réaliser une étude d'impact sur les gapont de l'étude d'évaluage inter rapport d'activités du centre de formation des aides des promotion sociale (CEPS)  Activité 5. Réaliser une étude d'impact sur les gapont de l'étude d'évaluage inter rapport d'activités d'activité 5. Réaliser une étude d'impact sur les structures d'acuel pour jeunes filles  Activité 9. Format 225 formation et de pensonnes formées d'apport d'activités structures d'acuel pour jeunes filles  Activité 9. Format 225 formation de personnes formées d'apport d'activités structures au profit des jeunes filles  Addivité 9. Format 225 formation de 2000  Activité 9. Format 225 formation de 2000  Activité 9. Maines defanuites d'acuel des jeunes inter nombre de personnes formées d'apport d'activités d'activité des famil	SOUS-PROGRAMME 2 : AMELIOF	SOUS-PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE L'ACCES DES FAMILLES AUX SERVICES SUCIAUX DE DASE.	ES SOCIACIÓN DE DASE.		
Système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle.  Il formation professionnelle des membres des familles s'est accru.  Cation et de nombre de centres construits -PV de réception -rapport financier d'a la formation nombre de jeunes nécessiteux -rapport financier de promotion disponible de promotion disponible gnostique des grades inter nombre de visites d'échange inter nombre de personnes formées -rapport d'activités disponible et techniques sur les structures réalisées en techniques sur les hancier à la formation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires -rapport d'activités fion de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires -rapport d'activités -rapport d'activités fion de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires -rapport d'activités -rapport d'act	Objectif général : Améliorer les cc	onditions sanitaires, éducatives et professionnelle	s des familles.		
Leation et de nombre de centres construits reaport financier ucation et de nombre de centres équipés rapport financier de nombre de centres équipés rapport financier de promotion nombre de jeunes nécessiteux rapport d'activités appuyés nombre de jeunes files formées rapport d'activités nombre de jeunes files formées nombre de jeunes files formées rapport d'activités de promotion disponible grostique des Rapport de l'étude diagnostique des structures réalisées rapport d'activités en techniques nombre de visites d'échange inter nombre de personnes formées rapport d'activités nancier à la formée d'enfants bénéficiaires rapport d'activités ra	Objectif spécifique 1 : Accroître l'		atif formel, non formel et à la forma	ation professionnelle.	
Renforcer les capacités des Activité 1- Constituires 13 centres d'éducation et de promotion sociale dans les 13 régions promotion sociale (DEPS) : Activité 2- Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale promotion sociale (DEPS) : Activité 3- Apporter un appui à la Activité 3- Reporte un appui à la Activité 3- Apporter un appui à la Activité 3- Reporter un appui à la Activité 3- Reporter un appui is usus se enfiants promotion et de familiers d'enucation et de jaures files sociales (Deps) : Activité 3- Reporter un appui inancier a sociale (DEPS) : Activité 3- Reporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui inancier à la socialisation et à la socialisation et à la socialisation des enflants de familiers d'enucation et de jaures files activités at centres d'éducation et de promotion order promotion orde	Résultat attendu : l'accès au syste	ème éducatif formel, non formel et à la formation p	rofessionnelle des membres des fa	amilles s'est accru.	
promotion sociale (CEPS):  Activité 2. Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS):  Activité 2. Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS):  Activité 3. Apporter un appui financier à la formation des centres de contract de promotion sociale  Activité 4. Doter en kits 8 500 jeunes filles issues de centres de formation pour leur installation  Activité 4. Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation  Activité 5. Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact activitée 6. Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude diagnostique des sociale (CEPS)  Activité 5. Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude diagnostique des situetures d'accouel pour jeunes filles  Activité 6. Pomer 225 formateurs en techniques l'apport de l'étude diagnostique des situetures d'accouel pour jeunes filles  Activité 9. Former 225 formateurs en techniques l'apport de personnes formées d'apport d'activitées su profit de jeunes filles l'apport de personnes formées d'apport d'activitées l'apport de sienes l'apport d'activitées l'apport d'activitées l'apport d'activitées l'apport d'activitées l'apport d'activitées l'apport d'apport d'activitées l'apport d'activit	1. Renforcer les capacités des		nombre de centres construits	-PV de réception	- indisponibilité des ressources
promotion sociale (CEPS):  Activité 2. Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale  Activité 3. Apporter un appui financier à la formation nombre de centres équipés de 240 jeunes nécessiteux par an dans les centres de ducation et de promotion sociale  Activité 4. Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation  Activité 5. Réaliser une étude évaluative sur les activités des Centres d'éducation et de promotion disponible  Activité 6. Réaliser une étude d'impact sur les activités du centre de formation des aides disponible  Familiales  Activité 9. Former 225 formateurs en techniques or promotion de personnes formées  Apporter un appui à la Activité 1. Apporter un appui financier à la socialisation de se enfants préscolarisation et à la socialisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires  Apporter un appui à la Activité 1. Apporter un appui financier à la socialisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires  Apport de centres d'acoute des jeunes  Apporter un appui à la Activité 1. Apporter un appui financier à la socialisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires  Apport d'activités calculation et à la socialisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires  Apport d'activités de familles démunies	centres d'éducation et de	promotion sociale dans les 13 régions		-rapport financier	- faible appropriation du programme
Activité B. Poporter un appui financier à la formation promotion sociale  Activité B. Apporter un appui financier à la formation des centres de bromation pour leur installation  Activité B. Paganiser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact activités du centre de formation des autres d'activités du centre de formation des activités d'apport de jeunes filles activités d'apport de l'écoule des jeunes filles activité 1 - Apporter un appui à la Activité 1 - Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants de familles démunies enfants de familles demunies enfants de familles demunies	promotion sociale (CEPS) :	Activité 2- Equiper les 13 centres d'éducation et de	nombre de centres équipés	-PV de réception	par les différents acteurs sociaux et
Activité 3- Apporter un appui financier à la formation de 240 jeunes nécessiteux par an dans les centres d'éducation et de promotion sociale Activité 4- Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation activités des Centres d'éducation et de promotion disponible activités des Centres d'éducation et de promotion disponible activités du centre de formation des aides disponible activités du centre de formation des aides Activité 8- Organiser une étude diagnostique des structures au profit de jeunes filles Apporter un appui à la Activité 9- Formateurs en techniques des manitales d'activité 1- Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires enfants enfants de familles démunies		promotion sociale		-rapport intancier	
de 240 jeunes nécessiteux par an dans les centres d'éducation et de promotion sociale  Activité 4- Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation  Activité 5- Réaliser une étude évaluative sur les Rapport de l'étude d'impact activitées des Centres d'éducation et de promotion disponible  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact activitées du centre de formation des aides disponible  Familiales  Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des Rapport de l'étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles  Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques Nombre de visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles  Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires issus des familles denunies			omhra da iames nácessiteux	-rapport d'activités	
d'éducation et de promotion sociale  Activité 4- Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation  Activité 5- Réaliser une étude évaluative sur les sociale (CEPS)  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact sur les activités du centre de formation des aides disponible  Familiales  Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures d'accuelle jeunes filles  Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants de familles demunies enfants de familles demunies  Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation de 2000  Nombre d'enfants bénéficiaires		de 240 jeunes nécessiteux par an dans les centres	application of the second of t	-rannort financier	
Activité 4- Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation Activité 5- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'évaluation sociale (CEPS)  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'évaluation des aides activités du centre de formation des aides (isponible Familiales Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques Activité 1- Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires		d'éducation et de promotion sociale	appuyes		
des centres de formation pour leur installation  Activité 5- Réaliser une étude évaluative sur les sociale (CEPS)  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les activités des Centres d'éducation et de promotion disponible  Familiales  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les disponible  Familiales  Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des Rapport de l'étude diagnostique structures d'accueil pour jeunes filles  Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles  Activité 9- Former 225 formateurs en techniques  Apporter un appui â la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000  Nombre d'enfants bénéficiaires  Indicate de des demunies enfants de familles démunies		Activité 4- Doter en kits 8 500 jeunes filles issues	nombro de james filles formées		
Activité 5- Réaliser une étude évaluative sur les Rapport de l'étude d'évaluation sociale (CEPS)  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact activités du centre de formation des aides disponible  Familiales  Activité 8- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact activités du centre de formation des aides Rapport de l'étude d'impact d'isponible  Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles  Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles  Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques d'actures réalisées  Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants de familles démunies  Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation de senfants de familles démunies		des centres de formation pour leur installation	nomine de jeunes mics romices		
activités des Centres d'éducation et de promotion disponible sociale (CEPS)  Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les Rapport de l'étude d'impact activités du centre de formation des aides disponible Familiales Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des Rapport de l'étude diagnostique structures d'accueil pour jeunes filles Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des jeunes des familles démunies enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires		Activité 5- Réaliser une étude évaluative sur les			
Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les activitées du centre de formation des aides disponible des activitées du centre de formation des aides des aides des activitées du centre de formation des aides des aides des activitées du centre de formation des aides des activitées du centre de formation des aides des activitées de centre et de formation de solarisation des enfants de familles démunies enfants de familles démunies de la sociarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires		activités des Centres d'éducation et de promotion			
Activités du centre de formation des aides disponible Familiales Activités du centre de formation des aides disponible Familiales Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter nombre de visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des jeunes Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires			disponible		
Activités du centre de formation des aides disponible Familiales Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires  Apporter un appui en appui financier à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires		Activité 6- Réaliser une étude d'impact sur les	do Pátrido		
Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des jeunes Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires		activités du centre de formation des aides	מב ובותתם		
Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter nombre de visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants de familles démunies enfants de familles démunies		Familiales			
Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter nombre de visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des jeunes Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires enfants de familles démunies		Activité 7- Réaliser une étude diagnostique des	emisonació epité! en honce.	***	
Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter nombre de visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles  Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques afructures réalisées  Activité 9 - Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des jeunes d'approche et d'écoute des jeunes d'approche et d'écoute des jeunes acolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires issus des familles démunies enfants de familles démunies		structures d'accueil pour jeunes filles	ואפליולפין מבין בומפה מומלויים וואליים		ī
Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui des enfants préscolarisation des enfants de familles démunies enfants de familles démunies structures réalisées  Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires enfants de familles démunies		Activité 8- Organiser 04 visites d'échange inter		-rapport d'activités	
Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires enfants de familles démunies		structures au profit de jeunes filles	structures rèalisées	-rapport financier	
Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires issus des familles démunies enfants de familles démunies			Nombra de perconnes formées	capnort of activities	
Apporter un appui à la Activité 1- Apporter un appui financier à la scolarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires issus des familles démunies enfants de familles démunies		d'approche et d'écoute des jeunes	Notifice de personares lorares	ומאסטור ה מהמוורים	
plarisation des enfants préscolarisation et à la scolarisation de 2000 Nombre d'enfants bénéficiaires us des familles démunies enfants de familles démunies	Apporter un appui à	Activité 1- Apporter un appui financier			
us des familles démunies enfants de familles démunies	scolarisation des enfants	préscolarisation et à la scolarisation de	Nombre d'enfants bénéficiaires	-rapport d'activités	
-1	issus des familles démunies	•••••			
æ	et à l'alphabétisation.				

des femmes	Activité 2- Alphabétiser en langue nationale 2250 femmes membres des groupements et associations	Nombre de femmes bénéficiaires	-rapport d'activités	
	Activité 3- Réaliser 450 causeries de sensibilisation des familles sur l'importance de la scolarisation des filles	Nombre de séances de causeries réalisées	-rapport d'activités	
Développer des stratégies de promotion des services sociaux de proximité et des activités socioéducatives	Développer des stratégies Activité 1- Organiser 03 ateliers d'information et de de promotion des services sociaux spécialisés à sociaux de proximité et des l'intention des responsables d'établissement, activités socioéducatives d'entreprises, de sociétés, des ambassades et d'institutions	nombre d'afeliers et de plaidoyers réalisés	rapport d'ateliers	
	Activité 2- Assurer le sulvi et la supervision de 25 colonies de vacances	nombre de colonies suivies et supervisées	rapport d'activités	
	Activité 3- Organiser un plaidoyer pour la mise en place des services sociaux dans les entreprises, les CHR, les TGI, les ambassades et les établissements secondaires	-nombre de plaidoyers organisés -nombre de SSS mis en place	-document de plaidoyer -rapport d'activité	
	Activité 4- Réaliser de 5000 visites à domicile et des visites à l'école au profit de scolaires	nombre de VAD rèalisées	rapport d'activités	
Objectif spécifique 2 : Accroître l	Objectif spécifique 2 : Accroître l'accès des familles aux systèmes de prévention et de soins de santé.	de soins de santé.		
Résultat attendu : L'accès des far	Résultat attendu : L'accès des familles aux systèmes de prévention et de soins de	et de soins de santé s'est accru.		
4. Organiser des campagnes	Organiser des campagnes Activité 1- Réaliser 10 émissions TV sur la SR	nombre d'émissions réalisées	rapport d'activités	- indisponibilité des ressources
u alppul aux s sanitaires de charge des es à la Santé de	Activité 2- Réaliser 5 campagnes annuelles d'information / sensibilisation sur le cancer du sein et du col de l'utérus, les fistules obstétricales et la	nombre de campagnes réalisées	rapport d'activités	- raible appropriation ou programme par les différents acteurs sociaux et des PTF

- :

ue 3 : Accroître l	Objectif spécifique 3 : Accroître les connaissances et les compétences des populations sur le VIH/SIDA /IST.	ions sur le VIH/SIDA /IST.		
u : Les connaissa	Résultat attendu : Les connaissances et les compétences des populations sur le VII	tions sur le VIH/SIDA/IST sont accrues.		
Promouvoir le dépistage volontaire des IST//IH/SIDA	Promouvoir le dépistage Activité 1- Organiser 5 campagnes nationales de volontaire des IST/VIH/SIDA et dépistage volontaire	Nombre de campagnes sur les IST/VIH/SIDA	rapport d'activités	2. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.
	Activité 2- Organiser 225 séances de dépistage volontaire dans les 45 provinces	Nombre de séances réalisées	rapport d'activités	- fraible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux et
	Activité 3- Organiser 01 caravane nationale de communication sur le VIH/SIDA	nombre de séances de communication réalisées lors de la caravane	rapport d'activités	
Renforcer les capacités des familles et des intervenants dans l'accompagnement et prise en charge	Renforcer les capacités des Activité 1 - Réaliser 450 causeries au profit des familles et des intervenants familles sur l'accompagnement et SiDA la prise en charge	Nombre de séances réalisées	rapport d'activités	
psychosociale des PVVIH	Activité 2- Organiser 10 émissions TV au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	au profit des malades du Nombre de séances réalisées	rapport d'activités	indismonthille doe reconstrac
	Activité 3- Organiser 30 émissions radio au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	Nombre de séances réalisées	rapport d'activités	- faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux et des DTF
,	Activité 4. Former en trois sessions 150 personnes à l'appropriation du programme national de prise en charge psychosociale	Nombre de personnes formées rapport de sessions réalisées	rapport de sessions de formalion	
	Activité 5 - Organiser 140 rencontres semestrielles de concertation regroupant tous les intervenants de la prise en charge psychosociale au niveau régional et central	Nombre de rencontres réalisées	rapport d'activités	

----

# AXE II: PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FAMILLE

SOUS-PROGRAMME 3: AMELIORATION DU STATUT DE LA FAMILLE.

Objectif général : Contribuer à la promotion des droits de la famille.

Objectif spécifique 1 : Vulgariser les textes relatifs aux droits de la famille dans les 45 provinces.

Résultat attendu : Les textes relatifs aux droits de la famille sont vulgarisés dans les 45 provinces.

_					
<u> </u>	507	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement	Sources/moyens de	Hypothèses/risques ou
	Action à mener	Activités programmées	vérifiables	vérifications	supposition importantes
<u></u>	. Promouvoir les textes et instruments de protection juridique et sociale	Promouvoir les textes et Activité 1- Organiser 5 campagnes nationales de instruments de protection sensibilisation des familles sur les textes et instruments de protection juridique et sociale de la famille;	s nationales de les textes et Nombre de campagnes de et sociale de la sensibilisation réalisées	rapport d'activités	<ul> <li>indisponibilité des ressources</li> <li>faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux et des PTF</li> </ul>
		Activité 2- Mettre en place 45 permanences de conseil juridique et social en collaboration avec le Ministère de la Justice;	Nombre de permanences de conseil juridique et social mis en place	rapport d'activités	
······································		Activité 3- Organiser chaque année la Journée Internationale des Familles.	Nombre de JIF organisé	rapport d'activités	
2.		4- Elaborer un recueil ents de protection juridique	des textes et et sociale de la Recueil de textes disponible	rapport d'activités	
	sociale des membres de la famille	sociale des membres de la Activité 5- Rendre disponibles les ressources famille humaines dans les 45 permanences de conseil juridique et social	Nombre de professionnels dans les permanences	rapport d'activitsé	
		Activité 6- Equiper les 45 permanences de conseil juridique et social en ressources matérielles	Nombre et qualité de l'équipement	rapport d'activités	
		5000 les en et des ADBE,	Nombre d'exemplaires de textes juridiques	rapport d'activités	
		CEDEF)			

rapport d'activités	Rapports d'activités	Rapports d'activités	Rapports d'activités
Nombre de causeries réalisées	Nombre de plaidoyers réalisés	Nombre d'émissions radiophoníques réalisées	Nombre de « Grandes Conférences télévisées » réalisées
Activité 1- Organiser 2700 causeries sur les différents thèmes du CPF	Activité 2- Organiser 10 ateliers plaidoyers auprès des autorités politiques et coutumières sur les Nombre de plaidoyers réalisés droits de la famille	Activité 3 -Réaliser 130 émissions radiophoniques Nombre d'émissions radiophoniques sur les droits de la famille.	Activité 4 - Réaliser 5 « Grandes Conférences télévisées » sur les thématiques liées à la famille
3. Organiser des actions sensibilisation (IEC/CCC) et	de plaidoyers sur les textes relatifs aux droits de la famille		

Objectif spécifique 2 : Développer des actions de lutte contre les violences et discrimination à l'égard des femmes et des enfants

Résultats attendus : Des actions de lutte contre les violences et discrimination à l'égard des femmes et des enfants sont développées.

1	Organiser des actions	Organiser des actions Activité 1- Crèer et équiper 45 services sociaux de	Alegos socios de cample	
	d'IEC/CCC et multimédia de	l'IEC/CCC et multimédia de justice et des maisons d'arrêt (apput technique et justice et de maison d'arrêt créés et l'annont d'activités	instice et de maison d'arrêt créés et	rapport d'activités
	lutte contre les violences et matériel);	matériel);	posición de marcon a cara de contra	
	discrimination à l'égard des		codinha	
	enfants	Activité 2- Organiser 450 théâtres - forum sur les Nombre de théâtres - forum sur les	Nombre de théâtres - forum sur les	rannort d'activitée
		violences faites aux enfants	violences faites aux enfants réalisés	ימאסטר ע מטניינים
		Activité 3. Organiser 900 séances de causeries et Nombre de séances de causeries et	Nombre de séances de causeries et	
		de ciné-débats sur les violences faites sur les de ciné-débats sur les violences	de ciné-débats sur les violences	connect of activities
		femmes et les enfants	faites sur les femmes et les	
			enfants réalisés	
		Activité 4- Organiser 05 caravanes multimédias		
		pour sensibiliser sur les violences et	sur les violences et Nombre de caravanes multimédias	
		discriminations au sein des familles (femmes, pour sensibiliser sur les violences et rapport d'activités	pour sensibiliser sur les violences et	rapport d'activités
		enfants, personnes âgées, personnes	personnes discriminations au sein des réalisés	
		handicapees)		
	5. Renforcer les capacités	Renforcer les capacités Activité1- Organiser 01 voyage d'étude et partage		
	d'intervention des structures d	d'expériences en Afrique sur la protection et la		
	de protection des enfants	lutte confre les violences faites aux enfants	Nombre de voyages d'étude et rapport d'activités	rapport d'activités
			partage d'expériences sur la	

protection et la lutte contre les violences faites aux enfants

	rapport d'activités	rapport d'activités	particulièrement diffi développées.	Rapport justificatif financier	Rapport justificatif financier	Rapports d'activités	Rapport justificatif financier	Rapport justificatif financier	Rapport d'activités
réalisé en Afrique	·	Nombre de families d'accueil ayant bénéficié d'appui financier	promotion de l'éducation des jeunes en circonstance particulièrement difficile, jeunes en circonstance particulièrement difficile sont développées.	de structures privées ion spécialisée ires de l'appui financier	Nombre de structures AEMO bénéficiaires de l'appui financier		cier et matériel à Nombre de pensionnaires des structures bénéficiaires de l'appui financier ormation pour leur installation		Nombre d'exemplaires de textes reproduits et diffusés
	Activité 2 -Apporter un appui financier et matériel Nombre de structures d'accueil à 50 structures d'accueil d'enfants privés de d'enfants privés de familles et/ou en difficultés (orphelinats, difficultés ayant bénéficié d'appui pouponnières, crèches)	Activité 3- Apporter un appui financier et matériel à N 450 familles d'accueil	er des actions de protection et de promotion de l'éd de promotion de l'éducation des jeunes en circons	financier à 50 scialisée	Activité 2- Apporter un appui financier à 10 structures AEMO par an pour la prise en charge des enfants vivant dans la rue	Activité 3- Réaliser 50 camps éducatifs pour les enfants encadrés dans les structures d'éducation Nombre de camps éducatifs réalisés spécialisée	Activité 4- Apporter un appui financier et matériel à l'installation de 300 enfants des structures d'éducation spécialisée en fin de formation	Activité 5- Apporter un appui alimentaire à 1000 Taux de l'appui financier pour la enfants encadrès dans les structures d'éducation prise en charge alimentaire des spécialisée	Activité 6 Reproduire et diffuser les textes relatifs aux normes et standard de gestion des structures d'éduration soérialisée
	Activité 2 -Apporter un appr à 50 structures d'accueil familles et/ou en diff pouponnières, crèches)	Activité 3- Apporter un appui 450 familles d'accueil	Objectif spécifique 3 : Développer des actions de protection et de l Résultats attendus : Des actions de promotion de l'éducation des j	Renforcer les capacités des Activité 1- Apporter un appui financi structures privées d'éducation spécialisée publiques d'éducation	spécialisée Activité 2- Apporter un structures AEMO par an podes enfants vivant dans la ru	Activité 3- Réaliser 50 cam enfants encadrès dans les spécialisée	Activité 4- Apporter un appu l'installation de 300 enfe d'éducation spécialisée en fi	Activité 5- Apporter un appendants enfants encadrés dans les spécialisée	Activité 6 Reproduire et diff

SOUS-PROGRAMME 4: LUTTE CONTRE LES PRATIQUES, ATTITUDES ET COMPORTEMENTS NEFASTES AU SEIN DE LA FAMILLE.

Objectif général : Contribuer à la promotion de l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille dans les 45 provinces.

Objectif spécifique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs sur la lutte contre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille, en partículier des femmes et des enfants. Résultat attendu : Les compétences et les capacités des acteurs sur la lutte contre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille sont renforcées.

<u> </u>	concevoir un manuel de prise en charge psychosociale et juridique des personnes victimes pratiques, attitudes et comportements néfastes au sein de la famille	1. Concevoir un manuel de Activité 1- Concevoir un manuel de prise en prise en charge psychosociale et juridique des personnes psychosociale et juridique des personnes pratiques, attitudes et comportements néfastes au sein de la famille comportements néfastes au sein de la famille au sein de la famille	Manuel de prise en charge disponible	Document de manuel
2.	Activité 2- Forn Former et suivre les conseil conjugal actions de lutte contre les	mer 300 travailleurs sociaux en	Nombre de travailleurs sociaux formés en conseil conjugal	Rapport de sessions de formation
	pratiques, atilitudes et comportements néfastes au sein de la famille.	pratiques, attitudes et Activité 3- Organiser 130 sorties de suivi des comportements néfastes activités de la lutte contre les MGF au niveau au sein de la famille.	Nombre de sorties de suivi réalisées	Rapport des sorties de suivis
m	3. Réaliser de 03 études sur les praliques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille (violences conjugales, mariages forcés et/ou précoces, malfraitance des enfants et des filles domestiques)	Réaliser de 03 études sur Activité 4 - Réaliser 03 études sur les prafiques, les praliques, attitudes et comportements néfastes au bien-être comportements néfastes de la famille (violences conjugales, mariages forcés et/ou précoces, maltraitance des enfants et des filles domestiques)  Activité 4 - Réaliser 03 études sur les prafiques, mariages de la famille (violences conjugales, mariages forcés et/ou précoces, maltraitance des enfants et des filles domestiques)	Nombre d'études réalisées	Document de l'étude Rapport du comité de pilotage de l'étude Rapport de l'atelier de validation de l'étude

			e la famille et la prise en charge des la famille.		
Rapport de réception des infrastructures	Rapports des rencontres	Rapport du projet	astes au bien-être o stes au bien-être de	Rapport d'activités	Rapport d'activités
res d'accueil Nombre de centres d'accueil s'victimes de provisoires pour femmes et enfants ns ; victimes de violences construits	Nombre de rencontres de concertation	Nombre de provinces bénéficiaires de l'extension du projet	s, attitudes et comportements néfe, attitudes et comportements néfa	de Nombre de séances de les sensibilisations réalisées lne les	Nombre de familles victimes de pratiques néfastes prises en charge
Activité 5 - Construire 13 centres d'accueil provisoires pour femmes et enfants victimes de violences familiales dans les 13 régions ;	Activités 7- Organiser 05 rencontres de concertation entre partenaíres de la lutte contre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille,	Activité 8 - Renforcer et étendre la mise en œuvre du projet « Mettre fin aux mariages forcés et ou précoces » dans 11 régions.	Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les populations pour l'abandon des pratiques, attitudes et comporfements néfastes au bien-être de la famille et la prise en charge des victimes, en particulier les femmes et les enfants. Résultat attendu : Les populations sont sensibilisées pour l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille.	Activité Organiser 900 séances de sensibilisation relatives à l'abandon des pratiques néfastes à l'épanouissement de la personne humaine au sein des familles à l'attention des leaders communautaires	Activité 2- Organiser la prise en charge psychosociale et juridique (enquêtes sociales, VAD, accompagnement social) au profit de 2 700 familles victimes ou exposées aux pratiques
4. Construire 13 centres d'accueil provisoires pour femmes et enfants victimes de violences familiales dans les 13 régions	5. Organisation 05 rencontres de concertation entre partenaires de la lutte contre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille	6. Renforcer et étendre la mise en œuvre du projet « Mettre fin aux mariages forcés et ou précoces » dans 11 régions.	Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les populatio victimes, en particulier les femmes et les enfants. Résultat attendu : Les populations sont sensibilis	7. Organiser des actions d'IEC/CCC, de plaidoyer et de lobbying pour l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au	bien-êfre de la famille.

	a personne			
	Activité 3. Réaliser 13 plaidoyers et lobbying sur l'abandon de la pratique des MGF auprès des leaders communautaires, administralifs et politiques.	Nombre de plaidoyers et de lobbying sur les MGF réalisés	Rapport d'activités	
	Activité 4- Produire et diffuser des outils et des la supports de sensibilisation sur les pratiques et attitudes néfastes à la famille (Tee-shirt, affiches, dépliants et autocollants, boîtes à images, guides d'animation, cassettes vidéo).	Nombre de supports et d'outilis produits et diffusés	Documents produits	
SOUS-PROGRAMME 5: RENFOR	SOUS-PROGRAMME 5: RENFORCEMENT DES RELATIONS FAMILIALE			
Objectif genéral : Contribuer au I	Objectif general : Contribuer au renforcement des relations interpersonnelles au sein de la famille.	in de la famille.		
Objectif spécifique : Accroître le	Objectif spécifique : Accroître les connaissances, les compétences et les attitudes positives des populations sur leur responsabilité au sein de la cellule familiale	positives des populations sur leur i	responsabilité au sein de la cellule familiale.	Ţ
Résultat attendu : Les connaissa	Résultat attendu : Les connaissances, les compétences et les attitudes positives des populations sur leur responsabilité au sein de la cellule familiale sont renforcées.	s populations sur leur responsabil	ité au sein de la cellule familiale sont renforcées.	
Organiser 2 700 causeries     au profit des populations     sur les différents thèmes     de l'éducation à la vie     familiale	Activité 1- Organiser 2 700 causeries populations sur les différents l'éducation à la vie familiale	au profit des Nombre de séances de causeries thèmes de réalisées	Rapport d'activités	
Elaborer et reproduire les outils de sensibilisations et les modules de formation sur l'EVF pour les écoles de formation professionnelle	Activité 2- Elaborer et reproduire les outils de sensibilisations et les modules de formation sur l'EVF pour les écoles de formation professionnelle	Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et reproduits	Documents et outils élaborès	
3. Elaborer un projet d'information et de sensibilisation sur le CPF dans les 45 provinces	Activité 3- Elaborer un projet d'information et de sensibilisation sur le CPF dans les 45 provinces.	Document de projet disponible	Rapport d'activités	,

Objectif spécifique 1 : Doter les familles de connaissances et de moyens appropriés en matière de protection et de gestion de l'environnement familial.

Objectif general: Promouvoir un environnement sain pour les familles.

Résultat attendu : Les familles sont dotées de connaissances et de moyens appropriés en matière de protection et de gestion de l'environnement familiale.

	Log	Logique d'Intervention	Indicateurs objectivement	Sources/moyens de	Hypothèses/risques ou
	Action à mener	Activités programmées	vérifiables	vérifications	supposition importantes
	Créer 45 zones aménagées récréatives pour les familles (ZAR)	Activité 1 Créer 45 zones aménagées récréatives pour les familles (ZAR)	Nombre de ZAR créées	Rapport d'activités	
<b>%</b>	Apporter un a moyens permettant aux fa aux	Apporter un appui en Activité 2 Mettre à la disposition de 2 250 familles moyens matériels pauvres des technologies non destructrices de permettant aux familles et l'environnement à moindre coût (foyers améliorés, aux organisations foyers à gaz, foyers solaires)	250 familles Nombre de familles bénéficiaires fructrices de rs améliorés,	Rapport d'activités	, indisnonibilità des passon mas
<u>.                                    </u>	d'assurer la protection et Activité 3 Dofer des ca la gestion de d'un arbre à plant l'environnement familiale collectives de mariage	d'assurer la protection et Activité 3 Doter des couples en foyer améliore et Nombre de foyers améliorés la gestion de d'un arbre à planter lors des cérémonies distribués l'environnement familiale collectives de mariage	Nombre de foyers améliorés distribués	Rapport d'activités	<ul> <li>faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux et des PTE</li> </ul>
ξ.	Organiser 2700 causeries sur la restauration et la protection de l'environnement au profit des families dans les 45 provinces	Organiser 2700 causeries Activité 4 - Organiser 2700 causeries sur la sur la restauration et la restauration et la protection de l'environnement au profit des familles dans les 45 provinces provinces    Company	Nombre de causeries réalisées	Rapport d'activités	

Résultat attendu : Les familles vi	Résultat attendu : Les familles vivant en milleu rural ont accès à l'eau potable.			
Organiser des actions     d'IEC/CCC sur l'hygiène et     gestion des points d'eau	Organiser des actions Activité 1- Organiser 2 700 causeries sur l'hygiène d'IEC/CCC sur l'hygiène et de l'eau et des aliments au profit des familles du gestion des points d'eau milleu rural dans les 45 provinces	Nombre de causeries réalisées sur l'hygiène de l'eau et des aliments	Rapport d'activités	
potable	Activité 2- Organiser 90 campagnes de sensibilisation sur les maladies hydriques dans les 45 provinces	Nombre de campagnes réalisées de sensibilisation sur les maladies hydriques	Rapport d'activités	
	Activité 3 - Organiser 450 causeries sur la construction et à la gestion de points d'eau potable au profit des communautés villageoises	Nombre de causeries réalisées sur la construction et à la gestion de points d'eau potable	Rapport d'activités	<ul> <li>indisponibilité des ressources</li> <li>faible appropriation du programme par les différents acteurs sociaux et</li> </ul>
	Activité 4 - Organiser 1350 causeries sur les techniques et les instruments de filtrage d'eau au profit des familles vivant en milieu rural	Nombre de causeries réalisées sur les techniques et les instruments de filtrage d'eau	Rapport d'activités	des PTF
5. Equiper des families en matériels de transport et	Equiper des families en Activité 5- Doter 2500 familles démunies de 05 matériels de transport et provinces en charrettes à eau ;	Nombre de familles démunies dotées en charrettes d'eau	Rapport d'activités	
de conservation d'eau	Activité 6 -Mettre à la disposition de 2 250 familles du matériel de conservation d'eau,	Nombre de familles dotés en matériels de conservation d'eau	Rapport d'activités	
SOUS-PROGRAMME 7 : ASSAIN Objectif général : Promouvoir un	SOUS-PROGRAMME 7 : ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE DE LA FAMILLE Objectif général : Promouvoir un cadre de vie sain pour les familles ;			
Objectif spécifique 1 : Renforcer	Objectif spécifique 1 : Renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes des familles pour l'assainissement de leur cadre de vie.	ies des familles pour l'assainisseme	ent de leur cadre de vi	ď.
Résultat attendu : Les connaiss:	Résultat attendu : Les connaissances, les compétences et les attitudes des familles pour l'assainissement de leur cadre de vie sont renforcees.	s pour l'assainissement de leur cad	ire de vie sont rentorc	665,
Organiser des actions Activité 1- Organiser 2     d'IEC/CCC pour renforcer familles sur l'assainiss les acquis des familles en dans les 45 provinces	Organiser des actions Activité 1- Organiser 2 700 causeries au profit des d'IEC/CCC pour renforcer familles sur l'assainissement de leur cadre de vie les acquis des familles en dans les 45 provinces	Nombre de causeries réalisées sur l'assainissement de leur cadre de vie	Rapport d'activités	
matière d'assainissement de leur cadre de vie	matière d'assainissement de Activité 2 - Organiser 1 350 causeries sur l'hygiène leur cadre de vie et l'assainissement de leur milieu au profit des restaurateurs de rue.	Nombre de causeries réalisées sur l'hygiène et l'assainissement du Rapport d'activités milieu	Rapport d'activités	

												Hypothèses/risques ou	supposition importantes		
Rapport d'activités	Rapport justificatif financier	Rapport justificatif financier			Rapport du Comité de pilotage de l'étude Rapport de validation	Rapport d'activités				oupes à risques.	est accrue.	Sources/moyens de	vérifications	Rapport d'activités	Rapport d'activités
Nombre de journées de salubrité organisées	Nombre d'associations dotées en matériels de collecte et d'évacuation des ordures	Nombre de latrines publiques construites	nt décent.	ement décent.	Document de l'étude évaluative disponible	Nombre de plaidoyers réalisés	HALE DES FAMILLES	OCIALE.	familles.	ies populations indigentes et des gr	des populations indigentes et groupes à risque s'est accrue.	Indicateurs objectivement	vėrifiables	Nombre de séances de plaidoyers réalisès	Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation réalisées
Activité 3 -Apporter un appui à l'organisation de 225 journées de salubrité	Activité 4 - Doter 90 associations en matériels de collecte et d'évacuation des ordures	Activité 5 - Construire 90 latrines publiques dans les 45 provinces.	Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès des familles les plus démunies à un logement décent.	Résultat attendu : Les familles les plus démunies ont des facilités d'accès à un logement décent.	une étude évaluative sur l'accès des a un logement décent dans les cités	Organiser des plaidoyers auprès de toutes les mairies pour l'accès des families pauvres à une parcelle d'habitation	AXE IV : AMELIORATION DES SYSTEMES ET MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE DES FAMILLES	SOUS-PROGRAMME 8: RENFORCEMENT DES MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE.	Objectif général : Renforcer les mécanismes de la protection sociale au profit des familles.	Objectif Spécifique 1 : Accroître l'offre de services de protection sociale au profit des populations indigentes et des groupes à risques.	Résultat attendu : L'offre de services de protection sociale au profit des population	Logique d'intervention	Activités programmées	Activité 1- Organiser un plaidoyer auprès des autorités communales pour la mise en place de banques de céréales pour personnes démunies;	Activité 2 - Organiser 13 campagnes d'information et de sensibilisation dans les régions sur le vieillissement
2. Renforcer les capacités opérationnelles et sanitaires	des familles et associations intervenant dans le domaine de l'hygiène et de	<b></b>	Objectif spécifique 2 : Faciliter l'a	Résultat attendu : Les familles les	Apporter un appui financier Réaliser laux familles démunies pour familles d'accès à un logement urbaines.		AXE IV : AMELIORATION DES SY	SOUS-PROGRAMME 8 : RENFOR	Objectif général : Renforcer les m	Objectif Spécifique 1 : Accroître l	Résultat attendu : L'offre de servi	Logi	Action à mener	Organiser des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur la	protection sociale des indigents et groupes à risque

Rapport d'activités Rapport d'activités	Rapport justificatif financier Rapport justificatif	financier Rapport justificatif financier	Document élaboré	Rapport de la concertation	Rapport d'activités	Rapport d'activités
Nombre de causeries –débats organisées sur la prévention du handicap et les facteurs générateurs de déficience Nombre de causeries sur la problématique de la solidarité réalisées	Nombre de cours de solidarité dotées en produits alimentaires et pharmaceutiques Nombre de logements réhabilités	Taux d'appui financier au profit des ménages victimes de catastrophes	Document sur les mécanismes de prise en charge des indigents et des cas sociaux disponible	ationale Document de critères d'indigence critères disponible de faisabilité lé sur la Document d'étude de faisabilité	disponible	Nombre de personnes indigentes prise en charge
Activité 3 - Réaliser 900 causeries-débats sur la prévention du handicap et les facteurs générateurs de déficience Activité 4 - Organiser 2.700 causeries sur la problématique de la solidarité dans les 45 provinces	Activité 5 - Doter 10 cours de solidarité en produits alimentaires et pharmaceutiques au profit des pensionnaires Activité 6 - Réhabiliter 1 125 logements au profit de familles déminies virtimes de sinistres et	sinisires en ncier pour la e ménages	orer un document définissant les prise en charge des Indigents et	aniser une concertation nationale ifier et d'adopter des critères liser une étude de faisabilité sur la liser une étude de faisabilité sur la	ne an	Organiser la prise en charge   Activité 11 - Organiser la prise en charge des des individus et de familles indigentes indigentes
	2- Apporter des appuis matériel et financier aux familles en difficulté et aux structures de prise en charne de personnes	risque ser de groupes à autres catastrophes risque Activité 7 - Apporte reinsertion socio-víctimes de catastrol	3- Renforcer le cadre juridique Activité 8 - Elab et les normes d'intervention mécanismes de pour la prévoyance et la des cas sociaux	protection sociale des personnes		Organiser la prise en charge     des individus et de familles     indigentes

AXE V : PROMOTION DE MEILLE	AXE V : PROMOTION DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES GROUPES	ES GROUPES SOCIAUX SPECIFIQUES		
SOUS-PROGRAMME 9 : LUTTE (	SOUS-PROGRAMME 9: LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE DES GROUPES SPECIFIQUES.	SPECIFIQUES.		
Objectif général : Contribuer à l'	Objectif général : Contribuer à l'abandon de l'exclusion sociale des groupes sociaux spécifiques.	ux spécifiques.		
Objectif spécifique 1 : Améliorer	Objectif spécifique 1 : Améliorer les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques.	dues.		:
Résultat attendu : Les condition	Résultat attendu : Les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques sont améliorées.	éliorées.		
ΓO	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement	Sources/moyens de	Hypothèses/risques on
Action à mener	Activités programmées	vérifiables	vérifications	supposition importantes
Renforcer les capacités de prise en charge des groupes sociaux spécifiques	de pes   Activité 1 - Construíre deux (2) centres de gériatrie à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	Nombre de gériatries construites	Rapport justificatif financier Rapport de réception d'Infrastructures	
	Activité 2- Apporter un appui technique et financier à 135 associations de personnes âgées et personnes handicapées pour mener des AGR	Nombre d'associations de personnes agées et personnes handicapées bénéficiaires d'appuí technique et financier	Rapport justificalif financier	
	Activité 3- Apporter un appui matériel à 90 centres de promotion des activités pour les personnes handicapées	Nombre de centres de promotion des activités des personnes handicapées bénéficiaires d'appui	Rapport justificatif financier	
	Activité 4- Réaliser un (01) plaidoyer national pour la prise en compte des préoccupations des groupes spécifiques dans les politiques et programmes	Document de rapport du plaidoyer	Rapport d'activités	
2- Relire et mettre en application Activité 5- relire et n des textés sur la protection textes sur la protect sociale des groupes socialix socialix spécifiques spécifiques	Relire et mettre en application Activité 5- relire et mettre en application des des textés sur la protection textes sur la protection sociale des groupes sociale des groupes sociales	Nombre de textes relus et proposés pour adoption	Documents de testes relus	

	Rapport d'activités			Rapport d'activités			Popport d'activités	Salar a company		
Nombre de textes vulgarisés			Nombre de séances de	aux groupes sensibilisations réalisées		Nombre de séances de	sensibilisations réalisées			n - A 17 A
3- Promouvoir une meilleure Activité 6 - Vulgariser des textes favorables à la Nombre de textes vulgarisés	connaissance des textes et promotion et à la protection des groupes	sociaux spécifiques	faveur de la famille, en faveur Activité 7- Organiser 4 500 séances de	sociaux sensibilisation sur les textes relatifs aux groupes	sociaux spécifiques au profit des populations	Activité 8 - Organiser 2 700 causeries-débats	avec les organisations de personnes âgées sur   sensibilisations réalisées	les thèmes relatifs aux problèmes touchant la	famille	AVT. W. DEMICOSCRIPTION CADACITIC DES ACTERIDO DE LA DOCUMENTION DE LA CAMILLE
3- Promouvoir une meilleure A	connaissance des textes et pr	instruments juridiques en sociaux spécifiques	faveur de la famille, en faveur	des groupes sociaux se	spécifiques sc	<del></del>	<u>ම</u>	<u>ප</u>		ACAN DEPOSITE THE PERSON NAMED AND ACAN DESCRIPTION OF TAXABLE PARTY OF TA

SOUS-PROGRAMME 10 : RENPORCEMENT DES COMPETENCES HUMAINES ET LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES.

Objectif général : Renforcer les compétences humaines et les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre des actions de promotion de la famille.

Objectif Spécifique 1 : Former Renforcer les compétences techniques des acteurs de la mise en œuvre du programme de promotion de la famille.

Résultat attendu : Les compétences techniques des acteurs de la mise en œuvre du programme sont renforcées.

		Logique d'intervention	Indicateurs objectivement	Sources/moyens de	Hypothèses/risques ou	
	Action à mener	Activités programmées	vérifiables	vérifications	supposition importantes	
<u> </u>	- Organiser ta formation	1- Organiser la formation Activité1- Former 250 acteurs centraux, règionaux et	Nombre d'acteurs formés en			
	des acteurs de la mise en		technique d'élaboration, de gestion	Rapport de session		·
	œuvre de la PNPPF.	technique d'élaboration, de gestion et de suivi-	of de cuivil évaluation des projets	de formation		
		évaluation des projets ;	ci de savi evadanon des pojece			
	-	Activité2- Former 250 acteurs centraux, régionaux et	Nombro d'actoure formée eur loc			
		provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF sur les	tochoismon do controllogion dos	Rapport de session		
		techniques de capitalisation des données et des	données et des expiralisation des	de formation		
		expériences.	מאלים מות			
		Activité3- Former 250 acteurs centraux, régionaux et	Nombra d'actaire formée eur la	Pappad de coccion		
		provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF sur la	social octo our los prositato	do formation		
		gestion axée sur les résultats ;	פספוטון מעפפ סמו ופס ופסמונמנס	מב ומווומנומוו		

SOUS-PROGRAMME 11: SUIV	SOUS-PROGRAMME 11: SUIVI, SUPERVISION ET EVALUATION	- Address -		
Objectif général : Assurer le bo	Objectif général : Assurer le bon fonctionnement de la mise en œuvre du PNPPF			
Objectif Spécifique 1 : Suivre e	Objectif Spécifique 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PNPPF.			
Résultats attendus : la mise en	Résultats attendus : la mise en œuvre du PNPPF est suivie et évaluée			
1. Suivre et évaluer au niveau externe le PNPPF	Activité 1-Créer un comité inter ministériel de suivi, de supervision et d'évaluation de la mise en œuvre du PNPPF;	Textes de création, d'organisation et de fonctionnement du comité disponibles	Documents de textes	
····	Activité 2-Organiser 05 sessions du comité inter ministériel de suivi, de supervision et d'évaluation de la mise en œuvre du PNPPF;	Nombre de sessions du comité tenu	Rapport d'activités	
	Activité 3-Organiser 03 rencontres nationales (fancement, évaluation à mi-parcours et bilan);	Nombre de rencontres nationales tenues	Rapport d'activités	
	Activité 4-Organiser 65 rencontres annuelles régionales de concertation et de suivi de la mise en œuvre du PNPPF.	Nombre de rencontres régionales tenues	Rapport d'activités	
2. Súlvre et évaluer au niveau interne le PNPPF	Activité 1-Organiser 65 sorties de sulvi/supervision du niveau central vers les régions ;	Nombre de sorties de suivi réalisé par le niveau central	Rapports de sorties de suivi	
	Activité2- Organiser 450 sorties de suivi/supervision du niveau régional vers les provinces;	Nombre de sorties de suivi réalisé par le niveau régional	Rapports de sorties de suivi	
	Activité 3-Organiser 1 750 sorties de suivi/supervision du niveau provincial vers les niveaux départementaux.	Nombre de sorties de suivi réalisé à la base	Rapports de sorties de suivi	
3. Collecter, traiter et Activité1 produire des données sur annuels la mise en œuvre du	Activité1 – Produire des rapports périodiques et annuels	Nombre de rapports périodique fournis	Documents de rapports physiques et financiers	
PNPPF	Activité2- Produire des rapports final et d'évaluation du PNPPF	Rapports final et d'évaluation du PNPPF disponibles	Documents de rapports physiques et financiers	
	Activité3 - Collecter, traiter, analyser et produire des données statistiques sur le PNPPF.	Données statistiques disponibles	Document de statistiques	

## ANNEXE II

CHRONOGRAMME DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA FAMILLE

AXES / SOUS PROGRAMMES / OBJECTIFS / ACTIVITES	COUT TOTAL EN FCFA	2011	CHRO 5012	CHRONOGRAMME 5012 2013 2014	AMME 2014	2015	STRUCTURES RESPONSABLES
AXE 1: LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES FAMILLES	4 176 875 000						
SOUS-PROGRAMME 1: AMELIORATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES DES FAMILLES	865 000 000				-		
Objectif spécifique 1 : Créer des activités génératrices de revenus au profit des membres de familles.	551 250 000						į
Identifier 11 250 membres de familles démunies et leurs besoins en AGR dans les 45 provinces	22 500 000	×					MASSN/DRASSN Association/ONG
Octroyer une subvention à 11 250 membres de familles démunies pour la réalisation des AGR dans les 45 provinces	225 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DRASSN Association/ONG
Apporter un appui au renforcement de capacités de 11 250 membres de familles dans la création et la gestion des activités génératrices de revenus	67 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DRASSN Association/ONG
Apporter un appui technique à 11 250 familles démunies dans la mobilisation de fonds pour les AGR	67 500 000	×	×	×	×	×	MASSN
Former les 11 250 membres de familles démunies en gestion rationnelle de leur AGR.	168 750 000	×	×	×	×	×	MASSN/DRASSN Association/ONG
Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités d'insertion socio-économíque des groupes spécifiques.	137 500 000						
Réaliser une étude sur les stratégies d'insertion socioprofessionnelles des enfants et jeunes issus des structures d'éducation spécialisée	20 000 000		×				MASSN/DES
Apporter un appui à l'insertion socioéconomique à 250 jeunes vivant dans la rue	62 500 000			×	×	×	MASSN/DES
Créer des AGR au profit de 2 250 conjoints et/ou enfants infectés des publics cibles du MASSN dans les 45 provinces	25 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Réaliser des sorties de suivi des AGR des 2250 conjoints et/ou enfants infectés des publics cibles du MASSN dans les 45 provínces	15 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Organiser 20 000 VAD au profit de personnes infectées parmi les groupes cible du MASSN	15 000 000	×	×	×	×	$\times$	MASSN/CMLS
Objectif spécifique 3 : Faciliter l'accès des femmes chefs de ménages démunies vivant dans les zones rurales à la terre et aux autres moyens de production	176 250 000						
Renforcer les capacités organisationnelles de 100 femmes responsables de groupements et associations à travers des formations.	7 500 000		×		X		MASSNAssociation/ONG
Organiser 45 sessions de formation au profit de 1125 femmes chefs de ménages démunies en technique de conservation et de transformation de produits agricoles	84 375 000		×		×		MASSN Association/ONG

ð,

Organiser 45 sessions de formation au profit de 1125 femmes chefs de ménages démunis en gestion simplifiée.	84 375 000	×	×	×	×	×	MASSN Association/ONG
SOUS-PROGRAMME 2: AMELIORATION DE L'ACCES DES FAMILLES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.	3 311 875 000						
Objectif spécifique 1 : Accroître l'accès des membres des familles au système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle.	1 898 500 000						
Construire 13 centres d'éducation et de promotion sociale dans les 13 régions	625 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF PTF
Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale	75 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF PTF
Apporter un appui financier à la formation de 240 jeunes nécessiteux par an dans les centres d'éducation et de promotion sociale	12 500 000	×	×	×	×	×	MJE MASSN
Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation	850 000 000	×	×	×	×	×	MASSN MPF MJE
Réaliser une étude évaluative sur les activités des Centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS)	15 000 000	×					MASSN/DPPF PTF
Réaliser une étude d'impact des activités du centre de formation des aides Familiales	15 000 000	×					MASSN/DPPF PTF
Réaliser une étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles	15 000 000	×			***************************************		MASSN/DPPF PTF
Organiser 04 visites d'échange inter structures au profit de jeunes filles	2 000 000		×	×	×	×	MASSN MPF MJE
Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des jeunes	25 000 000	×	×	×	×	×	ABBEF
Apporter un appui financier à la préscolarisation et à la scolarisation de 2000 enfants issus de familles démunies	100 000 000	X	X	X	X	×	MASSN/DPEPE MEBA
Alphabétiser en langue nationale 2250 femmes membres des groupements et associations	112 500 000	X	X	X	×	×	MASSN/DPPF MEBA
Réaliser 450 causeries de sensibilisation des familles sur l'importance de la scolarisation des files	000 000 6		×	×	×	×	MASSN/DPPFMEBA
Organiser 03 ateliers d'information et de plaidoyer sur les services sociaux spécialisés à l'intention des responsables d'établissement, d'entreprises, de sociétés, des ambassades et d'institutions	000 000 6		×	×	×		MASSN/DSSS
Assurer le suivi et la supervision de 25 colonies de vacances	2 500 000	×	×	×	×	$\times$	MASSN/DSSS
Organiser un plaidoyer pour la mise en place des services sociaux dans les	3 000 000	×					MASSN/DSSS

l'entreprises, les CHR, les TGL, les ambassades et les établissements secondaires							
Réaliser 5000 visites à domicile et des visites à l'école au profit de scolaires	25 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DSSS
Objectif spécifique 2 : Accroître l'accès des familles aux systèmes de nrévention et de soins de santé.	944 125 000						
Réaliser 10 émissions TV et radiophoniques sur la Santé de la Reproduction	5 750 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Réaliser 5 campagnes annuelles d'information / sensibilisation sur le cancer du sein et du col de l'utérus, les fistules obstétricales et la Maternité à Moindre Risque (MMR)	15 000 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Réaliser 5 campagnes annuelles d'IEC/CCC la Santé de la Reproduction (SR)	65 000 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Organiser une semaine provinciale de la SR dans le cadre de la JIF	135 000 000	×	×	×	×	×	MS/DSF MASSN
Organiser 02 campagnes annuelles de sensibilisation sur la nutrition des enfants et les mesures de prévention de certaines maladies dans les 45 provinces	000 000 9		X		×	:	MS/DSF / DHPES
Former 6750 pairs éducateurs (trices) en SR dans les 45 provinces en life skill et en technique de communication	506 250 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Former 405 membres d'OBC sur l'utilisation des condoms féminins dans les 45 provinces	30 375 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Apporter un appui aux OBC en moyens logistiques pour la distribution des produits de prévention des risques liés à la SR	30 375 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Acquérir et mettre à la disposition des populations des condoms féminins dans les 45 provinces	11 250 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Mettre à disposition des familles démunies 1000 moustiquaires imprégnées par an et par province	15 000 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Apporter un appui financier pour la prise en charge médicale de 400 filles victimes de grossesse non désirée et exclues de leurs familles	16 000 000	X	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Construire de 02 centres d'accueil pour les enfants abandonnés et les filles mères exclues de leurs familles	80 000 000		×	:	×		MASSNPTF
Organiser 1125 ciné-débats au profit des familles sur l'hygiène de l'eau et des aliments	28 125 000	×	×	×	×	×	MS/DSF / DHPES
Objectif spécifique 3 : Accroître les connaissances et les compétences des populations sur le VIH/SIDA /IST.	469 250 000						
Organiser 5 campagnes nationales de sensibilisation sur les ISTAIH/SIDA et dépistace volontaire	195 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Organiser 225 séances de dépistage volontaire dans les 45 provinces	6 750 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Organiser 01 caravane nationale de communication sur le VIH/SIDA	30 000 000			×			MASSN/CMLS

Réaliser 450 causeries au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	000 000 6	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Organiser 10 émissions TV au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	5 000 000	×	X	X	×	×	MASSN/CMLS
Organiser 30 émissions radio au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	2 250 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Former en trois sessions 150 personnes à l'appropriation du programme national de prise en charge psychosociale	11 250 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
Organiser 140 rencontres semestrielles de concertation regroupant tous les intervenants de la prise en charge psychosociale au niveau régional et central	210 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/CMLS
AYE II - DROMOTION DES DROITS FONDAMENTALIX DE LA FAMIL I E	6 267 000 000					 	
SOUS-PROGRAMME 3 : AMELIORATION DU STATUT DE LA FAMILLE.	1 331 000 000						
Objectif spécifique 1 : Vulgariser les textes relatifs aux droits de la famille dans les 45 provinces.	472 250 000						
Organiser 5 campagnes nationales de sensibilisation des familles sur les textes et instruments de protection juridique et sociale de la famille;	112 500 000	×	X	X	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Mettre en place 45 permanences de conseil juridique et social en collaboration avec le Ministère de la Justice	000 000 9	×	X	X	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Rendre disponibles les ressources humaines dans les 45 permanences de conseil juridique et social	000 005 29	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Equiper les 45 permanences de conseil juridique et social en ressources matérielles	45 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Organiser chaque année la Journée Internationale des Familles.	125 000 000	X	Χ	X	X	×	MASSN/DPPFM Justice
Elaborer un recueil des textes et instruments de protection juridique et sociale de la famille	5 000 000		X				MASSN/DPPF M Justice
Reproduire et distribuer 5000 exemplaires de textes juridiques disponibles en matière de protection des droits des enfants et des femmes (Constitution, CDE, CPF, CADBE, CEDEF)	12 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Organiser 2700 causeries sur les différents thèmes du Code des personnes et de la famille (CPF)	54 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Organiser 10 atellers plaidoyers auprès des autorités politiques et coutumières sur les droits de la famille	30 000 000	×	X	×	×	X	MASSN/DPPF MPDH
Réaliser 130 émissions radiophoniques sur les droits de la famille.	9 750 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF M Justice
Réaliser 5 « Grandes Conférences télévisées » sur les thématiques liées à la famille	5 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF M Justice

.

Objectif spécifique 2 : Développer des actions de lutte contre les violences et discrimination à l'égard des femmes et des enfants	631 250 000	***************************************			•			
Créer et équiper 45 services sociaux de justice et des maisons d'arrêt (appui technique et matériet)	67 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DSSS M Justice	
Organiser 450 théâtres - forum sur les violences faites aux enfants	135 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPLVE	
Organiser 900 séances de causeries et de ciné-débats sur les violences faites sur les femmes et les enfants	22 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPLVE	
Organiser 05 caravanes multimédias pour sensibiliser sur les violences et discrimination au sein des familles (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées)	150 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPLVE/ DPPPH/DPPPA	
Organiser 01 voyage d'étude et partage d'expériences en Afrique sur la protection et la lutte contre les violences faites aux enfants	2 000 000		×				MASSN/DPLVE	
Apporter un appui financier et matériel à 50 structures d'accueil d'enfants privés de familles et/ou en difficultés (orphelinats, pouponnières, crèches)	150 000 000			×	X	×	MASSN/DPA	
Apporter un appui financier et matériel à 450 familles d'accueil	101 250 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPA	·····
Objectif spécifique 3 : Développer des actions de protection et de promotion de l'éducation des jeunes en circonstance particulièrement difficile.	227 500 000							
Apporter un appui financier à 50 structures privées d'éducation spécialisée	20 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DES	
Apporter un appui financier à 10 structures AEMO par an pour la prise en charge des enfants vivant dans la rue	50 000 000	X	×	×	×	×	MASSN/DES	
Réaliser 50 camps éducatifs pour les enfants encadrés dans les structures d'éducation spécialisée	25 000 000	×	×	×	X	×	MASSN/DES	
Apporter un appui financier et matériel à l'installation de 300 enfants des structures d'éducation spécialisée en fin de formation	000 000 06	×	×	×	×	×	MASSN/DES	
Apporter un appui alimentaire à 1000 enfants encadrés dans les structures d'éducation spécialisée	10 000 000	×	×	×	×	×	MASSNIDES	
Reproduíre et diffuser les textes relatifs aux normes et standard de gestion des structures d'éducation spécialisée.	2 500 000	×					MASSN/DES	
SOUS-PROGRAMME 4 : LUTTE CONTRE LES PRATIQUES, ATTITUDES ET COMPORTEMENTS NEFASTES AU SEIN DE LA FAMILLE.	2 838 500 000							<b>,</b>
Objectif spécifique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs sur la lutte confre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille, en particulier des femmes et des enfants.	2 738 500 000							
Concevoir un manuel de prise en charge psychosociale et juridique des personnes victimes de pratiques, attitudes et comportements néfastes au sein de la famille	2 000 000	×					MASSN/DPPF	
Former 300 travailleurs sociaux en conseil conjugal	22 500 000		×	×	×		MASSN/DPPF	<del>,,,,</del>

Organiser 130 sorties de suivi des activités de la lutte contre les MGF au niveau régional	26 000 000	×	×	×	×	×	MASSMIDPPF
Réaliser 03 études sur les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien- être de la famille (violences conjugales, mariages forcés et/ou précoces, maitraitance des enfants et des filles domestiques)	45 000 000	×	×	×			MASSN/DPPF
Construire 13 centres d'accueil provisoires pour femmes et enfants victimes de violences familiales dans les 13 régions	625 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF
Organiser 05 rencontres de concertation entre partenaires de la futte contre les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille,	15 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF
Renforcer et étendre la mise en œuvre du projet « Mettre fin aux marlages forcès et ou précoces » dans 11 régions.	2 000 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF
Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les populations pour l'abandon des pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille et la prise en charge des victimes, en particulier les femmes et les enfants.	100 000 000						
Organiser 900 séances de sensibilisation relatives à l'abandon des pratiques néfastes à l'épanouissement de la personne humaine au sein des familles à l'attention des leaders communautaires	22 500 000	×	×	×	×	×	MASSINDPPF DRASSIN
Organiser la prise en charge psychosociale et juridique (enquêtes sociales, VAD, accompagnement social) au profit de 2.700 familles victimes ou exposées aux pratiques néfastes à l'épanouissement de la personne humaine	13 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPFDRASSN
Réaliser 13 plaidoyers et lobbying sur l'abandon de la pratique des MGF auprès des leaders communautaires, administratifs et politiques.	39 000 000	×	×				MASSN/DPPF DRASSN
Produíre et diffuser des outils et des supports de sensibilisation sur les pratiques et attitudes néfastes à la famille (Tee-shirt, affiches, dépliants et autocollants, boîtes à images, quides d'animation, cassettes vidéo).	25 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF DRASSN
SOUS-PROGRAMME 5: RENFORCEMENT DES RELATIONS FAMILIALE	2 097 500 000						
Objectif spécifique : Accroître les connaissances, les compétences et les attitudes positives des populations sur leur responsabilité au sein de la cellule familiale.	2 097 500 000						
Organiser 2 700 causeries au profit des populations sur les différents thèmes de l'éducation à la vie familiale	67 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF
Elaborer et reproduire les outils de sensibilisations et les modules de formation sur l'EVF pour les écoles de formation professionnelle	25 000 000	X					MASSN/DPPF
Elaborer et mettre en œuvre un projet d'information et de sensibilisation sur le CPF dans les 45 provinces.	2 005 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF

AXE III : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT ET D'UN CADRE DE VIE SAIN POUR LES FAMILLES	2 359 250 000						
SOUS - PROGRAMME 6 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR LES FAMILLES	1 992 500 000						
Objectif spécifique 1 : Doter les familles de connaissances et de moyens appropriés en matière de protection et de gestion de l'environnement familial.	1 620 000 000				• •		
Créer 45 zones aménagées récréatives pour les familles (ZAR)	000 000 06	×	×	×	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		MECV DRASSN DPASSN
Mettre à la disposition de 2 250 familles pauvres des technologies non destructrices de l'environnement à moindre coût (foyers améliorés, foyers à gaz, foyers solaires)	1 125 000 000	×	×	×	×	×	MECV DRASSN DPASSN
Doter des couples en foyer amèlioré et d'un arbre à planter lors des cérémonies collectives de manage	337 500 000	×	×	×	×	X	MECV DRASSN DPASSN
Organiser 2700 causeries sur la restauration et la protection de l'environnement au profit des familles dans les 45 provinces	000 005 29	×	×	×	×	X	MECVDRASSN DPASSN
Objectif spécifique 2 : Favoriser l'accès des familles vivant en milieu rural à l'eau potable.	372 500 000				***************************************		
Organiser 2 700 causeries sur l'hygiène de l'eau et des aliments au profit des familles du milleu rural dans les 45 provinces	67 500 000	×	×	×	×	×	MAHRH MASSN
Organiser 90 campagnes de sensibilisation sur les maladies hydriques dans les 45 provínces	000 000 06	×	×	×	×	×	MS MASSN
Organiser 450 causeries sur la construction et à la gestion de points d'eau potable au profit des communautés villageoises	11 250 000	×	×	×	×	×	MASSN
Organiser 1350 causeries sur les techniques et les instruments de filtrage d'eau au profit des familles vivant en milieu rural	33 750 000	×	×	×	×	×	MASSN
Doter 2500 familles démunies de 05 provinces en charrettes à eau	125 000 000	×	×	×	×	X	MASSN
Mettre à la disposition de 2 250 familles du matériel de conservation d'eau,	45 000 000	×	×	X	×	X	
SOUS-PROGRAMME 7 : ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE DE LA FAMILLE	366 750 000		****	•			
Objectif spécifique 1 : Renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes des familles pour l'assainissement de leur cadre de vie.	312 750 000						
Organiser 2 700 causeries au profit des familles sur l'assainissement de leur cadre de vie dans les 45 provinces	67 500 000	×	×	×	×	×	MECV MASSN

Organiser 1 350 causeries sur l'hygiène et l'assainissement de leur milieu au profit des restaurateurs de rue.	33 750 000	×	×	×	×	×	MS MASSN
Apporter un appui à l'organisation de 225 journées de salubrité	112 500 000	×	×	×	×	×	MS MASSN
Doter 90 associations en matériets de collecte et d'évacuation des ordures	000 000 6		×	×	×		MECV MASSN
Construire 90 latrines publiques dans les 45 provinces.	000 000 06		×	×	×		MECV MASSN
Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès des familles les plus démunies à un logement décent.	54 000 000						
Réaliser une étude évaluative sur l'accès des familles à un logement décent dans les cités urbaines	15 000 000		×				MHU
Organiser 13 rencontres de plaidoyers auprès de toutes les maíries pour l'accès des familles pauvres à une parcelle d'habitation	39 000 000	×	×				Communes MASSN
AXE IV : AMELIORATION DES SYSTEMES ET MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE DES FAMILLES	1 427 875 000						
SOUS-PROGRAMME 8 : RENFORCEMENT DES MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE.	1 427 875 000						
Objectif Spécifique 1 : Accroître l'offre de services de protection sociale au profit des populations indigentes et des groupes à risques.	1 427 875 000						
Organiser 13 rencontres de plaidoyer auprès des autorités communales pour la mise en place de banques de céréales pour personnes démunies	39 000 000	×	×				Communes MASSN
Organiser 13 campagnes d'information et de sensibilisation dans les régions sur le vieillissement	19 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DGSN
Réaliser 900 causeries-débats sur la prévention du handicap et les facteurs générateurs de déficience	22 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DGSN
Organiser 2 700 causeries sur la problématique de la solidarité dans les 45 provinces	67 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DGSN
Doter 10 cours de solidarité en produits alimentaires et pharmaceutiques au profit des pensionnaires	50 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DGSN
Réhabiliter 1 125 logements au profit de familles démunies victimes de sinistres et autres catastrophes	562 500 000	×	×	×	×	×	MASSN / FNS / CONASUR
Apporter un appui financier pour la réinsertion socio-économique 11 250 ménages viotimes de catastrophes.	400 000 000	×	×	×	×	×	MASSN / FNS / CONASUR
Elaborer un document définissant les mécanismes de prise en charge des	10 000 000		×				MASSNIDGON

Organiser une concertation nationale en vue d'identifier et d'adopter des critères d'indigence	16 875 000		×				MASSN/DGSN
Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de mutuelles d'assurance santé au profit des familles.	15 000 000		×				MS MTSS MASSN
Organiser la prise en charge des individus et des familles indigentes	225 000 000	×	×	×	×	$\times$	MASSN/ DRASSN / DPASSN
AXE V : PROMOTION DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES GROUPES SOCIAUX SPECIFIQUES	578 000 000						
SOUS-PROGRAMME 9 : LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE DES GROUPES SPECIFIQUES.	278 000 000						
Objectif spécifique 1 : Améliorer les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques.	578 000 000						
Construíre deux (2) centres de gériatrie à Ouagadougou et Bobo-Diouiasso	300 000 000		×	×			MASSN/DGSN
Apporter un appui technique et financier à 135 associations de personnes âgées et personnes handicapées pour mener des AGR	67 500 000	×	×	X	X	×	MASSN/DGSN
Apporter un appui matériel à 90 centres de promotion des activités pour les personnes handicapées	18 000 000	×	×	×			MASSN/DGSN
Réaliser un (01) plaidoyer national pour la prise en compte des préoccupations des groupes spécifiques dans les politiques et programmes	3 000 000	×					MASSN/DGSN
Refire et mettre en application des textes sur la protection sociale des groupes sociaux spécifiques	4 500 000	×					MASSN/DGSN
Vulgariser des textes favorables à la promotion et à la protection des groupes sociaux spécifiques	2 000 000		×	X	×	×	MASSN/DGSN
Organiser 4 500 séances de sensibilisation sur les textes relatifs aux groupes sociaux spécifiques au profit des populations	112 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DGSN
Organiser 2 700 causeries-débats avec les organisations de personnes âgées sur les thèmes relatifs aux problèmes touchant la famille	67 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DGSN
AXE VI : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE	965 625 000						
SOUS-PROGRAMME 10: RENFORCEMENT DES COMPETENCES HUMAINES ET LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES.	676 125 000				·		
Objectif Spécifique 1 : Former Renforcer les compétences techniques des acteurs de la mise en œuvre du programme de promotion de la famille.	125 000 000	·					
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF en technique d'élaboration, de gestion et de suivi-évaluation des projets	25 000 000	×					MEF MASSN/DEP/DPPF

Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF sur les techniques de capitalisation des données et des expériences	25 000 000		×				MEF MASSN/DEP/DPPF
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF sur la gestion axée sur les résultats	25 000 000	×					MEF MASSN/DEP/DPPF
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre sur la planification sensible au genre	25 000 000		×				MEF MASSN/DEP/DPPF
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux sur les mécanismes de protection sociale	25 000 000	×					MEF MASSN/DEP/DGSN
Objectif Spécifique 2 : Mettre en place un dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PNPPF.	551 125 000				~		
Suivre la mise en œuvre du PNPPF et du fonctionnement du dispositif inter mínistériel.	225 000 000	×	×	×	×	×	MASSN PTF Comité interministériel
Créer l'Observatoire National de la Famille (ONF)	16 875 000	×					MASSN PTF Comité interministériel
Former les membres de l'ONF	7 500 000	×					MASSN PTF Comité interministériel
Assurer le fonctionnement d'un point focal de la promotion de la famille dans les départements ministériels et institutions	50 000 000	×	×	×	×	×	MASSN PTF Comité interministériel
Élaborer des outils de collecte d'information et de suivi évaluation dans le domaine de la famille.	6 750 000	X					MEF MASSN/DEP/DPPF
Apporter un appui en moyens matériels, logistiques et informatiques aux structures de la DGPFSS, aux DRASSN, à la DEP, aux DPASSN, aux SDASSN et à la DRH	200 000 000	×	X	X	×	X	MASSN / DAF
Réaliser 05 films documentaires sur les problématiques touchant la famille et les activités du PNPPF	45 000 000	X	X	×	X	×	MASSN/DPPF/DCPM
SOUS-PROGRAMME 11: SUIVI, SUPERVISION ET EVALUATION	289 500 000						
Objectif Spécifique 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PNPPF.	289 500 000						
Créer un comité inter ministériel de suivi, de supervision et d'évaluation de la mise en œuvre du PNPPF;	10 000 000	×					MASSN/SG /DPPF/DEP
Organiser 05 sessions du comité inter ministériel de suivi, de supervision et d'évaluation de la mise en œuvre du PNPPF;	25 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/SG /DPPF/DEP
Organiser 03 rencontres nationales (lancement, évaluation à mi-parcours et bilan);	15 000 000	×		×		×	MASSN/SG /DPPF/DEP
Organiser 65 rencontres annuelles régionales de concertation et de suívi de la mise en œuvre du PNPPF.	65 000 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF/ DRASSN

Organiser 65 sorties de suivi/supervision du niveau central vers les régions	19 500 000 X	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF/DEP	
Organiser 450 sorties de suívi/supervision du niveau régional vers les provinces	45 000 000	×	×	X	×	×	MASSN/DPPF / DRASSN	
Organiser 1 750 sorties de suivi/supervision du niveau provincial vers les niveaux	87 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPASSN	
departementaux. Produire des rapports périodiques et annuels	12 500 000	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF	.,
Produire des rapports final et d'évaluation du PNPPF	2 500 000					×	MASSN/DPPF/DEP	
Collecter, traiter, analyser et produire des données statistiques sur le PNPPF.	7 500 000 X	×	×	×	×	×	MASSN/DPPF/DEP	

1577,4 625 000

TOTAL GENERAL DU PNPPF

## **ANNEXE III**

BUDGET DETAILLE DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA FAMILLE

AXES / SOUS PROGRAMMES / OBJECTIFS /	COUT TOTAL		Hd.	PROGRAMMATION	NO		Structures
ACTIVITES	EN FCFA	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	responsables
AXE1: LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES FAMILLES	4 176 875 000	829 100 000	874 037 500	807 600 000	879 037 500	787 100 000	, i
SOUS-PROGRAMME 1 : AMELIORATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES DES FAMILLES	86 5 000 000	156 125 000	199 562 500	146 125 000	204 562 500	158 625 000	
Objectif spécifique 1 : Créer des activités génératrices de revenus au omfit des membres de familles.	557 250 000	128 250 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000	
Identifier 11 250 membres de familles démunies et leurs besoins en ACP dans les 45 vervainces	22 500 000	22 500 000	0	0	0	O	MASSN/DRASSN Association/ONG
Octroyer us subvention at 11 250 membres de familles démunies nous la réalise situe ACR dans les 45 movimos	225 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	MASSN/DRASSN Association/ONG
Apporter un appui au renforcement de capacités de 11 250 membres de familles dans la création et la gestion des activités naturalises de revenirs.	67 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MASSNIDRASSN Association/ONG
Apporter un appui technique à 11 250 familles démunies dans la mahilisation de fonds nour les AGR	67 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MASSN
Former les 11 250 membres de familles démunies en gestion rationnelle de leur AGR.	168 750 000	33 750 000	33 750 000	33 750 000	33 750 000	33 750 000	MASSN/DRASSN Association/ONG
Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités d'insertion socio-économique des groupes spécifiques.	137 500 000	11 000 000	31 000 000	23 500 000	36 000 000	36 000 000	
Réaliser une éture sur les stratégles d'insertion socioprofessionnelles des enfants et jeunes issus des structures d'éducation soécialisée	20 000 000	0	20 000 000	0	0	0	
Apporter un appui à l'insertion socioèconomique à 250 jeunes vivant dans la rue	62 500 000	0	0	12 500 000	25 000 000	25 000 000	MASSN/DES
Créer des AGR au profit de 2 250 conjoints et/ou enfants infectés des nublics cibles du MASSN dans les 45 provinces	25 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Réaliser des sorties de sulvi des AGR des 2250 conjoints et/ou enfants infectés des publics cibles du MASSN dans les 45 nouvinces.	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	
Organiser 20 000 VAD au profit de personnes infectées parmi les groupes cible du MASSN	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	MASSIN/CMLS
Objectif spécifique 3 : Faciliter l'accès des femmes chefs de ménages démunis vivant dans les zones rurales à la terre et aux autres moyens de production.	176 250 000	16 875 000	62 812 500	16 875 000	62 812 500	16 875 000	
Renforcer les capacités organisationnelles de 100 femmes responsables de groupements et associations à travers des formations.	7 500 000	0	3 750 000	0	3 750 000	0	MASSNAssociation/ONG
Organiser 45 sessions de formation au profit de 1125 femmes chefs de ménages démunis en technique de conservation et de transformation de produits agricoles	84 375 000	0	42 187 500	0	42 187 500		MASSN Association/ONG

MASSN Association/ONG			MASSINDPPF PTF	MASSN/DPPF PTF	MJE MASSN	MASSN MPF MJE	MASSN/DPPF PTF	MASSN/DPPF PTF	MASSN/DPPF PTF	MASSN MPF MJE	ABBEF	MASSN/DPEPE MEBA	MASSN/DPPF MEBA	MASSWDPPFMEBA	MASSNIDSSS	MASSN/DSSS	MASSNIDSSS	MASSNUDSSS
	628 475 000		125 000 000 N	15 000 000 N	2 500 000 N	170 000 000   N	0	0	0				22 500 000	2 250 000	0	200 000	0	2 000 000
16 875 000	674 475 000	372 000 000	125 000 000	15 000 000	2 500 000	170 000 000	0	0	O	1 250 000	2 000 000	20 000 000	22 500 000	2 250 000	3 000 000	200 000	0	2 000 000
16 875 000	661 475 000	372 000 000	125 000 000	15 000 000	2 500 000	170 000 000	0	0	0	1 250 000	5 000 000	20 000 000	22 500 000	2 250 000	3 000 000	200 000	0	5 000 000
16 875 000	674 475 000	372 000 000	125 000 000	15 000 000	2 500 000	170 000 000	0	0	0	1 250 000	2 000 000	20 000 000	22 500 000	2 250 000	3 000 000	200 000	0	5 000 000
16 875 000	672 975 000	413 500 000	125 000 000	15 000 000	2 500 000	170 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	2 000 000	20 000 000	22 500 000	0	0	200 000	3 000 000	5 000 000
84 375 000	3 311 875 000	1 898 500 000	625 000 000	75 000 000	12 500 000	850 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	5 000 000	25 000 000	100 000 001	112 500 000	000 000 6	000 000 6	2 500 000	3 000 000	25 000 000
Organiser 45 sessions de formation au profit de 1125 femmes chefs de ménages démunis en gestion simplifiée.	SOUS-PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE L'ACCES DES FAMILLES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.	Objectif spécifique 1 : Accroître l'accès des membres des familles au système éducatif formel, non formel et à la formation professionnelle.	Construire 13 centres d'éducation et de promotion sociale dans les 13 régions	Equiper les 13 centres d'éducation et de promotion sociale	Apporter un appui financier à la formation de 240 jeunes nécessiteux par an dans les centres d'éducation et de promotion sociale	Doter en kits 8 500 jeunes filles issues des centres de formation pour leur installation	Réaliser une étude évaluative sur les activités des Centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS)	Réaliser une étude d'impact des activités du centre de formation des aides Familiales	Réaliser une étude diagnostique des structures d'accueil pour jeunes filles	Organiser 04 visites d'échange intèr structures au profit de jeunes filles	Former 225 formateurs en techniques d'approche et d'écoute des leunes	Apporter un appui financier à la préscolantsation et à la scolarisation de 2000 enfants issus de familles démunies	Alphabétiser en langue nationale 2250 femmes membres des groupements et associations	Réaliser 450 causeries de sensibilisation des familles sur l'importance de la scolarisation des filles	Organiser 03 ateliers d'information et de plaidoyer sur les services sociaux spécialisés à l'intention des responsables d'établissement, d'entreprises, de sociétés, des ambassades et d'institutions	Assurer le suivi et la supervision de 25 colonies de vacances	Organiser un plaidoyer pour la mise en place des services sociaux dans les entreprises, les CHR, les TGI, les ambassades et les établissements secondaires	Réaliser 5000 visites à domicile et des visites à l'école au profit de scotaires

Objectif spécifique 2 : Accroître l'accès des familles aux	944 125 000	171 625 000	214 625 000	171 625 000	214 625 000	171 625 000		
Systemes de prevention et de soins de sante. Réaliser 10 émissions TV et radiophoniques sur la Santé de la Beanduction	5 750 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	MS/DSF / DHPES	
Negrouse de la compagnes annuelles d'information / sensibilisation sur le cancer du sein et du col de l'utérus, les fistules obstétricales et la Maternité à Moindre Risque (MMR)	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000 MS/DSF / DHPES	
Réaliser 5 campagnes annuelles d'IEC/CCC la Santé de la Reproduction (SR)	65 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	MS/DSF / DHPES	
Organiser une semaine provinciale de la SR dans le cadre de la IIF	135 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000 MS/DSF MASSN	MS/DSF MASSN	
Organiser 02 campagnes annuelles de sensibilisation sur la nutrition des enfants et les mesures de prévention de certaines mataries dans les 45 provinces	000 000 9	0	3 000 000	0	3 000 000	0	MS/DSF / DHPES	
Former 6750 pairs educateurs (trices) en SR dans les 45 provinces en life skill en lec'hnicue de communication	506 250 000	101 250 000	101 250 000	101 250 000	101 250 000	101 250 000	101 250 000   MS/DSF / DHPES	
Former 405 membres d'OBC sur l'utilisation des condoms férninins dans les 45 provinces	30 375 000	6 075 000	6 075 000	6 075 000	6 075 000	6 075 000	MS/DSF / DHPES	
Apporter un appui aux OBC en moyans logistiques pour la distribution des produits de prévention des risques liés à la SR	30 375 000	6 075 000	6 075 000	6 075 000	6 075 000	6 075 000	MS/DSF / DHPES	
Acqueirir et mettre à la disposition des populations des condoms féminins dans les 45 provinces	11 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000 MS/DSF / DHPES	
Mettre à disposition des familles dérnunies 1000 moustiquaires impréquées par an et par province	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000   MS/DSF / DHPES	- ·
Apporter un appui financier pour la prise en charge médicale de 400 filles victimes de grossesse non désirèe et exclues de leurs familles	16 000 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000   MS/DSF / DHPES	
Construire de 02 centres d'accueil pour les enfants abandonnès et les files mères exclues de leurs familles	80 000 000	0	40 000 000	0	40 000 000	0	MASSNPTF	
Organiser 1125 ciné-débats au profit des familles sur l'hygiène de l'eau et des aliments	28 125 000	5 625 000	5 625 000	5 625 000	5 625 000	5 625 000	5 625 000   MS/DSF / DHPES	
Objectif spécifique 3 : Accroître les connaissances et les compétences des populations sur le VIH/SIDA /IST.	469 250 000	87 850 000	87 850 000	117 850 000	87 850 000	87 850 000		
Organiser 5 campagnes nationales de sensibilisation sur les ISTA/H4/SIDA et dépistage volontaire	195 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000	MASSN/CMLS	
Organiser 225 séances de dépistage volontaire dans les 45 provinces	6 750 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1350000	MASSN/CMLS	
Organiser 01 caravane nationale de communication sur le VH/SIDA	30 000 000	0	0	30 000 000	0	0	MASSNICMLS	
Réaliser 450 causeries au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	000 000 6	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000   MASSNICMLS	
Organiser 10 emissions TV au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	\$ 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000 MASSNICMLS	
Organiser 30 émissions radio au profit des familles sur l'accompagnement des malades du SIDA	2 250 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000   MASSN/CMLS	

				f		Ţ			8							,			
2 250 000 MASSN/CMLS	42 000 000   MASSN/CMLS				MASSN/DPPF M Justice	MASSN/DPPF M Justice	MASSIN/DPPF M Justice	MASSN/DPPF M Justice	MASSN/DPPFM Justice	MASSN/DPPF M Justice	MASSN/DPPF M Justice	MASSN/DPPF M Justice	MASSN/DPPF MPDH	MASSN/DPPF M Justice	MASSN/DPPF M Justice		MASSN/DSSS M Justice	MASSN/DPLVE	4 500 000 MASSN/DPLVE
2 250 000	42 000 000	1 334 600 000	275 700 000		~~~~~	<u>;</u>		~	25 000 000 [	0	2 500 000	10 800 000	6 000 000	1 950 000	1 000 000	145 250 000	13 500 000	27 000 000	4 500 000
2 250 000	42 000 000	1 342 100 000	275 700 000	85 450 000	22 500 000	1 200 000	13 500 000	1 000 000	25 000 000	0	2 500 000	10 800 000	000 000 9	1 950 000	1 000 000	145 250 000	13 500 000	27 000 000	4 500 000
2 250 000	42 000 000	1 357 100 000	275 700 000	85 450 000	22 500 000	1 200 000	13 500 000	1 000 000	25 000 000	0	2 500 000	10 800 000	000 000 9	1 950 000	1 000 000	145 250 000	13 500 000	27 000 000	4 500 000
2 250 000	42 000 000	1 335 100 000	235 700 000	90 450 000	22 500 000	1 200 000	13 500 000	1 000 000	25 000 000	2 000 000	2 500 000	10 800 000	000 000 9	1 950 000	1 000 000	100 250 000	13 500 000	27 000 000	4 500 000
2 250 000	42 000 000	898 100 000	268 200 000	125 450 000	22 500 000	1 200 000	13 500 000	41 000 000	25 000 000	0	2 500 000	10 800 000	000 000 9	1 950 000	1 000 000	95 250 000	13 500 000	27 000 000	4 500 000
11 250 000	210 000 000	6 267 000 000	1 331 000 000	472 250 000	112 500 000	000 000 9	67 500 000	45 000 000	125 000 000	2 000 000	12 500 000	54 000 000	30 000 000	9 750 000	5 000 000	631 250 000	67 500 000	135 000 000	22 500 000
Former en trois sessions 150 personnes à l'appropriation du pronamme national de prise en charge psychosociale	Organiser 140 renconfres semestrielles de concertation regroupant tous les intervenants de la prise en charge psychosociale au niveau régional et central	AXE II : PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FAMILLE	SOUS-PROGRAMME 3 : AMELIORATION DU STATUT DE LA FAMILLE.	Objectif spécifique 1 : Vulgariser les textes relatifs aux droits de la famille dans les 45 provinces.	Organiser 5 campagnes nationales de sensibilisation des familles sur les fextes et instruments de protection juridique et sociale de la famille.	Mettre en place 45 permanences de conseil juridique et social en collaboration avec le Ministère de la Justice	Rendre disponibles les resources humaines dans les 45 permanences de consell juridique et social	Equiper les 45 permanences de conseil juridique et social en ressources matérielles	Organiser chamite année la Journee Internationale des Families.	Elaborer un recueil des textes et instruments de protection junidique et sociale de la famille	Reproduire et distribuer 5000 exemplaires de textes juridiques disponibles en matière de protection des droits des enfants et des femmes (Constitution, CDE, CPE, CADBE, CEDEF)	Organiser 2700 causeries sur les différents thèmes du Code des personnes et de la famille (CPF)	Organiser 10 ateliers plaidoyers auprès des autorités politiques et continuières sur les droits de la famille.	Réaliser 130 émissions radiophoniques sur les droits de la famille.	Réaliser 5 « Grandes Conférences télévisées » sur les thématiques lièes à la famille	Objectif spécifique 2 : Développer des actions de lutte contre les violences et discrimination à l'égard des femmes et des enfants	Créer et équiper 45 services sociaux de justice et des maisons d'arrêt (annui technique et malériel)	Organiser 450 théâtres - forum sur les violences faites aux enfants	Organiser 900 séances de causeries et de ciné-débats sur les violences faites sur les femmes et les enfants

Organiser 05 caravanes multimédias pour sensibiliser sur les violences et discrimination au sein des families (femmes, enfants, bradingées)	150 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000 MASSNIDPLVE/ DPPPHDPPA
personnes agrees, personnes narianes	5 000 000	0	2 000 000	0	0	0	MASSN/DPLVE
Apporter un appui financier et matériel à 50 structures d'accueil d'enfants privés de familles et/ou en difficultés (orphelinats, nonnonnières, crèches)	150 000 000	0	0	20 000 000	50 000 000	50 000 000	MASSN/DPA
Apporter un appui financier et matériel à 450 familles d'accueil	101 250 000	20 250 000	20 250 000	20 250 000	20 250 000	20 250 000	20 250 000   MASSIN/DPA
Objectif spécifique 3 : Développer des actions de protection et de promotion de l'éducation des jeunes en circonstance particulièrement sifficile.	227 500 000	47 500 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	
Apporter un appui financier à 50 structures privées d'éducation socialisée	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	MASSN/DES
Apporter un appui financier à 10 structures AEMO par an pour la prise en charce des enfants vivant dans la rue	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000 MASSN/DES
Réaliser 50 camps éducatifs pour les enfants encadrés dans les structures d'éducation soécialisée	25 000 000	5 000 000	\$ 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Apporter un appui financier et matériel à l'installation de 300 enfants des structures d'éducation suécialisée en fin de formation	90 000 06	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	
Apporter un appui alimentaire à 1000 enfants encadrés dans les structures d'éducation spécialisée	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	MASSNIDES
Reproduire et diffuser les textes relatifs aux normes et standard de question des structures d'education spécialisée.	2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	MASSNIDES
SOUS-PROGRAMME 4 : LUTTE CONTRE LES PRATIQUES, ATTITUDES ET COMPORTEMENTS NEFASTES AU SEIN DE LA FAMILLE.	2 838 500 000	586 400 000	585 900 000	567 900 000	552 900 000	545 400 000	
Objectif spécifique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs sur la lutte contre les pratiques, atfludes et comportements néfastes au bien-être de la famille, en particulier des femmes et des enfants.	2 738 500 000	553 200 000	555 700 000	555 700 000	540 700 000	533 200 000	
Concevoir un manuel de prise en charge psychosociale et juridique des personnes victimes de pratiques, attitudes et comportements néfastes au sein de la famille	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	MASSN/DPPF
Former 300 travailleurs sociaux en conseil conjugat	22 500 000	0	7 500 000	7 500 000	7 500 000	0	0 MASSN/DPPF
Organiser 130 sorties de suivi des activités de la lutte contre les MGF au niveau régional	26 000 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	
Réaliser 03 études sur les pratiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille (violences conjugales, mariages forcés et/ou précoces, maltraitance des enfants et des filles donnestiques).	45 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	O	<b>6</b>	MASSNIDPPF
Construire 13 centres d'accueil provisoires pour femmes et enfants victimes de violences familiales dans les 13 régions	625 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	(25 000 000 MASSN/DPPF

Organiser 05 rencontres de concertation entre partenaires de la	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000   MASSN/DPPF
lutte contre les pratiques, attitudes et comportements nerastes au bien être de la famille,							
Renforcer et étendre la mise en œuvre du projet « Mettre fin aux mariages forcès et ou précoces » dans 11 régions.	2 000 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	MASSN/DPPF
Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les populations pour l'abandon des prafiques, attitudes et comportements néfastes au bien-être de la famille et la prise en charge des victimes, en particulier les femmes et les enfants.	100 000 000	33 200 000	30 200 000	12 200 000	12 200 000	12 200 000	
Organiser 900 séances de sensibilisation relatives à l'abandon des pratiques néfastes à l'épanouissement de la personne humaine au sein des familles à l'attention des leaders communautaires.	22 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	MASSN/DPPF DRASSN
Organiser la prise en charge psychosociale et jundique (enquêtes sociales, VAD, accompagnement social) au profit de 2.700 familles victimes ou exposées aux pratiques néfastes à l'épanouissement de la personne humaine.	13 500 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	MASSINDPPFDRASSIN
Réaliser 13 plaidoyers et lobbying sur l'abandon de la pratique des MGF auprès des leaders communautaires, administratifs et politiques.	39 000 000	21 000 000	18 000 000	C	0	0	MASSNIDPPF DRASSN
Produire et diffuser des outils et des supports de sensibilisation sur les pratiques et attitudes néfastes à la famille (Tee-shirt, affiches, dépliants et autocollants, boites à images, guides d'animation, cassettes vidéo).	25 000 000	2 000 000	2 000 000	5 000 000	2 000 000	5 000 000	MASSNIDPPF DRASSN
SOUS-PROGRAMME 5: RENFORCEMENT DES RELATIONS FAMILIALE	2 097 500 000	43 500 000	513 500 000	513 500 000	513 500 000	513 500 000	7
Objectif spécifique : Accroître les connaissances, les compétences et les attitudes positives des populations sur leur responsabilité au sein de la cellule familiale.	2 097 500 000	43 500 000	513 500 000	513 500 000	513 500 000	513 500 000	
Organiser 2 700 causeries au profit des populations sur les différents thèmes de l'éducation à la vie familiaie	67 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MASSIVIDPPF
Elaborer et reproduire les outils de sensibilisations et les modules de formation sur l'EVF pour les écoles de formation prôfessionnelle	25 000 000	25 000 000	0	0	0	0	MASSNIDPPF
Elaborer et mettre en œuvre un projet d'information et de sensibilisation sur le CPF dans les 45 provinces.	2 005 000 000	5 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	MASSN/DPPF
						;	

r .

199 162	000 00	440 500 000					
1 62 niliere de nilial,		700 000 01+	410 500 000	410 500 000	380 500 000	380 500 000	
	000 00	336 000 000	336 000 000	336 000 000	306 000 000	306 000 000	
Creet 45 zones anenagees revieatives pour les familles (z.n.v)	000 000 06	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0	MECV DRASSN DPASSN
Mettre à la disposition de 2 250 families pauvres des technologies 1 125 000 000 non destructrices de l'environnement à moindre coût (foyers amainnée, nivers à raz fovers shaires)	000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	MECV DRASSN DPASSN
d'un arbre à planter lors des	337 500 000	000 000 29	67 500 000	000 009 29	000 009 29	67 500 000	MECV DRASSN DPASSN
Organiser 2700 causeries sur la restauration et la protection de 67 50 l'environnement au profit des familles dans les 45 provinces	900 000 29	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MECVDRASSN DPASSN
ş	372 500 000	74 500 000	74 500 000	74 500 000	74 500 000	74 500 000	
eau et des aliments au	67 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	
adies	000 000 06	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	
onstruction et à la gestion de	11 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	
nts de	33 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000	
sttes à eau	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	MAHRH
Mettre à la disposition de 2 250 families du matériel de conservation d'eau.	45 000 000	000 000 6	000 000 6	000 000 6	9 000 000	000 000 6	
WME 7 : ASSAINISSEMENT DU CADRE	366 750 000	62 250 000	110 250 000	75 750 000	75 750 000	42 750 000	
enforcer les connaissances, les udes des familles pour cadre de vie.	312 750 000	42 750 000	75 750 000	75 750 000	75 750 000	42 750 000	
les sur s 45 provinces	67 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MECV MASSN
de leur	33 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000	
5 journées de salubrité	112 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	MASSN

Doter 90 associations en matériels de collecte et d'évacuation des	000 000 6	0	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	MECV
ordures Construire 90 latrines publiques dans les 45 provinces.	000 000 06	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	MECV MECV MASSN
Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès des familles les	54 000 000	19 500 000	34 500 000	0	0	0	
Réaliser une étude évaluative sur l'accès des familles à un locement décent dans less cités urbaines	15 000 000	0	15 000 000	0	0	0	MHU
Organiser 13 rencontres de plaidoyers auprès de toutes les maines pour l'accès des familles pauvres à une parcelle d'habitation	39 000 000	19 500 000	19 500 000	0	0	0	Communes
AXE IV : AMELIORATION DES SYSTEMES ET MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE DES FAMILLES	1 427 875 000	288 900 000	330 775 000	269 400 000	269 400 000	269 400 000	
SOUS-PROGRAMME 8 : RENFORCEMENT DES MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE.	1 427 875 000	288 900 000	330 775 000	269 400 000	269 400 000	269 400 000	
Objectif Spécifique 1 : Accroître l'offre de services de protection sociale au profit des populations indigentes et des groupes à risques.	1 427 875 000	288 900 000	330 775 000	269 400 000	269 400 000	269 400 000	
Organiser 13 rencontres de plaidoyer auprès des autorités communales pour la mise en place de banques de céréales pour nersonnes déminies	39 000 000	19 500 000	19 500 000	0	0	0	Communes MASSN
Organiser 13 campagnes d'information et de sensibilisation dans les rénions sur le vieillissement	19 500 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	MASSN/DGSN
Réaliser 900 causeries débats sur la prévention du handicap et les facteurs characteurs de définience	22 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	MASSN/DGSN
Organiser 2700 causeries sur la problématique de la solidarité dans les 45 2 novinces.	67 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MASSN/DGSN
Date to our de solidarité en produits alimentaires et normane entimes au mortif des pensionnaires	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	MASSNIDGSN
Réhabiliter 1 125 logements au profit de familles démunies victimes de sinistres et autres catastrophes.	562 500 000	112 500 000	112 500 000	112 500 000	112 500 000	112 500 000	MASSN / FNS / CONASUR
Apporter un appui financier pour la réinsertion socio-économique 11 250 ménages victimes de catasfrophes.	400 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	MASSN / FNS / CONASUR
Elaborer un doument définissant les mécanismes de prise en change des indigents et des cas sociaux	10 000 000	O	10 000 000	0	0	0	MASSN/DGSN
Organiser une concertation nationale en vue d'identifier et d'adopter des critères d'indigence	16 875 000	0	16 875 000	0	0	0	MASSWIDGSN
Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de mutuelles d'assurance santé au profit des familles.	15 000 000	O	15 000 000	0	0	0	MS,MTSS MASSN
Organiser la prise en charge des individus et des familles indigentes	225 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	MASSN/ DRASSN / DPASSN

AXE V : PROMOTION DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES GROUPES SOCIAUX SPECIFIQUES	278 000 000	63 000 000	206 750 000	206 750 000	50 750 000	50 750 000	
SOUS-PROGRAMME 9 : LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE DES GROUPES SPECIFIQUES.	578 000 000	63 000 000	206 750 000	206 750 000	50 750 000	50 750 000	
Objectif spécifique 1 : Améliorer les conditions de vie des groupes sociaux spécifiques.	578 000 000	000 000 29	206 750 000	206 750 000	50 750 000	50 750 000	
Construire deux (2) centres de gériatrie à Ouagadougou et Bobo- Diouiseso	300 000 000	0	150 000 000	150 000 000	O	0	MASSN/DGSN
Apporter un appui technique et financier à 135 associations de nancomes àrières et nersonnes handinanées prut mener des AGR	000 005 29	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	MASSN/DGSN
Apporter un appui matériel à 90 centres de promotion des activités nour les nersonnes handicanées	18 000 000	000 000 9	9 000 000	000 000 9	0	0	MASSN/DGSN
Réaliser un (01) plaidoyer national pour la prise en compte des préoccupations des groupes spécifiques dans les politiques et procreammes.	3 000 000	3 000 000	O	0	0	0	0 MASSNIDGSN
Relire et mettre en application des textes sur la protection sociale des groupes sociaux spécifiques	4 500 000	4 500 000	0	0	0	0	MASSINIDGSIN
Vuiganser des textes favorables à la promotion et à la protection des groupes sociaux spécifiques	5 000 000	0	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000 MASSN/DGSN
Organiser 4 500 séances de sensibilisation sur les textes relatifs aux groupes sociaux spécifiques au profit des populations	112 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	MASSNIDGSN
Organiser 2 700 causeries-débats avec les organisations de personnes âgées sur les thèmes relatifs aux problèmes touchant la famille.	000 000 20	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000   MASSN/DGSN
AXE VI : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE	965 625 000	277 525 000	206 400 000	161 400 000	156 400 000	163 900 000	
SOUS-PROGRAMME 10 : RENFORCEMENT DES COMPETENCES HUMAINES ET LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES.	676 125 000	210 125 000	154 000 000	104 000 000	104 000 000	104 000 000	
Objectif Spécifique 1 : Former Renforcer les compétences techniques des acteurs de la mise en œuvre du programme de promotion de la famille.	125 000 000	75 000 000	50 000 000	0	0	0	
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF en technique d'élaboration, de gestion et de suivi-évaluation des projets	25 000 000	25 000 000	0	0	0	<b>C</b>	MEF MASSINDEPIDPPF
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre du PNPPE sur les techniques de capitalisation des données et des expériences	25 000 000	0	25 000 000	0	0	0	MEF MASSN/DEP/DPPF
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre du PNPPF sur la gestion axée sur les résultats	25 000 000	25 000 000	0	0	0	0	MEF MASSN/DEP/DPPF
Former 250 acteurs centratix, régionaux et provinciaux de la mise en œuvre sur la planification sensible au genre	25 000 000	0	25 000 000	0	0	0	
Former 250 acteurs centraux, régionaux et provinciaux sur les mécanismes de protection sociale	25 000 000	25 000 000	0	0	0	0	MEF MASSN/DEP/DGSN

Objectif Spécifique 2 : Mettre en place un dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PNPPF.	551 125 000	135 125 000	104 000 000	104 000 000	104 000 000	104 000 000	
Suivre la mise en œuvre du PNPPF et du fonctionnement du dispositif inter ministériel.	225 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	MASSN, PTF Comité interministériel
Créer l'Observatoire National de la Famille (ONF)	16 875 000	16 875 000	0	0	0	0	MASSN, PTF Comité interministériel
Former les membres de l'ONF	7 500 000	7 500 000	0	0	0	0	MASSN, PTF Comité interministériel
Assurer le fonctionnement d'un point focal de la promotion de la famille dans les départements ministériels et institutions	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	MASSN, PTF Comité interministériel
Elaborer des outils de collecte d'infermation et de suivi évaluation dans le domaine de la famille.	6 750 000	6 750 000	0	0	0	0	MEF MASSNIDEP/DPPF
Apporter un appui en moyens matériels, logistiques et informatiques aux structures de la QGPFSS, aux DRASSN, à la DEP, aux DPASSN, aux SDASSN et à la DRH	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	MASSN / DAF
Réaliser 05 films documentaires sur les problématiques touchant la famille et les activités du PNPPF	45 000 000	000 000 6	000 000 6	000 000 6	000 000 6	000 000 6	MASSN/DPPF/DCPM
SOUS-PROGRAMME 11: SUIVI, SUPERVISION ET EVALUATION	289 500 000	67 400 000	52 400 000	57 400 000	52 400 000	59 900 000	
Objectif Spécifique 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PNPPF.	289 500 000	67 400 000	52 400 000	57 400 000	52 400 000	29 900 000	
Créer un comité inter ministériel de suivi, de supervision et d'évaluation de la mise en œuvre du PNPPF;	10 000 000	10 000 000	0	0	0	0	MASSN/SG /DPPF/DEP
Organiser 05 sessions du comité inter ministériel de suivi, de supervision et d'évaluation de la mise en œuvre du PNPPF :	25 000 000	5 000 000	2 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	MASSN/SG /DPPF/DEP
Organiser 03 rencontres nationales (lancement, évaluation à mi- parcours et bilan)	15 000 000	5 000 000	0	5 000 000	O	2 000 000	MASSN/SG /DPPF/DEP
Organiser 65 rencontres annuelles règionales de concertation et de suivi de la mise en œuvre du PNPPF.	65 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	MASSW/DPPF/ DRASSN
Organiser 65 sorties de suivi/supervision du niveau central vers les régions	19 500 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	MASSN/DPPF/DEP
Organiser 450 sorties de suivifsupervision du niveau régional vers les provinces	45 000 000	000 000 6	000 000 6	000 000 6	000 000 6	000 000 6	MASSN/DPPF / DRASSN
Organiser 1 750 sorties de suivi/supervision du niveau provincial vers les niveaux départementaux.	87 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	MASSN/DPASSN
Produire des rapports périodiques et annuels	12 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	
Produire des rapports final et d'évaluation du PNPPF	2 500 000	٥	0	0	0	2 500 000	MASSNIDPPFIDEP
Collecter, traiter, analyser et produire des données statistiques sur le PNPPF.	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000   MASSNIDPPF/DEP
TOTAL GENERAL DU PWPPF	15 774 625 000	2 829 375 000	3 473 812 500	3.288.500.000 3.153.937.500	3 153 937 500	3 029 000 000	

\* ~ ...